VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1703
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Votre partenaire JCB AGRI


NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine
AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv
DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78

Coût de l'énergie : l'agriculture ne veut pas être débranchée !



Photo Réussir

Face à l'hiver qui arrive et aux tensions observées sur les prix de l'énergie (électricité, carburants, gaz…) le monde agricole réclame d'être considéré comme prioritaire afin de ne pas être confrontés à des délestages. L'attente concerne aussi l'accès à des tarifs réglementés alors que l'élevage comme les grandes cultures doivent déjà composer depuis plusieurs mois avec des coûts de production en forte hausse.

PAGES 03 ET 10



ACTUALITÉ P.09

Diversification // La trufficulture en quête de surfaces



USDA

PRODUCTIONS P.13

Porcs // Des performances accrues dans un contexte peu porteur



Photo : LP

RURALITÉ P.18

Société // Quand les cafés et bistrots redonnent de la vie dans les villages

fendt.fr
FENDT

Nouveau Fendt 700 Vario Gen 7 :
Vous l'avez rêvé. Nous l'avons fait.
Inspiré des besoins et des idées de nos clients mais aussi par notre volonté de concevoir les meilleures innovations et technologies possibles, nous avons développé un tracteur qui répond à toutes vos attentes : le Fendt 700 Vario Gen7.
Une nouvelle référence dans la catégorie 200-300 ch !
En plus de ses performances impressionnantes, le Fendt 700 Vario Gen7 se distingue par sa remarquable polyvalence, ses technologies durables et ses caractéristiques qui en feront votre tracteur favori.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage

BFC SOLAIRE
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 RENDEZ-VOUS : 169E ÉDITION DU CONCOURS DE NEVERS

.05 JUGES EN CONCOURS : TENUE DE SORTIE

.06 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : UN PETIT TOUR PAR CRÉANCEY LE 29 OCTOBRE

.08 FÊTE DE L'ÉLEVAGE À CERCY-LA-TOUR : UNE 11E ÉDITION SOUS LE SIGNE DE LA NOUVEAUTÉ

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 DIVERSIFICATION : LA TRUFFICULTURE EN QUÊTE DE SURFACES

.10 POUVOIRS PUBLICS : UN NOUVEAU PRÉFET POUR LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 RÉGLEMENTATION : INSTAURATION D'UN CSP OBLIGATOIRE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 BOVINS ALLAITANTS : LES SABOTS D'ARGENT ET DE BRONZE POUR QUATRE ÉLEVEURS DE LA RÉGION

.13 PORCS : DES PERFORMANCES ACCRUES DANS UN CONTEXTE PEU PORTEUR

.14 JOURNÉE TECHNIQUE : LA SANTÉ DU VEAU

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 FILIÈRES AGRICOLES TERRITORIALES : UN ÉTAT DES LIEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT

.17 MÉTIERS : QUAND LES CAFÉS ET BISTROTS REDONNENT DE LA VIE DANS LES VILLAGES RURAUX

.18 LIENS SOCIAUX : TOUCHE À TOUT

RURALITÉ // SOCIAL

.19 LES JARDINS DE LA CROISIÈRE : LES SECRETS D'UNE BONNE CUISINE À MOINDRE COÛT

SERVICES

.20 ÉQUIPEMENT

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 BRAME DU CERF : SUR LES TRACES DES GRANDS CERVIDÉS

.31 FÊTE DES VINS DE CHABLIS : EN ROUTE POUR LA 74E ÉDITION

.32 HORIZONS : ALLEZ VOIR AILLEURS



// LE DESSIN

// EN BREF

Pénurie de carburant Les agriculteurs demandent à être prioritaires

Alors que les blocages des dépôts perdurent en France, les agriculteurs demandent à être prioritaires pour s'approvisionner en carburant. Lors d'un point presse donné le 14 octobre, Matignon avait indiqué que certains préfets avaient mis en place des dispositifs dédiés aux professions prioritaires, dont l'agriculture. Dans les faits, et malgré l'intervention des préfets, l'approvisionnement en gazole non routier (GNR) reste laborieux, notamment dans les Hauts-de-France, le Grand Est, l'Île-de-France et le Centre-Val de Loire, comme le confirment Hervé Lapie, président de la FRSEA Grand Est et Olivier Dauger, président de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France. Avec des effets particulièrement délétères sur le secteur, en plein dans la récolte des betteraves et des pommes de terre, le pressage du chanvre et les semis de céréales. À ces difficultés s'ajoute celle du coût du GNR, dont les prix s'envolent : le 14 octobre, ils s'élevaient à 1,54 €/l TTC, contre 1,20 €/l TTC le 19 septembre. Aux yeux du président de la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, les agriculteurs *« sont pris en otage »*, et la distribution doit se faire au plus vite.

Foncier Les députés votent un allègement de la fiscalité sur la transmission

Lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2023, les députés ont adopté le 14 octobre un allègement de la fiscalité sur la transmission à titre gratuit de biens ruraux loués par bail à long terme. Le rapporteur général et le gouvernement ont donné un avis favorable aux deux amendements concernés. Il s'agit d'augmenter le plafond de la franchise pour la transmission de biens ruraux : l'exonération des droits de mutation à titre gratuit correspond à 75 % de la valeur des biens jusqu'à 500 000 € (non plus 300 000 €), cet abattement étant ramené à 50 % au-delà. En échange, les amendements prévoient un allongement de la condition de durée de détention à dix ans (contre cinq actuellement). *« La transmission des terres agricoles est un sujet important, surtout dans le domaine viticole, car les domaines peuvent atteindre des valeurs très élevées »*, a déclaré Benjamin Dirx (Renaissance, Saône-et-Loire), en défendant son texte. *« Cette mesure très importante, notamment pour les exploitations viticoles, était attendue par nombre d'entre vous »*, a souligné dans l'Hémicycle le ministre Gabriel Attal (Comptes publics). Reste à savoir si elle sera maintenue dans le budget 2023, alors que le gouvernement s'apprête à utiliser l'arme constitutionnelle du 49-3 pour forcer l'adoption du texte.

// EN IMAGE

Calendrier Les JA 21 remettent ça !

On ne change pas une formule qui plaît ! Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or préparent un nouveau calendrier — le quatrième consécutif — avec des figurants posant sans le moindre vêtement. Une première séance s'est tenue fin septembre sur la ferme de Baptiste Prévotat à Boux-sous-Salmaise, une seconde a été organisée la semaine dernière à Magny-Lambert, sur l'exploitation d'Eliott Perraudin. Les premiers calendriers seront disponibles sur le stand JA21 de la Ferme Côte-d'Or, du 5 au 8 novembre à Dijon. *« Ils le seront ensuite dans les différents cantons, il suffira de contacter un de nos adhérents pour s'en procurer un ou plusieurs »*, informe Marjolaine Perraudin, animatrice à JA21. Un millier d'exemplaires seront à nouveau édités, le prix de vente sera de 5 euros minimum. Il n'a visiblement pas été très difficile de recruter treize nouveaux figurants : *« en moins d'une semaine, tous les mois de l'année étaient remplis, de même que la photo de couverture. Contrairement à 2022, il n'y a que des hommes cette année. Sur les différents clichés, tous sont en train de travailler autour de leurs animaux ou avec du matériel »*, poursuit Marjolaine Perraudin, satisfaite de la bonne ambiance qui a régné autour des deux journées dirigées par David Huerta, photographe professionnel basé à Pluvet.

AG



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// PROBLÉMATIQUE ÉNERGÉTIQUE

L'appel au secours de la filière alimentaire

Face au risque d'explosion des prix de l'énergie à l'approche de l'hiver, la profession agricole va se trouver confrontée à une hausse de ses coûts de production. Des efforts d'adaptation devront être accomplis, notamment par la grande distribution, et plusieurs organisations réclament au gouvernement la mise en place d'un tarif réglementé d'urgence.

C'est une crise à laquelle personne ne s'attendait vraiment il y a un an, alors même que s'éloignait le spectre du Covid. Les prix de l'énergie avaient certes commencé à grimper car la reprise économique nécessitait de répondre à de nombreuses demandes. La guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie sont venues rebattre les cartes au point qu'aujourd'hui tous les acteurs de la filière agroalimentaire estiment la hausse de l'énergie (gaz et électricité) totalement *« disproportionnée »*. Tous pointent de sérieux risques pour eux-mêmes et pour le consommateur final : ruptures de production, rupture d'approvisionnement, hausse du panier moyen, conséquences sur l'emploi etc. Interrogée sur BFM Business le 6 octobre, Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA, a estimé que cette crise énergétique pouvait sans doute être *« plus grave que celle du Covid »* et a parlé *« d'urgence absolue »*.



Photo : Jevtic

Le poids des coûts énergétiques en agriculture impose la mise en place de mesures gouvernementales adaptées, le temps que durera la crise.

Impossible de répercuter la totalité des hausses

En effet, à la production, les endives ont besoin d'énergie pour pousser. La conservation des fruits et légumes en atmosphère contrôlée nécessite d'imposants frigos. *« Les vaches n'arrêtent pas de produire le lait donc il faut le collecter tous les jours et le transformer. C'est pareil pour les betteraves ou les pommes de terre. Pour transformer une betterave en sucre semoule, il y a beaucoup de processus de transformation, beaucoup d'énergie et donc nous sommes pleinement impactés »*, a indiqué Christiane Lambert, le 7 octobre dans l'émission « Charles Matin », sur RMC. *« Si on doit impacter le coût réel de l'énergie de nos nouveaux contrats, qui sont multipliés par cinq, par huit ou par dix, nous ne pourrons pas. On ne va pas vendre la baguette 10 euros ou le kilo de pommes 20 euros, le consommateur ne s'y retrouvera pas »*, a-t-elle ajouté. Une manière de dire que chacun tout au long de la filière doit prendre sa part, que les agriculteurs y sont prêts et que d'autres (sous-entendu les distributeurs) seraient bien inspirés de jouer le jeu. L'énergie représente environ un tiers des coûts de production des agriculteurs et ces derniers augmentent *« entre 5 % et 30 % selon les produits ou services concernés »*. En bout de chaîne, *« les consommateurs doivent s'attendre à payer leur panier moyen de courses quotidiennes 15 % de plus »*, indique le communiqué commun.

Plafonnement attendu

Les organisations signataires demandent donc au gouvernement la mise en place d'*« un tarif réglementé d'urgence accessible à toutes les entreprises »*, quelle que soit leur taille, *« pour la durée de la crise »*. Ce niveau de tarif doit *« être égal à la moyenne pondérée des coûts de production de l'électricité en France »*, ajoutent-elles. De même, ces organisations entendent bénéficier d'un prix plafond sur le gaz. Par l'intermédiaire de son porte-parole, Olivier Véran, le gouvernement a tenté d'être rassurant : *« Nous allons plafonner les prix. D'ici à la fin octobre, nous aurons des mécanismes en place qui permettront de retrouver des eaux plus calmes pour les prix du gaz et de l'électricité »*, a-t-il affirmé le 7 octobre sur BFMTV. L'enjeu énergétique renvoie à celui de la souveraineté alimentaire. *« Ce que nous ne produirons pas chez nous, nous serons contraints de l'importer »*, a déclaré Christiane Lambert, le 7 octobre, sur Europe 1.

Christophe Soulard

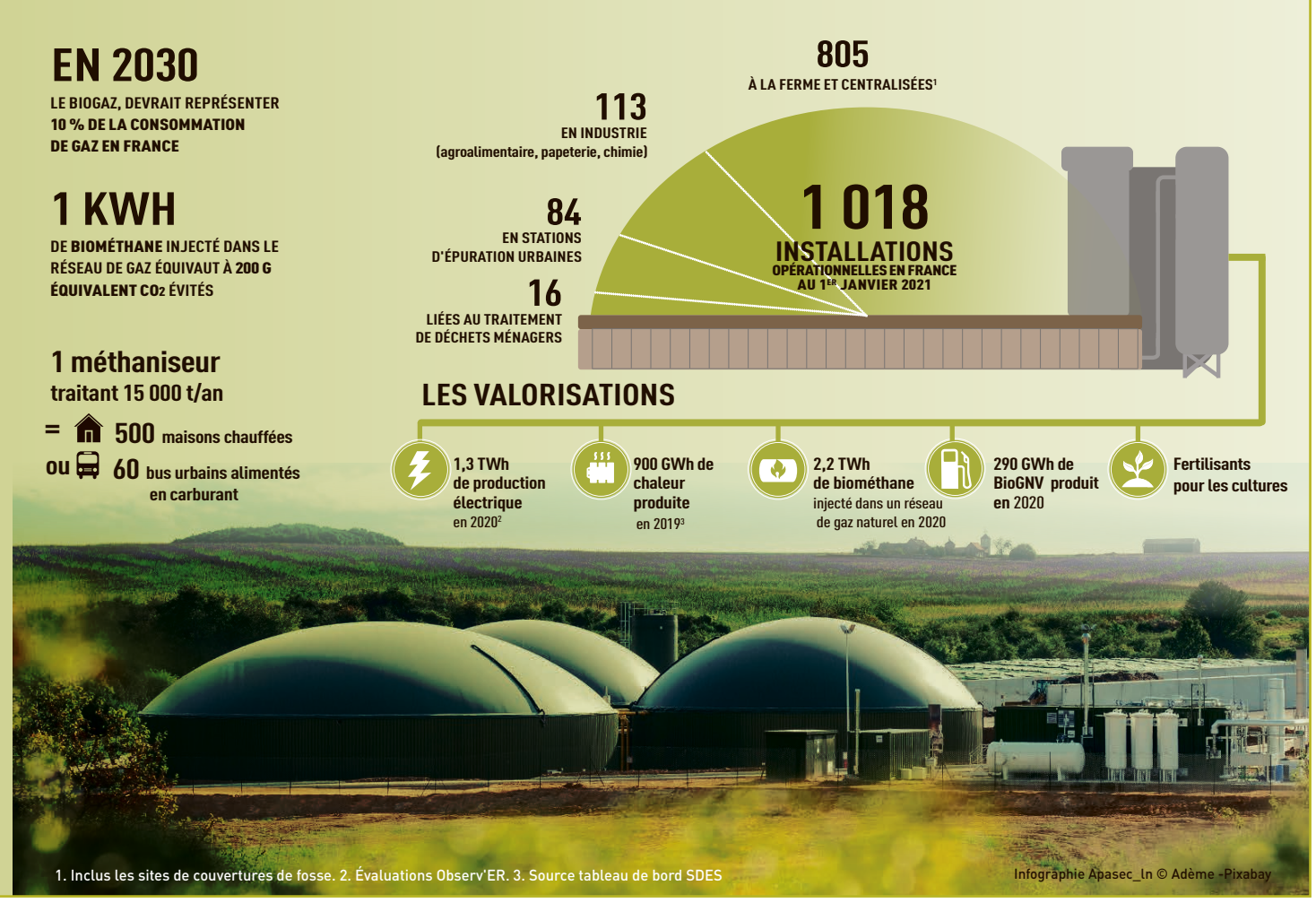
Des capacités de production énergétique réduites

Début octobre, sur les 56 réacteurs nucléaires en service que compte la France, 31 étaient arrêtés : 16 pour maintenance ou maintenance courante, 14 pour des contrôles relatifs au problème de corrosion sous contrainte et deux pour économie de combustible, *« afin d'optimiser leur disponibilité cet hiver »*. Le parc nucléaire fournit 70 % de l'électricité en France.

Face à la crise énergétique, quelle place pour la méthanisation ? // RESSOURCES

Alors que le monde agricole s'inquiète de la manière dont il va devoir s'adapter à la hausse des coûts énergétiques, on ne doit pas oublier qu'il est aussi porteur de solutions. La méthanisation en fait évidemment partie et cette infographie repose les grandes données qui la concernent en France. Reste que les installations de méthanisation réclament également de l'énergie pour fonctionner et que si rien n'est décidé par le gouvernement pour encadrer les prix, la production de biogaz pourrait perdre en rentabilité et donc en intérêt. La législation devrait aussi évoluer afin de permettre une autoconsommation, de la part des agriculteurs.

Berty Robert



// RENDEZ-VOUS

169e édition du concours de Nevers

Le 29 octobre, la ferme du Marault accueillera le traditionnel concours de Nevers ; un rendez-vous incontournable pour certains et une première pour d'autres.



François Durand

Titus est un veau de génisse né le 14 décembre 2021 et sera proposé à la vente du Gercela, le 29 octobre.



Alexandra Poirier

De gauche à droite : Camille, Alexandre et Jean-Marie Deroche.

Organisée par la Société d'agriculture de la Nièvre, la 169e édition du concours de Nevers aura lieu le 29 octobre au Marault (Magny-Cours). André Bourry, président de la société, insiste : *« Même durant la crise sanitaire nous avons pu tenir ce rendez-vous attendu par nombre d'éleveurs »* avant d'ajouter : *« et cette année nous sommes ravis de pouvoir se retrouver une nouvelle fois tous ensemble avec une nouveauté : la vente à prix fixe à 3 000 euros organisée en partenariat avec le Gercela, en parallèle du concours »*.

Tradition à conserver

Parmi les grands habitués de l'événement, le Gaec Lepée-Bouchard. Jean-Pierre Lépée souligne : *« Je suis tombé dans la génétique et les concours depuis tout gamin puisque c'est mon grand-père qui a démarré l'inscription du cheptel d'origine (dans les années 1930). Je suis la troisième génération d'éleveur dans la famille et pour moi c'est une manière de poursuivre le travail qui a été fait jusque-là, tout en conservant la qualité qui a été acquise au fil des ans, même si la race continue d'évoluer. En effet, le Charolais n'est plus le même que celui de 1930, aujourd'hui nous nous attachons aux détails comme le sans corne ou encore la précocité de vêlage - des considérations qui n'existaient pas il y a de cela un siècle. Le concours est une des manières de mettre en avant ces évolutions génétiques tout en permettant aux éleveurs de comparer leur travail. Même s'il y a une compétition, nous sommes là aussi pour commercialiser nos animaux en les valorisant, car c'est l'aboutissement de notre investissement. Mais, ce que je retiens surtout de toutes ces années au concours de Nevers, c'est la convivialité entre nous tous. J'adore que nous nous retrouvions, jeunes et moins jeunes, pour partager notre passion toujours dans un esprit bon enfant, amical et bienveillant. Ce lien entre tous les éleveurs est sûrement un des plus beaux éléments qui constitue notre profession ; un lien inaliénable qui survit aux hauts et bas des cours des marchés »*.

Toute première fois

De son côté, l'EARL de Cognan participera pour la première fois au concours comme l'explique Jean-Marie Deroche, 52 ans : *« je me suis installé en 1991, en prenant la suite de mon père. Cette année, j'ai fait le choix de participer au concours car mes enfants, qui souhaitent s'installer sur la ferme (l'an prochain pour mon fils, Alexandre, et dans quelques années pour ma fille Camille) m'ont un peu poussé. Cela est un grand pas, que ce soit pour moi ou pour notre société car je n'avais jamais osé, probablement par manque de confiance en moi. C'est assez difficile de se retrouver dans un endroit où l'on est comparé aux autres, mais je pense que c'est un bon moyen pour se situer et pour faire de nouvelles connaissances notamment pour la clientèle. Il est indéniable que nous espérons que notre participation permettra à notre élevage de se faire connaître un peu plus. Nous sommes ravis, quoiqu'un peu stressés, de venir comme participants et non plus comme spectateurs du concours. Mais, c'était la suite logique à donner à tout le travail qui a été fait depuis des générations sur le domaine, et ce en toute humilité »*.

Communiquer sur son métier

Alexandre Deroche, 24 ans, précise : *« C'est surtout ma sœur qui nous pousse à communiquer sur notre travail. Elle a vraiment la fibre de la communication ! Elle a compris que les réseaux sociaux, notamment, étaient le meilleur moyen pour se faire connaître, de même que les concours. Pour compléter l'intervention de mon père, je tiens à rappeler que notre cheptel est inscrit à Bovin Croissance depuis 2012 environ mais que nous terminons notre inscription au HBC cette année »*.

Même si la famille Deroche considère que 2022 est leur première participation au concours de Nevers, il est nécessaire de rappeler qu'ils y avaient présenté un taureau en 2018 environ, acquis en copropriété avec Olivier Vieux, Jean-Luc et Etienne Gauthier, Fabrice Bertin, Alexandre et Thibault Rameaux et Claude Pacquet.

Aujourd'hui, les Deroche sont passionnés de génétique, considérant cela comme une manière de *« toujours faire mieux et de faire évoluer le cheptel dans le bon sens même si l'œil de l'éleveur reste au cœur de notre métier »*. Outre l'installation d'Alexandre sur l'exploitation familiale, qui se transformera alors en GAEC, la famille souhaite continuer sur sa lancée en organisant, peut-être, des portes ouvertes en 2023.

La nouveauté

En parallèle du concours de Nevers, l'association Gercela, en partenariat avec la Société d'Agriculture de la Nièvre, lance pour la première fois une vente amiable à prix fixe. Au programme tous les veaux (de 8 à 11 mois, tous inscrits HBC) présentés lors de la journée seront proposés à 3 000 euros. Un choix bien spécifique comme l'explique François Durand, éleveur à Parigny-les-Vaux et adhérent du Gercela : *« Nous voulons redynamiser notre association en proposant une nouvelle force de frappe pour la commercialisation et une nouvelle clientèle. Ce prix fixe est pour nous une manière de simplifier les échanges entre vendeurs et acquéreurs – qui parfois n'osent pas demander les montants des animaux. De plus, cela permet de rendre relativement abordable l'acquisition d'un futur taureau ayant une haute valeur génétique de vieille souche. La vente aura lieu toute la journée, de gré à gré, et chacun pourra poser ses questions aux éleveurs qui seront là »*. Une présentation des reproducteurs en partenariat avec la Sicafome sera faite dans les jours précédents le concours, via les réseaux sociaux. Durant l'événement, il sera possible d'acquérir un veau proposé à la vente via le service de vente en ligne de la Sicafome. L'animal sera attribué au premier acheteur qu'il soit sur place au concours ou en ligne.



Concours de Nevers

Le concours de Nevers a été décalé d'une semaine afin de ne pas se dérouler au même moment que d'autres comme celui de Roanne.

Ouvrir les possibles

Jean-Louis Riotte, président du Gercela, insiste également : *« Avec cette initiative, nous désirons rendre la génétique abordable, notamment en présentant des animaux avec des qualités particulières comme la facilité de vêlage. Ce point est pour nous primordial puisqu'il permet de réduire les coûts. De plus, le travail sur la génétique permet d'augmenter la croissance des veaux, le poids carcasse et la qualité de la viande. On note aussi que la génétique permet d'avoir des vaches restant en bon état durant les périodes de sécheresse en utilisant uniquement des fourrages grossiers. En somme, la génétique permet de réduire les charges sur tous les postes de production tout en améliorant les résultats et les conditions de travail des éleveurs ; conditions sine qua none à la survie de l'élevage »*. Alexandre Deroche souligne aussi : *« la vente a prix fixe est un bon moyen d'ouvrir un peu l'inscription aux plus jeunes, de leur permettre d'accéder à des veaux de qualité à un coût raisonnable. Je trouve que cette approche est moderne et très inclusive »*. Jean-Pierre Lépée conclut : *« La vente à prix fixe est un nouveau moyen de faciliter les échanges entre novices et plus confirmés, car si parfois la peur peut retenir les premiers, il faut toujours avoir à l'esprit que les plus anciens ont été, à un moment, à la même place ; pour moi l'humilité est le maître mot du monde de l'élevage »*.

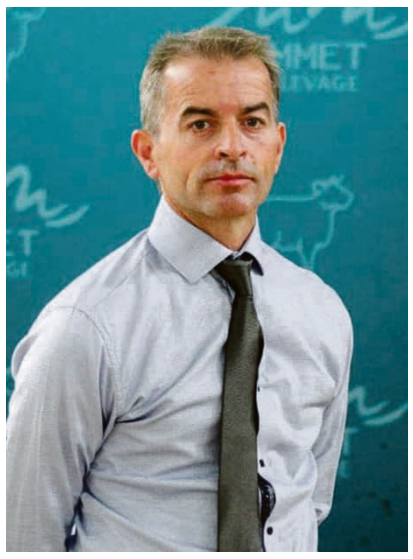
Chloé Monget

// JUGES EN CONCOURS

21

Tenue de sortie

Plusieurs éleveurs côte-d'oriens sont régulièrement sollicités pour juger des animaux en concours. Témoignages.



Parmi les personnes contactées : Alain Terrillon, éleveur dans le Châtillonnais, a été « réquisitionné » pour le concours brun de Cournon.

Un peu comme un arbitre sur un terrain de football : il n'est pas l'acteur principal mais son rôle est capital. Juge, dans un concours d'animaux, est une mission confiée à plusieurs Côte-d'oriens tous les ans, parfois sur les plus prestigieux événements. Il ne faut pas remonter bien loin pour l'illustrer : deux éleveurs ont eu l'honneur de juger des vaches brunes très récemment, en l'occurrence Émeric Loosli (Chazeuil) au dernier Space et Alain Terrillon (Griselles) au Sommet de l'Élevage. *« C'était l'inverse l'an passé : Émeric s'était rendu à Cournon et moi à Rennes »*, fait remarquer Alain Terrillon, pour qui tout a commencé en 2013 : *« cette année-là, notre syndicat et BGS avaient proposé une formation pour devenir juge. L'idée était de recruter des éleveurs dans notre secteur. Je m'étais lancé avec plusieurs collègues passionnés tout comme moi par la génétique et les concours »*. Alain Terrillon a été sollicité plusieurs fois par des organisateurs depuis cette formation : *« je dois en être à sept ou huit concours à ce jour. Le dernier appel date d'environ trois mois, avec une proposition de la fédération Opti'Brune qui organise le concours brun de Cournon. J'ai accepté volontiers, même si j'avais déjà occupé ce poste au Sommet de l'Élevage il y a plusieurs années »*.

Être impartial

Alain Terrillon partage avec nous les différentes facettes de l'exercice : *« être juge dans un concours, cela va sans dire, c'est tout d'abord mettre une croix sur la possibilité de concourir nous-mêmes avec nos propres vaches… Avant cet appel d'Opti'Brune, je ne savais pas encore si j'allais emmener des animaux ou non, la décision a donc été prise très rapidement. En pratique, cette mission n'est pas toujours facile : nous avons une certaine responsabilité, pour ne pas dire une grande responsabilité ! En effet, nous avons en face de nous 20, 30 voire 40 éleveurs qui ont préalablement passé beaucoup de temps à préparer leurs vaches, toute erreur de jugement n'est vraiment pas la bienvenue, celle-ci pourrait ruiner les espoirs de certains. Le stress et la pression sont obligatoires le jour J : à mon humble avis, si nous ne les avons pas, ce n'est pas bon signe… Malgré mon expérience, je peux vous assurer que je l'avais encore, cette pression, à Cournon ! Lors du jugement, nous devons faire le vide dans notre tête, être parfaitement impartiaux, rester droits dans nos bottes et mettre de côté notre chauvinisme, si nous en avons un ! Au Sommet de l'Élevage par exemple, je connaissais bien les personnes qui menaient les vaches, plusieurs étaient même de mon département. Quoi qu'il arrive, notre ligne de conduite doit rester la même tout au long du concours, nous devons être en mesure de justifier constamment nos choix. Il y a d'ailleurs de petits débriefings à l'issue des épreuves, avec les éleveurs et les organisateurs. Avec un bon argumentaire, tout se passe toujours très bien »*.

En pleine harmonie

La grande championne d'un concours doit être la même, quel que soit le juge désigné. *« C'est ce qu'il doit se passer, en théorie »*, commente Alain Terrillon, *« ce n'est pas toujours évident car chaque juge a souvent son petit cachet et sa ligne de conduite. Certains vont peut-être donner un peu plus d'importance à la mamelle, d'autres à la solidité, à la ligne de dos, aux membres… Différentes harmonisations sont parfois organisées entre juges pour avoir une même vision : des Français et des Européens ont d'ailleurs rendez-vous dans cet objectif les 8 et 9 novembre prochains chez Laurent Changarnier, à Montmoyen »*. L'éleveur de Griselles ajoute une anecdote lui tenant tout particulièrement à cœur : *« un juge est toujours accompagné d'un ring man, qui est là pour placer les vaches et assurer la fluidité de ces dernières. Cela fait trois ou quatre concours que j'évolue en pleine complicité avec Yanic Weber, mon ancien apprenti venant du Jura. C'est une grande fierté de m'être rendu il y a peu à un concours à Hazebrouck, dans le département du Nord, où Yanic était cette fois-ci le juge et moi le ring man ! »*.

AG

Zoom chez les ovins

Le concours charollais du dernier Salon de l'agriculture avait été jugé par deux éleveurs Côte-d'oriens : Thierry Maréchal, de Viévy, et Baptiste Guyot, de Diancey. Claire Debrut, technicienne à l'OS Mouton Charollais, explique à son tour les différentes facettes de l'organisation : *« Nous fonctionnons généralement par binôme, avec un juge expérimenté, qui s'est déjà prêté à l'exercice et qui a fait ses preuves en tant que sélectionneur et un jeune, afin que ce dernier puisse se former en même temps. Le choix des jurys pour un concours est décidé en conseil d'administration, le premier critère qui nous limite dans les possibilités est que le juge ne doit bien sûr pas présenter d'animaux en concours ! Il arrive cependant qu'il soit le naisseur d'un ou plusieurs animaux. Dans ce cas, il se retire généralement du jugement sur la section et c'est le deuxième jury, éventuellement aidé de quelqu'un d'autre, qui tranche. Dans la mesure du possible, nous essayons également de ne pas prendre toujours les mêmes juges, de changer de département, voire de région. Avec l'expérience, nous connaissons également ceux qui sont les plus doués pour commenter leurs choix et parler au micro »*. Baptiste Guyot avait donc vécu sa toute première expérience lors du Sia 2022. Le jeune homme de 26 ans revient sur cette participation : *« L'OS m'avait préalablement sondé, leur proposition n'était donc pas une grande surprise pour moi. Cette aventure a été très enrichissante, elle m'a permis de découvrir un grand concours de l'intérieur. Être juge représente beaucoup de responsabilités, surtout à Paris. Le fait d'être entouré de Thierry Maréchal et d'une troisième personne, un juge international, m'a quelque part rassuré. Tout s'est finalement bien passé. Si l'on me sollicite de nouveau à l'avenir, j'accepterai volontiers. Ce jugement au salon de l'agriculture m'a aussi et surtout donné l'envie d'y aller avec mes propres animaux, car c'est un concours de très haut niveau ! »*.

// PROMOTION

89

Le drive fermier d'Auxerre habille les abris bus de la ville

Durant deux semaines, entre le 24 octobre et le 4 novembre, le drive fermier aura son affiche dans 27 abris bus de la ville d'Auxerre. Avec son slogan « on ne vous raconte pas de salade », le drive fermier choisi l'humour pour marquer les esprits. Sur les réseaux, ce sont huit affiches différentes qui sont mises en avant, une par semaine.

Guettez les abris bus d'Auxerre. Entre le 24 octobre et le 4 novembre, une affiche mettant en avant le drive fermier d'Auxerre habillera 27 abris bus de la ville. « *L'objectif est de faire connaître le drive fermier d'Auxerre et d'avoir une identité visuelle, pour que les consommateurs pensent à commander pour consommer les produits des producteurs du département* », explique Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Et le drive fermier d'Auxerre a choisi l'humour pour faire sa campagne. L'affiche choisit, au slogan « on ne vous raconte pas de salade » devrait marquer les esprits.

Sur les réseaux sociaux, ce sont huit affiches choisies, une par semaine, qui seront mises en avant. « *L'idée est qu'il y ait un bruit de fond en continu sur la marque* », continue Déborah Colard. Avec pour objectif de retrouver des chiffres connus pendant les périodes de confinements.

Créé en 2014, le drive fermier d'Auxerre c'est aujourd'hui 20 producteurs icaunais, un artisan, ainsi que quelques producteurs supplémentaires de manière ponctuelle comme pour les productions d'escargots ou de sapins, à Noël. Les commandes sont possibles chaque semaine, jusqu'au mercredi minuit, pour une réception le vendredi après-midi sur le parking de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Pour consulter les produits et commander, cela se passe sur le site auxerre.mondrivefermier.fr.



Pendant deux semaines, cette affiche habillera 27 abris bus de la ville d'Auxerre.

Christopher Levé



// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Un petit tour par Créancey le 29 octobre

Le concours de l'Auxois sud, c'est en fin de semaine prochaine, samedi 29 octobre. Un membre de l'organisation et un exposant abordent l'évènement.



François Lucand et son stagiaire Paul Bouhot, en compagnie de Tiguan, un veau très prometteur qui sera présent au pôle agricole.

C'est le premier des deux concours de reproducteurs charolais organisés en Côte-d'Or. L'Auxois sud se tient samedi 29 octobre à Créancey, moins de trois semaines avant le rendez-vous de Semur. Éric Bize, président du comice agricole de Pouilly-en-Auxois, annonce l'inscription de 76 animaux à cette édition. Une affluence jugée *« moyenne »* par le membre de l'organisation : *« Nous aurions pu espérer mieux, c'est certain, mais il faudra s'en contenter. En ce qui concerne les exposants, nous avons de grands habitués, mais aussi plusieurs éleveurs qui n'étaient pas venus depuis un petit moment. Baptiste Prévotat, un jeune de Boux-sous-Salmaise, nous rejoint pour la première fois »*. Les traditionnels prix du concours seront remis en jeu, y compris celui du public. *« Les visiteurs sont invités à voter pour le veau charolais de leur choix lors du prix d'honneur, ce moment est toujours très sympa »*, indique Éric Bize, *« le public, justement, occupe une place importante dans notre manifestation puisque nous organisons un repas ouvert à tous à partir de 13 heures. Le restaurant Le Dauphiné, d'Arnay-le-Duc, a une nouvelle fois été réquisitionné, les réservations sont à effectuer au préalable au 06 24 69 61 13. Un marché de producteurs est également au programme de la journée, comme il y a trois ans »*. Le président du comice profite de l'occasion pour glisser un mot sur la conjoncture : *« le moral des éleveurs est particulièrement incertain, même si les prix à la production ont augmenté. En effet, le niveau de charge a bondi et nous ne savons pas quand ce phénomène va s'arrêter. En ce qui concerne le commerce de reproducteurs, il se vend un certain nombre d'animaux au niveau national et sans doute au niveau local, mais il n'y a rien d'exceptionnel pour autant. Ce marché ne suit pas la dynamique de la viande »*.

Séduit par le concours

François Lucand fait partie des exposants. Malgré ses 66 printemps, ce résidant du village de Molphey ne participera qu'à son deuxième Auxois sud : *« Ma première venue ici, c'était l'année dernière… J'ai été agréablement surpris par l'accueil qui m'avait été réservé, la convivialité entre éleveurs était remarquable, l'ambiance générale était au top. La cerise sur le gâteau fut les résultats de mes quatre veaux avec deux premiers prix et un troisième prix d'honneur. Le Gaec Poillot, de Thoisy-la-Berchère, m'avait acheté un de mes quatre reproducteurs, ce fut une sortie très réussie et je reviens logiquement cette année »*. François Lucand présentera une nouvelle fois quatre veaux, âgés de 8 à 10 mois : trois typés viande et un quatrième un peu plus élevage : *« ce dernier s'appelle Tiguan, je pense qu'il a beaucoup d'avenir. C'est le fils de Laurie, une charolaise qui obtient de bons résultats en concours. Tiguan se distingue par son ossature et son développement squelettique. Il est un peu moins précoce que la moyenne mais il fera un très bel adulte d'ici deux ou trois ans, j'en suis convaincu »*. Tiguan sera disponible à la vente, tout comme l'un des trois autres veaux qui seront présents à Créancey.

Quatre sorties, peut-être cinq

François Lucand était à Cournon il y a quelques jours pour son premier concours de l'automne. Sa participation à ce national charolais s'est soldée sur un très bon bilan, avec le prix de championnat femelles junior réserve et deux premiers prix de section. Ce jeudi 20 octobre, le Côte-d'orien effectuait sa seconde sortie de l'année en se rendant avec trois veaux à Corbigny. Créancey sera donc son troisième concours, avant un quatrième rendez-vous à Semur-en-Auxois les 15, 16 et 17 novembre. François Lucand sortira alors *« la grosse artillerie »* pour tenter de décrocher un prix d'honneur qui le qualifierait pour la finale de Moulins.

Le choix gagnant de la génétique

Passionné depuis toujours par la génétique, François Lucand sélectionne des animaux capables de s'adapter au mieux aux terres pauvres du Morvan : *« j'ai toujours recherché des charolais qui s'entretiennent seuls, sans multiplier les seaux de farine pour assurer leur développement. J'ai toujours mis l'argent qu'il fallait pour obtenir des animaux avec beaucoup de qualités de race, fins de viande, sans trop d'os »*. En compagnie de Guillaume Mathieu, un éleveur du nord Saône-et-Loire, François Lucand s'est procuré au printemps un taureau en République Tchèque affichant 117 en facilités de naissance et 133 en développement musculaire. *« L'idée est de le mettre aux normes par des centres d'insémination pour vendre des doses au national et même à l'international »*, confie le Côte-d'orien, qui s'est également déplacé en Irlande très récemment pour assister au concours national des veaux. L'une de ses ventes de ces dernières années a donné naissance à une génisse qui s'est imposée lors de cet événement.

AG

// RECRUTEMENT

58 Nouvelle arrivée à la FDSEA 58



Aurélie Prégermain, nouvelle animatrice FDSEA 58.

La FDSEA 58 accueille une nouvelle recrue pour traiter de la section bovine et de la PAC 2023 : Aurélie Prégermain. À 36 ans, Aurélie est née en Gironde, mais habite dans la Nièvre depuis une vingtaine d'années. *« Je suis venue pour mes études et je suis repartie quelque temps, mais j'ai fini par revenir pour la douceur de vivre qu'offre ce département »* détaille-t-elle. Passionnée par l'agriculture et la forêt depuis son enfance, elle a suivi ses études agricoles dans plusieurs départements : lycée du Chesnoy (45) Sainte-Maure (10) et Challuy (58). *« J'ai ensuite été Jockey lad pour une écurie de course de trot en région parisienne. Je ne pouvais pas m'installer, étant hors cadre familial, donc rien de mieux que le milieu des courses pour faire mes armes. De retour dans la Nièvre, j'ai été embauchée tout de suite dans un groupe du bâtiment »*. Elle y restera 7 ans comme responsable d'agence et « *formulateur coloriste »* (avec un diplôme de l'ITECH de Lyon en colorimétrie). Aujourd'hui, elle désire renouer avec ses premiers amours professionnels. *« Mon but est de retrouver un sens au travail, par des dossiers où l'humain est au cœur des sujets traités. J'aspire à me rendre utile, à trouver les réponses aux questions des exploitants ou encore à cibler des axes pour que leurs fermes deviennent les plus performantes techniquement et économiquement parlant via la mise en place d'outils particuliers (contractualisation, par exemple) et ce toujours dans le respect des valeurs humaines qui font cette profession »*.

Chloé Monget

Pour contacter Aurélie Prégermain : syndical. fdsea58@fdsea58.fr ou 03 86 93 40 96.

// ÉQUINS

21 Une journée poulains

L'espace Jean Bertin de Saulieu accueille une cinquantaine de jeunes Traits Auxois ce samedi 22 octobre.

L'Union nationale du cheval Trait Auxois organise son dernier rendez-vous de 2022 avec sa traditionnelle foire d'automne de poulains qui se tiendra le samedi 22 octobre. Plus de cinquante produits nés au printemps dernier dans une trentaine de cheptels sont ainsi attendus à partir de 9 heures à l'espace Jean Bertin de Saulieu. Quelques chevaux mâles de 18 mois seront également de la partie. Un concours de modèles et allures est au programme, cette journée sera aussi l'occasion de vendre plusieurs animaux.

Finir en beauté

Frédéric Berrier, président de l'Union, avait lui-même vendu deux traits auxois lors du rendez-vous de 2021 : *« Il se fait toujours un peu de commerce ici, c'est très bien. Cela devrait être encore le cas cette année, et peut-être même un peu plus que d'ordinaire, car nous avons reçu beaucoup de coups de fil en amont. Il semble y avoir de la demande »*. L'éleveur de Provency évoque la conjoncture favorable : *« les cours sont revus à la hausse, le prix des poulains a bondi de 35 %. Les éleveurs sont d'autant plus motivés à faire saillir des juments, c'est très bien pour notre race à faibles effectifs »*. Frédéric Berrier affiche un bel optimisme après le succès des derniers concours : *« tous nos rendez-vous ont été très bien fréquentés, espérons qu'il en soit de même pour ce concours de poulains. L'idée est de terminer l'année en beauté »*. Une buvette et une restauration seront à disposition du grand public.



AG

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille
ASSURANCES

DONNER DES AILES
À VOTRE AVENIR



CE NE SONT PAS
LES IMPRÉVUS
QUI VONT DIRIGER
MON EXPLOITATION.

Assurance multirisque agricole

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 11/10/2022. Crédit photo : Getty Images.
Abeille IARD & Santé : Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 245 068 907,88 €. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes. 306 522 665 RCS Nanterre.

Vos agents généraux

Myriam Madelin
3 rue Auxerroise
89800 Chablis
N°orias : 15000626

François Prou
17 place d'Armes
21130 Auxonne
N°orias : 7009857

Frédéric Prêtre & Quentin Saudemon
58500 Clamecy
58200 Cosne Cours sur Loire
89200 Avallon
N°orias : 08040962 – 16006413

// FÊTE DE L'ÉLEVAGE À CERCY-LA-TOUR

Une 11e édition sous le signe de la nouveauté

Pour sa 11e édition, le 5 novembre, la fête de l'élevage de Cercy-la-Tour fait peau neuve, en mettant les petits plats dans les grands…

C'est sous le signe de la gastronomie que la 11e Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour se déroulera le samedi 5 novembre. En effet, cette édition est marquée par un partenariat avec l'*Année de la Gastronomie* ayant pour thème « l'automne des producteurs ». Pour rappel, cette initiative a été lancée en 2021 par le gouvernement, en partenariat avec les CCI. En l'essence, c'est un appel à projets national pour soutenir la valorisation de la gastronomie en France.

« Il nous semblait opportun de participer à cette Année de la Gastronomie, puisqu'elle met à l'honneur les producteurs, ce que nous nous efforçons de faire depuis des années aux travers des divers événements organisés » souligne Frédéric Renaud, président du comité des foires de Cercy-la-Tour. *« Pour l'occasion, Jacques Barnachon, chef étoilé, proposera une entrée pour le repas du samedi midi : queue de bœuf au foie gras. Ce mets sera suivi d'un faux-filet grillé accompagné d'une embeurrée de pommes de terre – contre des frites habituellement – puis les traditionnels fromages et desserts clôtureront ce déjeuner. Ce dernier sera donc l'occasion parfaite, pour 17 euros, de mettre en avant deux éléments du patrimoine français intrinsèquement liés : l'élevage et la gastronomie ! Pour lesquels notre savoir est d'ailleurs reconnu internationalement, ce dont nous pouvons être fiers ».*



Frédéric Renaud

La Fête de l'élevage de Cercy-la-Tour aura lieu le 5 novembre.

Goût du « bien fait »

Les papilles des visiteurs pourront aussi trouver de quoi se ravir du côté des stands du marché qui se tiendra durant toute la journée et qui, cette année, comptera environ 15 exposants (porc, foie gras, escargots, fromages, charcuterie, produits bios, etc.). En outre, les plus jeunes seront conviés à une dégustation de viande – là encore toute la journée – pour découvrir les qualités de la viande charolaise, une première pour cette fête. *« Nous devons sensibiliser les enfants au goût afin qu'ils puissent comprendre notre amour de l'élevage et de nos animaux »,* insiste Frédéric Renaud. *« L'un ne va pas sans l'autre ».*

De leurs côtés, les professionnels pourront découvrir, de 8 heures à 19 heures, tous les animaux du concours, ainsi que la centaine d'animaux qui seront ensuite mis à la vente aux enchères en ligne de Simon Genetic (à partir de 19 heures sur www.simongenetic.com). Au total, près de 200 animaux sont attendus pour l'événement.

Jouer c'est gagner

Parmi les nouveautés énoncées plus haut, l'édition 2022 sera également marquée par l'arrivée d'un « coffret d'accueil ». Ce dernier contiendra : un verre à vin, un bon pour la « tombola du terroir » (il faudra trouver la quantité de viande dégustée tout au long de la journée sur le stand de la boucherie du canal), un ticket pour participer au « tiercé charolais » (trouver le trio gagnant du prix d'honneur mâles inscrits) et un ticket pour une dégustation de viande sur le stand de la Boucherie du Canal (le tout pour 2 euros seulement). Ces tombolas permettront aux personnes ayant les bonnes réponses de remporter des lots d'une valeur de 200 à 500 euros.

La journée de festivités se terminera sur un apéro-concert.

Chloé Monget

Pour tout renseignement : 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud).

// BIOBOURGOGNE

Deux nouveaux recrutements dans la Nièvre

L'équipe de BioBourgogne se renouvelle avec l'arrivée de deux nouvelles recrues. Ainsi Manon Copleux, 22 ans, est en apprentissage au sein du service élevage, et travaillera sur le projet « Bon diagnostic carbone ». Passionnée d'agriculture depuis son enfance, elle explique : *« J'effectue ma dernière année d'étude d'ingénieure agronome (ISA Lille) et le but de mes missions est de travailler sur des données économiques et environnementales pour améliorer les bilans des fermes. Même si je souhaite un jour m'installer (élevage chevaux d'obstacles et bovins lait), je souhaitais avoir une vision globale de ce qu'est l'agriculture et ce à quoi elle contribue réellement. Faire ce métier est de plus en plus compliqué, et je suis persuadée qu'il faut avoir tous les outils nécessaires avant de se lancer dans ce domaine »* (pour contacter Manon Copleux : apprenti.elevage@biobourgogne.org ou 07 87 53 63 11).

De son côté, Pauline Foulon, 24 ans, rejoint l'équipe, en CDI, en qualité d'animatrice, conseillère maraîchage, PAM, et mission biodiversité. Originaire d'Eure-et-Loir et attachée au maraîchage depuis toute petite, elle pointe : *« Je suis diplômée de l'AgroCampus Ouest Angers, avec une spécialisation en horticulture. Je suis persuadée qu'outre l'accompagnement que nous pouvons offrir aux exploitants nos missions sont aussi de rappeler au grand public la valeur des productions agricoles. Aujourd'hui, les gens achètent des légumes, par exemple, comme s'ils achetaient un clou. Or, derrière ce légume il y a un engagement, du temps et des personnes. C'est ces valeurs que nous devons avoir à cœur dans nos professions »* (pour contacter Pauline Foulon : pauline.foulon@biobourgogne.org ou 06 07 50 61 09).

Chloé Monget



Pauline Foulon et Manon Copleux viennent d'être embauchées à BioBourgogne

// SANITAIRE

Le GDS répond à vos questions

Un de mes prélèvements auriculaires BVD est déclaré non analysable par le laboratoire départemental. Pourquoi ?

Deux causes sont possibles :

- Délai trop long d'arrivée du prélèvement au laboratoire. Il doit être envoyé, impérativement, au laboratoire, sous 7 jours après le prélèvement effectué. Pour rappel, le veau doit être prélevé dans les 20 jours qui suivent la naissance.
- Problème de bouclage : analyse non réalisée du fait de l'absence de biopsie dans le trocart préleveur. Conseils pour bien réussir la pose : 1. Poser la boucle d'identification préleveuse BVD en premier. 2. Bien positionner les boucles sur la pince et vérifier leur alignement. 3. Bien contenir la tête du veau. 4. Exercer une forte pression sur la pince en allant jusqu'à la butée.

En cas de prélèvement déclaré non analysable :

Le GDS vous informe par mail ou par courrier.

Vous ne paierez bien évidemment aucun frais d'analyse.

Vous devez impérativement reprélever l'animal concerné à l'aide d'une des boucles bouton qui vous sont fournies par le GDS et envoyer le prélèvement au laboratoire départemental.

GDS

Contact GDS : Charlotte Rossignol (03 80 68 67 36, charlotte.rossignol.gds21@reseaugds.com)
Infos BVD : www.contrelabvd.com ou www.gdsbfc.org

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// DIVERSIFICATION

La trufficulture en quête de surfaces

Le changement climatique n'est pas tendre avec la truffe de Bourgogne et impacte sa production. Des hectares de plantations supplémentaires sont ainsi recherchés dans la région.

Les stations truffières souffrent avec le dérèglement climatique. Des sécheresses de plus de 45 jours, l'irrégularité de l'hydrométrie et la haute température des sols ne sont pas favorables à leur production. *« Seulement 26 tonnes ont été récoltées dans la région en 2021, dont 10 en Côte-d'Or »*, déplore Christine Dupaty, présidente de l'association régionale des truffes en Bourgogne Franche-Comté (ARTBFC). Selon cette productrice basée dans le Châtillonnais, le bilan sera encore plus décevant cette année : *« nous en prenons malheureusement la direction… Ces niveaux de récolte sont très bas, presque deux fois moins importants qu'il y a une dizaine d'années où nous atteignions parfois la barre des 50 tonnes »*.

Beaucoup de demandes

L'ARTBFC, qui réunit près de 300 adhérents, est à la recherche de nouvelles surfaces de plantations pour satisfaire au mieux les consommateurs particuliers, mais aussi les industries de l'agroalimentaire très demandeuses de truffes. À titre d'exemple, la Fromagerie Delin, à Gilly-lès-Cîteaux, a besoin de 400 tonnes annuelles de truffes de Bourgogne qui, à défaut, seront importées d'Italie, plaque tournante centralisant les importations des pays de l'Est de l'Europe. *« La demande est nettement supérieure à l'offre »*, souligne Christine Dupaty, *« c'est pourquoi nous comptons beaucoup sur le monde agricole et les investisseurs privés pour compenser ce désastre de production. La consommation locale est très prisée, la truffe de Bourgogne peut représenter une intéressante diversification »*. Une truffière très bien menée en verger peut permettre de récolter jusqu'à 30 à 50 kg /ha, sachant que le prix de vente peut atteindre 500 voire 600 euros/kg. *« Toutes les truffes récoltées ne sont toutefois pas vendables, il faut le savoir et bien l'intégrer »*, tempère la présidente de l'ARTBFC, *« une certaine qualité du produit est recherchée, tout défaut les rendra invendables. Nous enregistrons ainsi 40 % de pertes, en moyenne, mais ces truffes seront utilisées pour apporter des spores à la culture. Rien n'est perdu pour autant »*.

Un hectare pour se tester

Les sols calcaires et argilo-calcaires sont les plus favorables à la production. Une douzaine d'essences peuvent être utilisées, comme l'explique Christine Dupaty : *« une multitude de choix existent, selon les caractéristiques de sa parcelle. Cela peut aller du bouleau au tilleul, en passant par le pin noir, le cèdre et bien sûr le chêne pubescent, sans oublier le noisetier de Byzance qui conserve bien l'humidité »*. Ces arbres mycorhizés doivent être achetés à l'âge d'un ou deux ans chez des pépiniéristes certifiés CTIFL ou Inrae. Les densités de plantation varient de 300 à 600 arbres/ha pour la truffe de Bourgogne et de 300 à 400 arbres/ha pour la truffe du Périgord (Tuber melanosporum) également cultivée dans la région. *« Grâce aux progrès scientifiques, nous arrivons à produire des truffes de Bourgogne dès la sixième année après la plantation. Pour la truffe du Périgord, il ne faut attendre que quatre ans »*, informe Christine Dupaty. Une somme comprise entre 10 000 et 15 000 euros est généralement déboursée pour la plantation d'un hectare. *« Des aides de la Région sont à disposition et peuvent couvrir jusqu'à 60 % de ces dépenses, par le biais du programme RI Pair »*, fait remarquer la présidente. Des coûts pour l'installation de clôtures et de systèmes d'irrigation s'ajouteront également à la facture. *« Nous invitons les agriculteurs à se tester sur un hectare, c'est déjà bien »*, termine Christine Dupaty, *« pour celles et ceux qui auraient la volonté d'aller plus loin et s'investir de manière plus importante dans la truffe, nous les informons qu'un centre de formation existe au lycée forestier de Crogny, dans l'Aube. Différentes sessions techniques sont très utiles pour mettre en place une truffière, l'entretenir, la tailler, la caver…*

AG

Pour tout renseignement : Séverine Le Bot Humblot, conseillère en trufficulture à la Chambre d'agriculture régionale (03 81 49 71 06, 06 38 51 69 90, slebothumblot@agridoubs.com) ».



Un appel aux agriculteurs est lancé par Christine Dupaty, présidente de l'association régionale des truffes en Bourgogne Franche-Comté.

Travaux en cours

L'ARTBFC s'est réunie le 11 septembre à Dijon, pour la restitution des résultats de son projet intitulé *« Bijou »*, spécifique à la truffe de Bourgogne. Cette étude, financée par l'Union européenne et le Conseil régional, a été menée en collaboration avec l'Inrae, l'ONF le CRPF, la Chambre régionale d'agriculture et le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes. Des acquis scientifiques et techniques issus de cette étude vont contribuer au développement de la filière.

// ENSEIGNEMENTS

À la découverte de l'expérimentation agricole

L'Institut Agro Dijon, l'Inrae et la Draaf ont organisé une journée de rencontres entre l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur et la recherche, à la découverte de la plateforme CA-SYS installée au sein de l'Unité expérimentale Inrae du domaine d'Époisses.



Plus d'une centaine d'étudiants de BTSA venus de toute la Bourgogne Franche-Comté ont participé à cette journée de découverte de la plateforme expérimentale d'Inrae, près de Dijon.

Plus de 100 étudiants issus de différents BTS agricoles (BTSA Acse MFR Auxerre, BTSA Acse établissement privé Levier, dans le Doubs, BTSA Acse de Dannemarie-sur-Crète (Doubs), BTSA GDEA, de Vesoul et BTSA APV de Quetigny, en Côte-d'Or) sont venus pour rencontrer des chercheurs, ingénieurs, techniciens Inrae et des élèves-ingénieurs de l'Institut Agro Dijon. Au fil de différents ateliers, ils ont découvert l'activité de recherche autour des systèmes agroécologiques en semis direct ou avec travail du sol possible, tous sans pesticides, sur la plateforme CA-SYS du domaine Inrae d'Époisses, à Bretenière, près de Dijon, ainsi que les métiers d'ingénieur en agronomie et agroalimentaire. L'objectif était de renforcer les liens entre l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur et la recherche en faisant découvrir un système expérimental conduit en agroécologie mais également les métiers d'ingénieur et de chercheur aux étudiants de BTS agricoles, en leur montrant les voies qui peuvent s'ouvrir à eux s'ils désirent prolonger leurs études.

Recherche collaborative

Pour l'occasion, 14 étudiants de l'Institut Agro Dijon animaient des ateliers et accompagnaient les élèves de BTSA dans leur découverte. CA-SYS est une plateforme collaborative de recherche et d'expérimentation pour expérimenter l'agroécologie à différentes échelles. Projet collaboratif de l'UMR Agroécologie (Institut Agro Dijon, Inrae BFC, université de Bourgogne, UBFC) et de l'Unité expérimentale du domaine d'Époisses, CA-SYS teste sur 125 ha une diversité de systèmes agroécologiques en semis direct ou avec travail du sol possible, tous sans pesticides, afin d'éprouver la pertinence de la réduction d'usage des intrants de synthèse au profit d'une valorisation des interactions biotiques au sein d'un environnement parcellaire riche en infrastructures paysagères (bandes enherbées, bandes fleuries, haies, arbres isolés).

D'après communiqué

Sarl CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint Marc-sur-Seine - Tél. : 03 80 93 22 28
Votre spécialiste de matériel d'élevage - SAV assuré
Grupo TATOMA
TOUTE UNE GAMME de
MÉLANGEUSES
HORIZONTALES VERTICALES
& AUTOMOTRICES
NOMBREUSES MACHINES EN SERVICES SUR VOTRE DÉPARTEMENT
Bol pailleur
• Nourriture très aérée,
• Digestibilité améliorée,
• Mélange très homogène
• Paillage
Déjà plus de 2000 utilisateurs en France

// POUVOIRS PUBLICS

21 Un nouveau préfet pour la Région Bourgogne-Franche-Comté

Franck Robine est le nouveau préfet de Côte-d'Or et de Bourgogne-Franche-Comté. Les dossiers agricoles ne lui sont pas inconnus.

C'est lundi 17 octobre que Franck Robine a officiellement pris ses nouvelles fonctions de préfet de Côte-d'Or et de Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Âgé de 55 ans, il occupait auparavant la fonction de conseiller aux affaires intérieures au sein du cabinet du Premier ministre. Dans ses nouvelles fonctions, il succède à Fabien Sudry, désormais membre du Conseil d'État.

Le nouveau préfet n'est pas étranger aux dossiers agricoles : il y a vingt ans, il a occupé la fonction de chef de cabinet d'Hervé Gaymard, à l'époque ministre de l'Agriculture de Jacques Chirac. Il confie *« une grande admiration pour le monde agricole confronté à une incertitude sur ses revenus. J'ai gardé de mon passage dans ce ministère une impression marquante de la passion que beaucoup d'agriculteurs mettent dans l'exercice de leurs activités »*. Franck Robine fait également le constat que le monde agricole est un très bon connaisseur des politiques européennes et des institutions communautaires. Il a eu l'occasion de s'en rendre compte alors que lui-même fut directement impliqué dans la mise en place de l'euro, entre 1997 et 2000, alors qu'il était affecté à la cellule Euro de la Commission européenne.

Loup, gestion de l'eau, filières…

Dans l'administration préfectorale, il a notamment été en poste en Poitou-Charentes, en Moselle, en Alsace, dans les Pays de la Loire, en Martinique, en Corse et dans les Alpes-Maritimes. Dans ce dernier département, il a été confronté à la problématique du retour du loup. *« J'ai vu à cette occasion la détresse des éleveurs*, souligne-t-il, *et je pense qu'il faut trouver le point d'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités agricoles »*.

L'un des grands enjeux à son arrivée dans une région qu'il sait connaître peu, tourne autour de la gestion de l'utilisation de l'eau, où, là aussi, des équilibres sont à trouver. Il se dit aussi admiratif de la capacité de structuration de certaines filières, telles que celle du Comté : *« à ma connaissance, il n'y a guère que les Savoyards qui ont fait aussi bien »* confie-t-il. Au-delà des questions agricoles, Franck Robine a conscience qu'il arrive en BFC dans un contexte national difficile *« avec des conditions d'exercice préfectoral qui ne se déroulent pas toujours dans un climat serein »*. Classiquement il souhaite aller à la rencontre des élus locaux mais selon un rythme soutenu puisqu'il prévoit de visiter les huit départements de la Région dans le mois qui vient. *« J'ai la volonté d'être concret dans la mise en œuvre des politiques de l'État »*, précise-t-il. Au passage, il note l'initiative, qualifié d' *« intéressante »*, du préfet de Haute-Saône, Michel Vilbois, qui a décidé d'instaurer et d'assurer des permanences de services publics chaque trimestre, dans les espaces France Services du département. Une belle illustration, à ses yeux, de cette approche pragmatique et concrète du rôle de l'État.

Berty Robert



Franck Robine a notamment été chef de cabinet d'Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture de Jacques Chirac en 2002.

// FORMATION

21 Une session AgriActes annoncée pour 2023

La Chambre régionale d'agriculture de BFC propose, pour 2023, une nouvelle session de la formation AgriActes avec l'Institut Agro Dijon et l'Ifocap.

Lors de l'évènement, organisé le 30 juin dernier à l'Institut Agro de Dijon par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), centré sur l'importance, pour les responsables agricoles, de se former, à toutes les étapes de leur parcours, l'intérêt de la formation AgriActes avait été souligné. Cette formation intervient en complément d'Avenir Formation, portée par les JA BFC. Elle est destinée à permettre aux participants de faire un pas de côté, de prendre la mesure de la complexité du monde et de comprendre comment en être acteur. Elle permet d'acquérir des méthodes pour agir, de comprendre la manière dont se construisent les politiques publiques et d'apprendre à se positionner par rapport aux attentes sociétales. La session AgriActes qui va se tenir en 2023 et qui s'intitule « Prendre du recul pour agir dans une société en changement » s'organise en cinq modules :

- Être agriculteur dans une société en changement
- Prendre la parole dans une société « négociatoire »
- Être acteur des politiques qui concernent l'agriculture
- Se positionner au cœur des dynamiques collectives
- Prendre du recul sur son expérience et la partager

La formation est prévue pour s'étaler du 25 janvier au 5 décembre 2023, selon des sessions relatives à chacun des modules, d'une durée comprise entre 1 et 3 jours.

La formation s'adresse aux agricultrices et agriculteurs de BFC qui sont en situation de responsabilité ou de représentant de l'agriculture (responsabilité dans une organisation professionnelle agricole, responsabilité associative, élu local…) Le coût de cette formation est de 0 euro pour les ayants droit Vivéa et de 2 310 euros pour les autres publics, qui peuvent toutefois consulter leurs fonds d'assurance-formation/opérateurs de compétences, afin de voir si une prise en charge est possible.

Berty Robert

Pour suivre la formation AgriActes en 2023 il faut se préinscrire en ligne : https://bourgogne-franchecomte.chambres-agriculture.fr/entreprise-agricole/se-former/se-former-en-region/agri-actes/pre-inscription-a-la-formation-agri-actes-2023/. Vous pouvez également contacter Delphine Arabi, chargée de mission Formations au sein de la Chambre régionale d'agriculture BFC, par mail : crfa@bfc.chambagri.fr ou par téléphone : 03 81 54 71 80.

// SYNDICALISME

21 De l'énergie pour assurer notre souveraineté alimentaire

Christophe Chambon, président de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté, réclame une prise en compte particulière du secteur agricole, face aux risques de restriction d'accès à l'énergie.

Avec la crise sanitaire du Covid, le secteur alimentaire a été mis à l'honneur au même titre que celui de la santé. Après cette période difficile pour tout le monde, on espérait retrouver un contexte stabilisé avec une certaine sérénité.

C'était sans compter sur les aléas internationaux, avec le retour d'une guerre aux portes de l'Europe qui, par effet de dominos, entraîne des conséquences sans précédent sur notre économie. Concernant la situation économique de nos exploitations, il faut rester vigilant et réagir rapidement face aux situations qui menaceraient la survie de nos entreprises.

Nous devons rappeler à tous nos interlocuteurs que le secteur agricole reste stratégique pour assurer notre souveraineté alimentaire. La gestion de l'énergie doit être prise en compte, pour la qualité sanitaire de nos produits et éviter des crises d'approvisionnement. À ce titre, nous demandons que toutes nos entreprises (exploitations agricoles, entreprises de l'amont et de l'aval) soient considérées comme des établissements d'intérêt général et, par conséquent, exemptées du dispositif de délestage ou de coupures. Enfin, il est important de renforcer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles par des aides aux investissements, liées aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur les toitures, méthaniseurs…) sans oublier l'adaptation nécessaire de la réglementation pour faciliter l'autoconsommation sur nos fermes. Face à ces risques de manque d'énergie pour nos entreprises nous demandons :

- une protection dans le cadre de mesures contraignantes de coupure, rationnement ou délestage ;
- un encadrement des prix des énergies,
- une simplification des démarches pour les projets concernant les énergies renouvelables.

Nous ne devons pas sous-estimer les problèmes d'approvisionnement et les coûts liés à l'énergie. Nous nous mobiliserons, si nécessaire, pour être réellement entendus sur ces questions stratégiques.

Christophe Chambon,
président de la FRSEA BFC



// RÉGLEMENTATION

21 Instauration d'un CSP obligatoire

La loi Égalim 1 impose la séparation des activités de vente et de conseil à l'usage des produits phytosanitaires. En application de cette loi, des textes ont instauré un conseil stratégique phytosanitaire (CSP) obligatoire pour les exploitations agricoles utilisatrices, afin d'améliorer les stratégies de lutte phytosanitaire en étant plus économe en intrants.

Le conseil stratégique phytosanitaire, effectué par des techniciens agréés, s'appuie sur un diagnostic de l'exploitation et propose un plan d'action individualisé. Il donne lieu à une « attestation de CSP » qui deviendra indispensable pour reconduire le « Certiphyto décideur » à partir de 2024.

Le CSP, c'est quoi ?

Le diagnostic analyse notamment les principales caractéristiques du système d'exploitation, les spécificités pédoclimatiques, sanitaires et environnementales des espaces concernés, le bilan de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des méthodes alternatives (évolution des quantités utilisées par type, évolution des indices de fréquence de traitement, registre des traitements, conseils spécifiques reçus, outils d'aide à la décision).

Le plan d'action comporte des recommandations à mettre en œuvre (leviers agronomiques, matériel, produits de biocontrôle) afin de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur l'exploitation.

Le diagnostic et le conseil stratégique doivent être conservés par l'utilisateur et le conseiller pendant une durée de six ans.

Exigé pour le Certiphyto

À terme, il sera nécessaire de justifier d'un ou de deux conseils stratégiques afin de pouvoir renouveler son Certiphyto « décideur » :

- jusqu'en 2023, aucune attestation n'est obligatoire pour renouveler son Certiphyto ;
- à partir de 2024, une attestation de conseil stratégique sera demandée (première période de trois ans écoulée) ;
- à partir de 2026, deux attestations seront nécessaires (première période de cinq ans écoulée).

Les prestataires agréés

La liste nationale des structures est disponible au lien suivant : http://e-agre.agriculture.gouv.fr Pour connaître les prestataires agréés pour le conseil stratégique phytosanitaire, sélectionnez « conseiller » dans la rubrique « Activités » dans la colonne de gauche, puis votre département.

Année de renouvellement du Certiphyto	Exigence en conseil stratégique phytosanitaire (CSP)
2022 - 2023	Aucune exigence pour renouveler son Certiphyto
2024 - 2025	Au minimum **un CSP** dans les trois ans qui précèdent **donc avant le 31 décembre 2023** (sauf exceptions ci-dessous)
2026, 2027, 2028	**Deux CSP** dans les cinq ans qui précèdent, espacés de minimum deux ans et de maximum trois ans (sauf exceptions ci-dessous) **dont 1 avant le 31 décembre 2023**

Cas particuliers

Cas où la délivrance de conseil stratégique n'est pas requise :

- **Exploitations engagées en agriculture biologique sur toutes leurs surfaces dès la conversion**
- **Exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale soit niveau 3 de la certification environnementale),**
- **Exploitations qui utilisent uniquement des produits de biocontrôle (liste prévue à l'article L253-5 du code rural), des substances de base ou à faible risque (au sens du règlement CE1107/2009).**

Cas où un seul conseil stratégique sera exigé sur 5 ans :

- **Exploitations dont les surfaces en arboriculture, viticulture, horticulture ou cultures maraîchères susceptibles d'être traitées représentent au total moins de 2 hectares et si leurs surfaces portant d'autres cultures, susceptibles d'être traitées, représentent moins de 10 hectares.**

D'après communiqué

Pour toute information complémentaire, contacter la Draaf - service régional de l'alimentation : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

// EN SAVOIR +

Liens & contact utiles

La liste des substances à faible risque est disponible sur : https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Les-produits-a-faible-risque.

La liste des produits de biocontrôle est consultable sur : https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole.

// BIOTECHNOLOGIES VÉGÉTALES

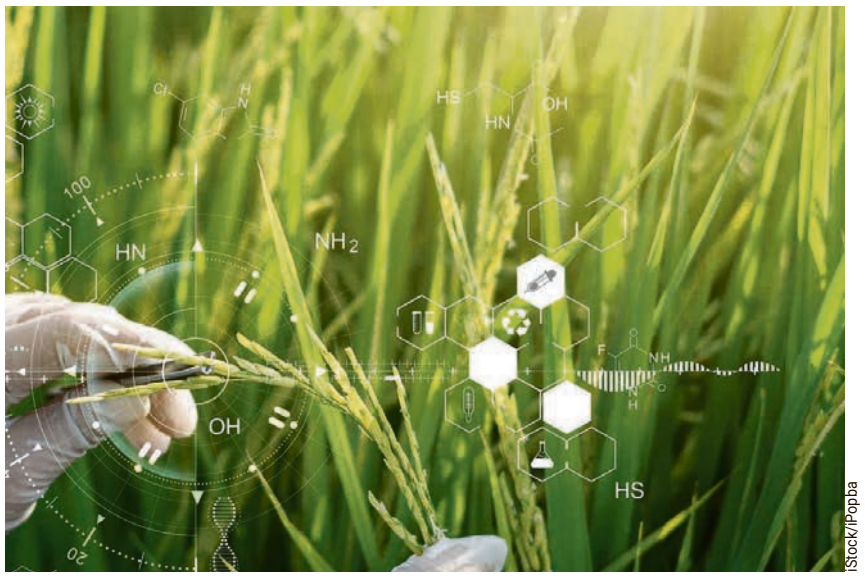
Climat : changer de paradigme

Les biotechnologies végétales permettent de sélectionner rapidement des variétés de plantes adaptées au changement climatique. Selon l'Association française des biotechnologies végétales (AFBV) la recherche doit avoir les moyens d'explorer ce nouveau champ d'investigation.

« L'urgence climatique impose le recours aux biotechnologies végétales », a déclaré Georges Freyssinet, le président AFBV lors du point presse organisé le 11 octobre dernier en marge du 11e colloque intitulé *« Biotechnologies végétales et changement climatique »*. En fait, le changement climatique impose à l'agriculture de mener deux combats à la fois. Celui de l'adaptation des pratiques agricoles à des périodes caniculaires récurrentes et celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dont l'emploi d'engrais azotés est la première cause. Selon Georges Freyssinet, *« la recherche agronomique doit s'impliquer dans des programmes de lutte contre les stress abiotiques »* alors que ces 30 dernières années, elle se concentrait sur la résistance aux ravageurs et aux maladies, autrement dit aux stress biotiques. *« Le secteur public devrait retrouver un rôle de premier plan dans l'amélioration des technologies et la recherche de la fonctionnalité des gènes impliqués dans les caractères recherchés »*, déclare l'AFVB. Et le secteur privé doit pouvoir s'appuyer sur un cadre réglementaire européen approprié pour commercialiser des plantes issues notamment de l'édition génomique.

Le temps presse

Selon Claude Ménara, agriculteur depuis 40 ans dans le Lot-et-Garonne, administrateur de l'AGPB et membre de l'AFBV, l'accès à l'eau, le numérique et la robotique sont les trois piliers sur lesquels l'agriculture française se repose déjà pour s'adapter au changement climatique. *« Mais sans le recours aux biotechnologies, les progrès resteront faibles »*, affirme-t-il. Or le temps presse. La réglementation européenne en vigueur sur les biotechnologies du début des années 2000 est dépassée. Elle ne prend pas en compte l'évolution de la discipline et les nouveaux protocoles mis au point pour conduire des travaux de sélection variétale. De plus, des pays concurrents ont déjà pris les mesures nécessaires pour distinguer les plantes obtenues par édition génomique et des plantes génétiquement modifiées. Pour autant, les capacités d'action sont limitées. En 2024, se dérouleront les prochaines élections européennes aux termes desquelles de nouveaux députés européens seront élus. Si dans les prochaines semaines, la Commission européenne fait une proposition de réglementation sur les biotechnologies, celle-ci pourra difficilement être applicable en 2024. Le Conseil européen doit en effet l'avoir auparavant validée et le Parlement européen, l'avoir votée avant l'arrêt des travaux parlementaires, en pleine campagne électorale.



iStock/iPopba

Le changement climatique impose à l'agriculture de mener deux combats à la fois : l'adaptation des pratiques agricoles à des périodes caniculaires récurrentes et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le second combat : les GES

Selon Philippe Gate, ancien directeur scientifique d'Arvalis et membre de l'AFBV, réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture impose de revoir l'organisation de l'ensemble des filières, du champ à l'assiette. Alors que les agriculteurs doivent prendre les mesures nécessaires pour optimiser la fertilisation de leurs cultures en azote, les consommateurs doivent revoir leurs habitudes alimentaires et les industries alimentaires, leur niveau d'exigence. Produire du blé dur à 14 % de protéines pour fabriquer des pâtes quand l'Italie se contente d'une céréale à 12 %, est-il toujours justifiable ? Or augmenter de deux points le taux de protéines d'un blé dur impose l'épandage de 40 unités d'azote en plus par hectare.

Actuagri

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

ÉLEVAGE

// BOVINS ALLAITANTS

Les Sabots d'argent et de bronze pour quatre éleveurs de la région

Bovins Croissance vient de remettre les sabots d'argent et de bronze à quatre éleveurs de la région. D'autres ont également été récompensés pour leurs bons résultats techniques et génétiques.



Lors de la cérémonie du 29 septembre à Flavigny-sur-Ozerain, fief d'un lauréat côte-d'orien.

Les sabots d'or ont été remis dans le cadre du Sommet de l'Élevage à Cournon. Dans le même temps, ceux d'argent et de bronze l'ont été en local, à Flavigny-sur-Ozerain. *« Pour rappel, l'or concerne l'échelon national, l'argent la région et le bronze le département. Notre petite cérémonie annuelle se tenait fin septembre en Côte-d'Or »*, présente Mathieu Javelle, conseiller à Bovins Croissance. Les classements établis chaque année auprès des adhérents prennent en compte plusieurs critères, comme le niveau génétique du cheptel à travers l'index de synthèse au sevrage (ISEVR), l'index de synthèse des qualités maternelles (IVMAT), mais aussi la technicité de l'éleveur évaluée à travers la productivité, le taux de mortalité, l'intervalle vêlage-vêlage, le poids âge type à 210 jours et la taille du cheptel.

L'Yonne à l'honneur

Le Gaec À l'Orée des Bois termine à la première place des classements charolais de l'Yonne et de la région : il s'adjuge les sabots d'argent 2022. La note finale synthétique de cette exploitation basée à Champlost lui permet même de se hisser au 4e rang national. L'EARL Bucheton, de Saint-Amand-en-Puisaye (58), figure à la seconde place du classement régional. Sa note est la plus élevée de la Nièvre et lui permet donc de décrocher les sabots de bronze. L'exploitation lauréate en Côte-d'Or est l'EARL de la Maison Rouge, de Hauteroche. Cette ferme gérée par Isabelle Andriot est devancée au niveau départemental par l'EARL du Trèfle à 4 feuilles (Trouhaut) mais cette dernière avait déjà remporté les sabots de bronze récemment. *« Quand cela est le cas dans les trois dernières années, les sabots sont toujours remis au second du classement »*, précise Mathieu Javelle. Philippe Butaud (71), termine dixième du classement bourguignon et deuxième de Saône-et-Loire (derrière l'EARL Touillon qui avait reçu les sabots d'argent en 2019) : l'éleveur de Sivignon remporte également les sabots de bronze 2022. D'autres élevages ont été récompensés dans les races Limousine, Aubrac et Parthenaise, mais le nombre d'adhérents n'était pas suffisant pour décerner des sabots. Bovins Croissance a félicité l'ensemble des lauréats, avant de proposer un déjeuner à la ferme-auberge de Flavigny.

AG

Classements

Race charolaise : 1er : Gaec À l'Orée des Bois (89), 2e : EARL Bucheton (58), 3e : EARL Brianne (89), 4e : EARL de Boudernault (89), 5e : EARL Touillon (71), 6e : EARL de la Fontaine Blanche (58), 7e : EARL du Trèfle à 4 feuilles (21), 8e : EARL de la Maison Rouge (21), 9e : EARL Desplanches (89), 10e : Philippe Butaud (71).
Race Limousine : 1er : Bernard Therville (71).
Race Aubrac : 1er : Gaec du Regain (71).
Race Parthenaise : 1er : Christian Thaveau (58).

// FORMATION

58 Taureau, comment faire son choix ?

Établir un plan de reproduction n'est pas toujours très simple. Afin d'aider un peu les éleveurs sur ce point, la Chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec Alsoni Conseil Élevage proposaient une formation sur « Comment choisir son taureau ».



Par petits groupes, les éleveurs ont pu discuter entre eux et avec les formateurs pour avoir toutes les réponses à leurs questions.



C'est sur l'exploitation de la SCEA Pillon à Pont (Alluy), le 3 octobre, que se sont retrouvés éleveurs et formateurs (Christophe Dagouneau pour la Chambre d'agriculture et Jérôme Poingt pour Alsoni Conseil Élevage) pour discuter de « Comment choisir son taureau ? ».

Leviers possibles

Le but de la journée était de dépeindre les leviers existants à utiliser pour que les éleveurs puissent avoir tous les outils en main pour établir leur plan de reproduction au mieux que ce soit sanitairement parlant ou économiquement.

Parmi ces outils, l'indexation a été abordée, la génomique, ainsi que la pelvimétrie (voir TdB n° 1702). Jérôme Poingt et Christophe Dagouneau insistent : *« il n'y a pas de formule magique, car chacun cherche des améliorations différentes dans son cheptel. Il y a beaucoup d'informations collectées sur tous les reproducteurs issus de la base de sélection, qu'ils proviennent de monte naturelle ou des centres d'IA. Un gros travail a été réalisé par les éleveurs sélectionneurs pour mettre à disposition de leur clientèle des reproducteurs répondants aux différentes attentes, comme le potentiel de croissance, les qualités maternelles ainsi que la facilité de naissance, le tout en faisant attention aux gènes d'intérêts. Un large panel de documents techniques, des reproducteurs confirmés, offrent un très bon support pour le choix de son futur reproducteur, sans pour autant retirer l'importance de l'œil de l'éleveur dans la sélection ».*

Fiabilité

Outre cela, quelques points de vigilance ont été mis en lumière, par les formateurs, à l'image de la lecture du Coefficient de détermination ou CD pour l'indexation : *« Plus le CD est proche de 1 plus l'indexation sera fiable »* avant de nuancer : *« cela étant, il ne faut pas oublier que le travail génétique donne une indication et non une assurance d'avoir tel ou tel gène dans un veau ».*

Il a également été mis lumière que certaines données permettant l'établissement de l'indexation était relevées majoritairement par les éleveurs (comme les poids de croissance) : *« Les éleveurs obtiennent l'indexation qu'ils font. Plus les informations transmises sont précises, plus l'indexation le sera - CQFD ».* Pour le génotypage, Jérôme Poingt stipule : *« Cela permet de connaître un peu ce que l'animal va donner, sans avoir à attendre les expressions sur les descendants. C'est un gain de temps très intéressant ».*

Passion

De son côté, Romain Coreau (en cours d'installation comme associé de la SCEA Pillon) détaille : *« Le cheptel est non inscrit, mais nous utilisons tout de même la génétique afin de nous aider dans nos choix pour fixer certains gènes comme l'Avel, les qualités maternelles, les qualités lait, etc. Nous nous fournissons en semences publiques, en sélectionnant des taureaux qui se croisent bien avec nos femelles ».*

Il conclut : *« La génétique est pour moi un univers passionnant et indispensable pour travailler. En effet, cela nous permet d'arriver à une meilleure performance économique. Mais, il faut que cela soit allié au suivi de nos animaux ; l'un ne va pas sans l'autre ».*

Chloé Monget

ÉLEVAGE

// PORCS

Des performances accrues dans un contexte peu porteur

L'assemblée générale de l'Union régionale des groupements de producteurs de porcs de Bourgogne et d'Interporc Bourgogne aura permis de mettre en lumière les contradictions auxquelles ce secteur doit parfois faire face.



USDA

L'élevage de porcs bourguignons accomplit d'importants efforts d'investissements et fait progresser son niveau de technicité. La prolificité des truies en est une des traductions.

Le premier constat effectué à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union régionale des groupements de producteurs de porcs de Bourgogne, et de celle d'Interporc Bourgogne, c'est celui d'une baisse du nombre d'éleveurs en 2021 (quatre arrêts d'activité). Le secteur s'apprête à en connaître d'autres, notamment en raison de départs en retraite. Cette configuration de la pyramide des âges n'est pas propre à la Bourgogne, elle s'observe dans toutes les régions d'élevage porcin en France. Au sein de l'union régionale, on déplore toutefois la difficulté qui accompagne toute velléité de création d'élevage. Emmanuel Thiery, son président, pointait à cette occasion un paradoxe auquel le monde agricole a malheureusement l'habitude d'être confronté : *« il y a une demande, de la part de la société, de petits élevages de proximité, mais dès que l'un d'entre eux tente de se monter dans notre domaine, il a droit à une levée de boucliers… »*

Montée en technicité

En dépit de cette tendance, le nombre de porcs charcutiers commercialisés par les groupements est en hausse continue depuis 2018. La production se concentre néanmoins sur un nombre d'élevages plus restreint. Cela traduit la forte prolificité des truies qui permet de maintenir un bon niveau de production, alors qu'elles sont moins nombreuses, mais aussi la montée en technicité des élevages, notamment sur la performance génétique. Il faut aussi noter, sur la période 2020-2021, l'utilisation des Plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) qui ont démontré un certain dynamisme dans les investissements, pour les éleveurs qui se maintiennent. Au niveau de la coopérative Cirhyo, on réaffirme la volonté de maintenir les élevages, même si l'on demeure conscient que, dans le contexte actuel, relativement peu porteur, le maintien de certaines structures d'élevage porcin peut se révéler coûteux, il est malgré tout nécessaire de parier sur l'avenir.

Biosécurité et bien-être

Au chapitre des activités menées, la période 2022-2023 devrait être marquée par des actions concernant le bien-être animal. Comme en écho à la sollicitation des PCAE citée plus haut, les élevages porcins bourguignons évoluent dans un contexte où se cumulent les questions de biosécurité et de bien-être animal. Ceci explique en partie un niveau d'investissements soutenu dans certains élevages. La vigilance reste pourtant la règle sur ces questions, comme le souligne l'intervention que les représentants de l'union régionale ont dû faire en urgence, auprès d'élus du Conseil régional de BFC, en avril dernier : elle concernait une évolution liée au Plan stratégique national (PSN-déclinaison française de la future PAC) et qui risque d'impacter les investissements. *« Tout le monde nous sollicite pour faire de la production locale,* expliquait Emmanuel Thiery, *mais dans le même temps, il n'y a pas de volonté d'aider au maintien des producteurs. Il ne faut pas que nous laissions partir une production qui fait aussi vivre des fabricants d'aliments et des transformateurs »*. La Bourgogne rassemble aujourd'hui 500 sites d'élevage porcin, de toutes tailles.

Dégradation pour l'abattage

Par ailleurs, maintenir un élevage de proximité passe également par le maintien des outils qui doivent l'accompagner, et notamment les structures d'abattage. *« Faire du locavore ne cadre pas avec la nécessité de devoir accomplir 100 ou 150 km afin de faire abattre un animal »*, déplorait le président de l'Union régionale et d'Interporc Bourgogne. De fait, le paysage de l'abattage, s'est dégradé, notamment avec la disparition de l'abattoir de Beaune, en Côte-d'Or. En 10 ans, entre 2011 et 2021, le nombre de porcs abattus en Bourgogne est passé de plus de 50 000 à 27 000 et en 2021, 93 % des porcs produits dans la région ont été abattus hors de ses frontières… Là encore, on peut y voir une certaine incohérence des pouvoirs publics ou des collectivités, en regard des attentes sociétales. Enfin, les membres des deux associations demeurent vigilants quant à la peste porcine, détectée en Allemagne et en Italie. Sur ce point et dans le cadre d'un plan de prévention élaboré en février dernier, les services de l'État et les professionnels de la filière porcine se mobilisent en BFC pour un recensement de l'intégralité des détenteurs de porcs et de sangliers sur le territoire, notamment les exploitations et les élevages. Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux. Cette déclaration est obligatoire dès un seul porc ou sanglier et à faire auprès de l'Établissement de l'élevage (EDE) de son département.

Berty Robert

Un nouveau cahier des charges « *Le Porc Français* »

Lors de l'assemblée générale de l'Union régionale des groupements de producteurs de porcs de Bourgogne et d'Interporc Bourgogne a été évoqué le nouveau cahier des charges pour le label *« Le Porc Français »* qui va entrer en vigueur en 2023. Celui-ci impliquera les règles suivantes :

- Renseignements et/ou mise à jour dans BDPorc de la déclaration d'activité de l'éleveur depuis moins de 3 ans
- Présence d'une zone d'isolement des animaux blessés ou malades avec accès à l'eau et à l'aliment, au sein de l'élevage
- Plan de lutte contre les rongeurs
- Entretien des abords
- Lumière
- Abreuvement
- Matériaux manipulables.

// PESTE PORCINE AFRICAINE

89 Les détenteurs de porcs doivent se recenser

Alors que la peste porcine africaine gagne du territoire en Europe, les détenteurs de porcs et de sangliers sont invités à se faire recenser. Dans l'Yonne, c'est auprès d'Alysé que cela se fait.

Maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, la peste porcine africaine (PPA) est sans danger pour l'homme mais a de graves conséquences pour la santé des animaux.

Aujourd'hui, la PPA circule dans plusieurs pays européens, dont l'Italie du nord et l'Allemagne. Des cas ont été recensés à moins de 100 km de la frontière française. Si pour l'heure la France est indemne de PPA, son introduction pourrait avoir des conséquences économiques et sanitaires graves pour la filière porcine. La dynamique de déplacement du virus en Europe fait peser une menace permanente sur les populations de sangliers et de porcs sur le territoire français.

Dans le cadre du plan de prévention de la PPA élaboré en février 2022, les services de l'État et les professionnels de la filière porcine se mobilisent en Bourgogne Franche-Comté pour un recensement de l'intégralité des détenteurs de porcs et de sangliers sur le territoire, notamment les exploitations et les élevages.

Ainsi, tout détenteur de porc ou de sangler (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux. Cette déclaration est obligatoire, dès un seul animal, et à faire auprès d'Alysé (03 86 92 36 46 ou contact@alyse-elevage.fr). Au niveau régional, une enquête de mise à jour des données relatives aux détenteurs déjà déclarés a été lancée.

Des mesures sanitaires à respecter

Alors, comment se transmet la PPA? Elle peut être véhiculée par les animaux eux-mêmes, mais aussi par les denrées alimentaires contenant du porc ou du sanglier qui auraient été infectés, ainsi que par les véhicules, matériels et tenues vestimentaires ayant été en contact avec un animal infecté.

Pour réduire les risques de contamination, des mesures sanitaires sont à respecter: ne pas nourrir les porcs ou sangliers avec les restes de repas ou autres déchets de cuisine, empêcher tout contact des porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages, ne pas introduire de porcs ou de sangliers venant d'une zone infectée (Allemagne, Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du nord, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie et Ukraine), équiper les visiteurs de tenues et bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec les animaux, empêcher tout contact des animaux avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 heures avec des porcs ou sangliers infectés, ne pas introduire du matériel de chasse ou un chien de chasse dans l'élevage.

En cas de perte d'appétit, de fièvre (plus de 40 °C), d'abattement, de rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou de mortalité anormale, il est nécessaire de contacter un vétérinaire au plus vite.

Christopher Levé

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

58 Navette, vache du Gaec Deboux (58), primée



Lors du Sommet de l'Élevage, près de Clermont-Ferrand, Navette (au premier plan sur la photo), une vache issue du Gaec Deboux, de Chougny, dans la Nièvre a été primée championne sénior réserve (deuxième prix d'honneur). La même bête avait terminé première sur une section de huit vaches, toujours lors du Sommet. Navette, qui a un peu plus de 5 ans et pèse 1 200 kg, avait déjà fait un premier prix au Salon de l'agriculture, à Paris.

Berty Robert

ÉLEVAGE

// JOURNÉE TECHNIQUE

La santé du veau

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait le 29 septembre une rencontre technique sur les conditions de réussite du vêlage et le démarrage du veau.



Quatre ateliers étaient proposés pour ce premier volet d'interventions de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

C'est à Saizy, au Gaec des Dochamps (famille Guyard), que la demi-journée technique *« Bien naître : pour des veaux robustes et vigoureux »* était orchestrée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58). *« C'est le début d'un cycle de trois ans. Ce premier volet est axé sur le vêlage et la préparation qui en découle, puis les deux prochaines rencontres seront respectivement dédiées à la période naissance-sevrage puis à la période allant du sevrage jusqu'à la reproduction »* détaille Amélie Brisson, responsable du service Élevage - EDE à la CA 58.

Panel

Ainsi quatre ateliers étaient proposés durant cet événement. Le premier, détaillé par Amélie Brisson, orienté sur l'alimentation et la préparation au vêlage, le second orienté sur l'hygiène autour du vêlage (orchestré par Benoît Giroud, conseiller Élevage - changement climatique), le troisième, axé sur l'alimentation des veaux et la prise colostrale après vêlage (dirigé par Christophe Dagouneau, conseiller spécialisé bovins allaitant), et enfin le dernier, dédié à la conception des bâtiments (animé par Perrine Raverat, conseillère Élevage Bovin – Bâtiments).

Se tenir informé

Pour l'occasion, quatre classes du lycée de Challuy (STAV, BTS PA et ACSE) étaient présentes, avec leurs professeurs Alban Lebey et Laurence Da Costa, en plus de la classe de Terminale Bac Pro CGEA du Legta du Morvan. Alban Lebey précise : *« il faut montrer aux jeunes les bases pour soigner leurs futurs cheptels afin d'éviter toutes déconvenues »*. De son côté, Catherine Blin, enseignante de Zootechnie au Legta du Morvan, et accompagnatrice ce jour-là stipule : *« Il est indispensable de présenter tous les outils aux élèves pour obtenir des exploitations et des cheptels sains, d'où notre présence aujourd'hui »*. Outre les élèves, les exploitants agricoles étaient également conviés, comme Adrien et Thierry Roumier, (Gaec de Néron) : *« c'est important de participer, car il faut se former durant toute la durée de notre carrière puisque notre profession, ainsi que les outils à notre disposition, évoluent tout le temps. En effet, plus le temps passe, plus nous gagnons en précisions pour cibler les points de vigilance à avoir, comme l'importance du PS du colostrum, pour n'en citer qu'un »*.

Informations précises

Parmi les autres éléments que les participants ont pu découvrir ou redécouvrir, Perrine Raverat note : *« une bonne ventilation est essentielle pour un troupeau sain et en bonne santé, tout en gardant à l'esprit qu'un veau n'a pas la même température de confort qu'une vache. Il faut donc prendre cela en compte pour l'emplacement du parc à veau dans le bâtiment »*. Benoit Giroud a également insisté *« il faut avoir confiance en sa vache pour mener le vêlage à bien. Cela étant, s'il est nécessaire d'intervenir, toujours le faire avec des mains, des bottes et un outillage propre ! »*. Il a également mentionné des techniques alternatives pour venir à bout des éventuelles diarrhées (vinaigre de cidre ou argile dans le lait, tisane de foin, etc.). Pour Christophe Dagouneau, la prise du colostrum prime : *« il est l'élément indispensable à la création de bonnes défenses immunitaires »*, il rappelle d'ailleurs : *« le meilleur transfert d'IgG se fait dans les 6 heures après la naissance. Après 24 heures, ce transfert est nul »*. Enfin, Amélie Brisson stipule : *« un vêlage se prépare au minimum un mois avant la mise bas via l'allotement ou encore une alimentation adaptée pour la vache puisqu'il y a une diminution du volume d'ingestion – le veau prenant plus de place – mais une augmentation des besoins énergétiques. Sans prise en compte de ces points, des risques métaboliques ou des difficultés de mises bas peuvent se manifester »*.

Chloé Monget

Ouvrir ses horizons

En plus de l'intervention de la Chambre d'agriculture sur la santé du veau, les élèves du Legta du Morvan ont visité, le matin, l'exploitation du Gaec Dubuis à Chitry-les-Mines pour découvrir les avantages de la betterave dans l'alimentation animale, introduite dans le système fourrager en remplacement du maïs ensilage. Catherine Blin, enseignante de zootechnie stipule : *« la betterave est très appétente pour les animaux, possède une bonne digestibilité et offre de belles valeurs énergétiques. Comme l'a souligné Benoît Dubuis aux élèves, la distribution de la betterave aux vaches en lactation favorise la reproduction. Il a également observé de meilleures performances des broutards. Le constat est le même sur les vaches à l'engrais avec, en prime, moins de problèmes hépatiques. Benoît Dubuis a rappelé aux élèves qu'en plus de l'aspect zootechnique, la betterave est intéressante sur le plan économique : les quantités d'aliments concentrés distribués avec le maïs sont passées de 25 à 8 % avec la betterave »*. En revanche, il a évoqué un désherbage compliqué des parcelles dédiées à la betterave. Catherine Blin a pointé : *« un système pratiqué sur une exploitation ne peut se calquer sur une autre en raison de nombreux paramètres et potentiel agronomique différents »* avant d'ajouter : *« il faut rechercher une autonomie en fourrage et en protéines en produisant des kilos vifs ou de lait par l'herbe. Ceci passe par une bonne gestion de son pâturage »*. Elle souligne également : *« Messieurs Dubuis ont investi dans une machine agissant sur la qualité de l'eau destinée à l'abreuvement des animaux en stabulation. Ce système génère par électrolyse de l'anolyte, une solution bactéricide. Depuis cette installation, les éleveurs ont observé une forte diminution de diarrhées néonatales et des frais vétérinaires »*. Elle conclut : *« Ces visites peuvent apporter des pistes de réflexions indispensables dans nos métiers notamment en s'intéressant aux pratiques innovantes et peu exigeantes en investissement. C'est pour cela que se former tout au long de sa carrière est nécessaire »*.



Catherine Blin

Les élèves du Legta du Morvan sur l'exploitation du Gaec Dubuis.

// SANITAIRE

La propreté des animaux destinés à la vente

En 2017, l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement de gros bovins a été renouvelé par tous les acteurs de la filière viande. Ce document établit les règles relatives aux gros bovins destinés à l'abattage. Avec l'arrivée de la contractualisation écrite obligatoire en filière viande, les règles de l'accord qui définissent les rapports contractuels méritent d'être rappelées, notamment sur la propreté des animaux.

Conditions d'exécution d'une vente

La vente d'animaux destinés à l'abattage ne peut avoir lieu uniquement si l'animal est reconnu apte à l'abattage lors de l'Inspection Ante Mortem (IAM) réalisée à l'abattoir. Cette inspection est une mission de service public, réalisée par un vétérinaire officiel. L'IAM est un passage obligatoire pour la totalité des bovins. Lors de cette inspection, plusieurs critères sont étudiés :

- L'identification de l'animal
- Le contrôle et l'analyse des informations sur la chaîne alimentaire
- L'examen physique de l'animal afin de juger de son état de santé et de son aptitude à être transformé en denrée alimentaire
- Le respect de la réglementation en termes de protection animale en jugeant de la propreté de ce dernier.

Comment la propreté est-elle appréciée ?

Quatre niveaux différents existent, allant de la lettre « A » pour le plus propre à la lettre « D » pour le plus sale. Les critères étudiés pour attribuer la note sont détaillés dans l'illustration qui accompagne cet article.

Les exigences de la filière viande

L'état de propreté des animaux impacte différents points d'attention en filière viande. Tout d'abord, la propreté des animaux est une condition de leur bien-être et confort. Par ailleurs, elle est déterminante de la qualité hygiénique et sanitaire de la viande, en particulier au moment du dépouillement où des bactéries du cuir pourraient la contaminer. Enfin, la propreté est aussi indispensable à la valorisation des cuirs. Pour toutes ces raisons, les règles interprofessionnelles interdisent la vente d'animaux classés « D ». L'objectif de la filière est que ces animaux ne quittent pas l'exploitation en l'état. Si l'animal classé « D » est tout de même présenté à l'abattoir, des sanctions envers le(s) vendeur(s) peuvent être prises.

Les sanctions possibles

Un bovin classé D lors de l'IAM est consigné sur pied. La période de consigne sert à l'apporteur à remédier à l'état de saleté de l'animal. Si le vétérinaire officiel estime que l'état de l'animal ne s'est pas amélioré, ce dernier sera abattu en fin de tuerie et déclaré impropre à la consommation humaine auquel cas la vente est annulée. Lorsque ce cas se présente, les intermédiaires entre l'éleveur et l'abattoir peuvent exiger un remboursement du prix d'acquisition de l'animal à l'éleveur. De plus, si l'animal est classé « D », le dernier vendeur se verra facturer 100 € par son acheteur pour les dommages et intérêts causés. Le vendeur s'étant acquitté des 100 € ne peut pas en demander le remboursement par l'éleveur.

FDSEA 25



Cette grille d'évaluation de la propreté des bovins, établie par Interbev, offre une vision claire des critères retenus.

TOUS CONCERNÉS, TOUS GAGNANTS.

C'est un fait, les consommateurs veulent mieux manger, dans le respect du bien-être animal et de l'environnement.
Cette tendance est en marche, elle ne s'arrêtera plus.
Les éleveurs, en s'engageant dans la démarche Bœuf Label Rouge, permettent aux bouchers d'adapter leur offre à cette nouvelle demande.

Et tout le monde est gagnant.

Vous aussi, engagez-vous !

- **LES CONSOMMATEURS** ont accès à une viande de qualité supérieure, conforme à leurs attentes, et disposent avec le Label Rouge d'un repère de confiance, synonyme de forte incitation à l'achat.
- **LES ÉLEVEURS,** qui s'engagent à répondre aux nouvelles exigences sociétales avec un cahier des charges renforcé, bénéficient d'une rémunération plus juste.
- **LES BOUCHERS** disposent d'une démarche complète pour adapter leur offre à la demande. Ils bénéficient d'un accompagnement actif en magasin et accèdent à une visibilité et une sécurisation accrues sur les volumes et les prix, toute l'année. Enfin, signe de qualité officiel, le Label Rouge valorise le savoir-faire de l'équipe.
- **UNE CAMPAGNE PUISSANTE EN SOUTIEN.** Les campagnes successives renforcent la perception des Viandes de Bœuf Label Rouge par les consommateurs sur les aspects de confiance, qualité, goût et respect de l'environnement notamment.

UNE CAMPAGNE REMARQUÉE PAR PLUS D'UN FRANÇAIS SUR 2, ET QUI INCITE 80 % DES PERSONNES EXPOSÉES À L'ACHAT DE VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE ! *

LES VIANDES DE BOEUF LABEL ROUGE

Le plaisir de manger mieux

label Rouge

Pour plus d'informations : 01 42 86 08 14 | 06 62 80 78 77

Place Cliché, Istock. 025126-00.

BOVINS interbev INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

www.interbev.fr

*Sondage OpinionWay pour INTERBEV, mai 2022.

AIMEZ LA VIANDE, MANGEZ-EN MIEUX.

// FILIÈRES

Un état des lieux de l'accompagnement des filières agricoles territoriales

Fin septembre, le lycée agricole de Quetigny Plombières-lès-Dijon accueillait la journée finale du projet CECAFiTer (Capitaliser nos expériences pour améliorer notre accompagnement des filières territoriales). Ce bilan ouvrait la porte sur la suite des actions à mener dans ce domaine.

Une filière territoriale est une filière dont la production, les étapes intermédiaires et éventuellement la distribution sont ancrées dans un territoire (à l'échelle régionale ou inférieure). Elle rassemble plusieurs agriculteurs et comporte au moins un intermédiaire entre la production et la distribution. À mi-chemin entre les filières « classiques » et les circuits courts, les filières territoriales sont peu étudiées alors que leur nombre est en augmentation sur le territoire régional et que leur accompagnement nécessite des compétences spécifiques. Porté par le réseau des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec l'Institut Agro Dijon, le réseau régional de l'enseignement agricole public et le réseau régional des Cuma, le projet CECAFiTer (Capitaliser nos expériences pour améliorer notre accompagnement des filières territoriales) avait pour objectif de favoriser l'émergence et le développement des filières territoriales en BFC par :

- L'amélioration de la connaissance des filières territoriales et des conditions d'engagements des différents acteurs.
- L'élaboration d'outils à destination des conseillers et formateurs dans le domaine du développement agricole et rural.



Le projet Cecafiter a désormais une vision claire des filières agricoles territoriales en BFC. C'est le début d'un travail destiné à améliorer leur accompagnement.

Onze filières régionales passées au crible

Ce ne sont pas moins de 55 filières territoriales qui ont été recensées en BFC dont 11 ont été étudiées en détail au cours de l'année 2021. Les enseignements issus des études de cas ont permis l'élaboration d'outils (vidéos, fiches filières, module de formation, méthodologie d'accompagnement). La journée finale du 28 septembre au lycée agricole de Quetigny-Plombières-lès-Dijon a rassemblé une trentaine de personnes et a été rythmée par la présentation des principales réalisations du projet, des témoignages d'acteurs et une table ronde sur la « Stratégie régionale d'accompagnement des filières territoriales ». Les participants ont fait part de leur intérêt pour la poursuite des travaux sur cette thématique afin d'assurer le meilleur accompagnement possible envers ces filières qui créent de la valeur ajoutée pour les agriculteurs et les territoires tout en participant à la relocalisation de l'alimentation et à la transition agricole.

Vivien Bourgeon,
Chambre d'agriculture du Jura

// EN SAVOIR +

https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/territoires-environnement/valorisation-des-ressources-locales/filieres-territorialisees

// CLAMECY

La sous-préfecture va rouvrir

Suite à l'annonce du gouvernement début octobre et à celle du préfet de la Nièvre Daniel Barnier, la sous-préfecture de Clamecy devrait rouvrir ses portes d'ici 2023.

Pour rappel, elle avait été fermée en 2014 entraînant une gestion des arrondissements de Clamecy et de Cosne-Cours-sur-Loire par le sous-préfet de Cosne. Même si cette réouverture est saluée par le Conseil départemental, ce dernier demande, dans un communiqué, la création d'un *« bouclier rural et un droit au village qui s'appuie sur la réalité des besoins et qui réaffirme les principes républicains d'égalité territoriale et de proximité des politiques publiques »* estimant que *« coordonner est indispensable. Avoir quelque chose à coordonner, c'est plus utile aux gens »*. De son côté, le préfet de la Nièvre souligne (dans l'article de nos confrères de France 3 Région) que *« l'arrivée d'un nouveau sous-préfet va nous permettre de reconfigurer certaines missions départementales (par ex. les énergies renouvelables, la mission « loup »)* ».

Chloé Monget

// VIENT DE PARAÎTRE

Une agriculture sans agriculteurs… la fin d'un modèle

Le 20 octobre est paru l'ouvrage des sociologues Bertrand Hervieu et François Purseigle aux Presses de Sciences Po : Une agriculture sans agriculteurs. Ce titre que tout un chacun peut juger provocateur retrace l'évolution du monde paysan, sa complexité, ses enjeux. Pour les auteurs, l'agriculture française entre dans une nouvelle ère.

Il y a presque 60 ans, en 1963, Michel Debatisse, publiait la *Révolution silencieuse* ouvrage dans lequel il décrivait le combat des paysans pour porter la modernisation de l'agriculture française. Cette modernisation se poursuit aujourd'hui et ne manque pas de bouleverser les modèles économiques et sociaux, faisant voler en éclat le modèle d'exploitation familiale cher à l'imaginaire collectif. En trois chapitres (Une population effacée ; des entreprises éclatées ; des espaces disputés, des pouvoirs convoités), les deux sociologues, François Purseigle et Bertrand Hervieu brossent le portrait d'une agriculture française en pleine mutation aux proies aux vicissitudes de la PAC, à la valse des ministres, à la farandole des directives, lois et règlements…

Le modèle d'exploitation familial aurait donc vécu… *« Oui »*, répondent en grande partie les deux chercheurs qui prennent le pouls de nos exploitants. Ils décortiquent un à un les rouages sociaux qui commencent à fissurer l'unicité paysanne : la réduction du nombre d'exploitations, le célibat, les fragilités économiques et morales, les postures parfois paralysantes quand il faut choisir, dans la transmission entre d'un côté la famille et la rente et de l'autre, la survie de l'exploitation elle-même. Celle-ci tend à se fragmenter, à prendre une forme de plus en plus sociétaire, créant ainsi de nouvelles difficultés d'ordre juridique et financier. Il en résulte un spectre très large d'exploitants : de l'exploitant familial où un seul membre exerce encore la profession à celui qui, à la tête d'une société en participations, délègue l'intégralité de la gestion des terres à des sociétés tierces. *« La prédominance du modèle sociétaire en agriculture est également confirmée sur le marché foncier »*, soulignent les deux sociologues.

Indicible et invisible

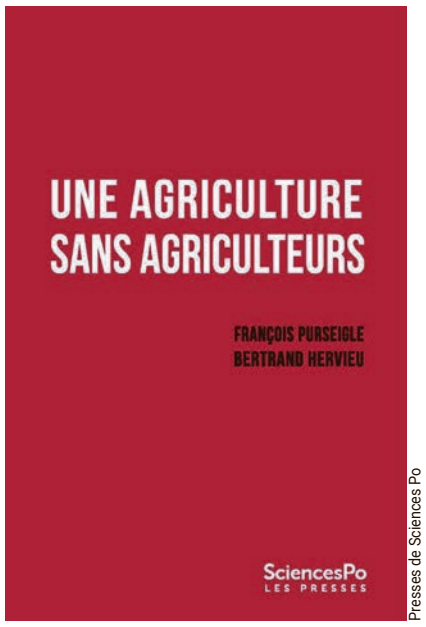
Cependant, quel que soit son statut, l'agriculteur subit aujourd'hui autant la pression de la dérégulation de la PAC que celle des crises structurelles et de la grande distribution, sans parler des comportements schizophrènes des consommateurs qui veulent tout et son contraire. Il en ressort que l'agriculteur, malgré la puissance sociale qu'il possède encore indirectement, peine à trouver sa place dans un univers qu'il ne maîtrise plus. La France, urbaine et rurale s'est recomposée, géographiquement, démographiquement et socialement et les agriculteurs s'interrogent légitimement sur leur avenir…

Avec plus d'interrogations que de réponses et plus d'incertitudes que d'évidences, François Purseigle et Bertrand Hervieu (le second faisant du premier son digne héritier en cosignant cet ouvrage) donnent le sentiment que l'agriculture ne deviendra finalement que ce que la société et les politiques voudront bien en faire, comme si le métier d'agriculteurs échappait à ceux qui le font et le connaissent le mieux.

Ce n'est d'ailleurs pas le moindre des six paradoxes de la profession que les auteurs pointent en fin d'ouvrage. Là réside la réelle problématique de l'agriculture, c'est-à-dire l'acceptation du changement avec les agriculteurs eux-mêmes, mais sans qu'ils perdent les valeurs fondamentales auxquelles ils restent attachés.

Cette révolution silencieuse est, pour les auteurs, devenue indicible, c'est-à-dire qu'on ne peut pas exprimer. Le lecteur serait tenté d'ajouter qu'elle est, aux yeux d'un très grand nombre, devenue totalement invisible.

Entre d'un côté, opposition et déni de la part des agriculteurs et certains de leurs représentants et de l'autre incompréhension et embarras chez les politiques et l'opinion publique, le chantier agricole français reste ouvert. Comme un message d'espoir, les auteurs veulent croire en une agriculture qui se réinvente. Ils ont raison. Depuis la fin de la Première guerre mondiale, les agricultrices et les agriculteurs français n'ont d'ailleurs fait que ça : s'adapter !



Presses de Sciences Po

Christophe Soulard, Actuagri

Une agriculture sans agriculteurs, François Purseigle et Bertrand Hervieu, Presses de Sciences Po – 224 pages – 16 €

// MÉTIERS

58 Touche à tout

C'est avec Thierry Lefiot, 57 ans, que la série sur les professions particulières du monde agricole se poursuit.



Les gestes de Thierry Lefiot sont précis lors du collage des étiquettes à l'intérieur des remorques : « ça devient presque automatique ».



Thierry Lefiot travaille au service des finitions et freinages pneumatiques, mais fait également des livraisons de matériel à proximité de l'entreprise.

« J'ai été embauché le 14 janvier 1991 » se rappelle très précisément Thierry Lefiot, 57 ans, employé chez Ponge (Guipy). *« J'ai fait un peu de tout depuis que je suis arrivé ! »*. Véritable touche-à-tout, Thierry commence sa carrière comme mécanicien. *« Au départ, j'étais en apprentissage mécanique automobile, à Poinsard »*. Puis, il part faire son service militaire. En revenant, il est embauché dans une entreprise de car d'excursion à Château-Chinon. Mais cela ne lui convient pas : *« c'était tous les week-ends… Je voulais retrouver une vie un peu plus normale. Du coup, j'ai postulé chez Ponge, et ils m'ont réembauché comme chauffeur-livreur »*.

Opportunité

« Ponge m'a fait passer mon permis super-lourd afin de pouvoir faire des livraisons ». Au fur et à mesure du temps, il change de poste pour devenir monteur des finitions du matériel et tout ce qui concerne le freinage pneumatique. *« Actuellement, je continue quand même à effectuer des livraisons quand les clients sont à proximité. J'apprécie qu'on me laisse cette liberté »*, précise-t-il. *« L'agriculture évolue très vite, et nos métiers également. De ce fait, on apprend souvent sur le tas, ce qui est une chance pour se perfectionner. Pour ma part, je me rappelle parfaitement de Daniel qui m'a formé. Parti à la retraite depuis, il a pris le temps de m'apprendre les bons gestes pour obtenir un beau rendu… je ne le remercierai jamais assez »*.

Transmission

Cette transmission de connaissances existe toujours au sein de l'entreprise : *« On accueille de nombreux apprentis et stagiaires. Pour ma part, je ne m'en occupe pas, mais je trouve important de pérenniser ce type d'enseignement pour la nouvelle génération »*. D'ici peu, la fille de Thierry, Adeline, 18 ans, va rejoindre les rangs de l'entreprise : *« elle va travailler comme assistante de direction, en apprentissage. Cela ne me dérange pas qu'elle soit ici avec moi, c'est plutôt sympa de se dire qu'on emprunte un peu les mêmes pas dans des univers différents. Je pense que les parents sont là pour soutenir les projets de leurs enfants, sans leur mettre la pression »*.

Minutie, le maître-mot

Thierry a une autre fierté : *« Pour moi les finitions sont un poste clef, car c'est avec cela que l'on se démarque des autres constructeurs. Même si cette minutie est le maître-mot depuis le début de l'entreprise, les évolutions techniques permettent d'être de plus en plus performants, tout en améliorant les conditions de travail »*.

Environnement

Si Thierry est un touche-à-tout, il ne se voit pas faire son métier ailleurs : *« Depuis le départ ; les patrons me font confiance et me laissent travailler comme je l'entends en m'organisant à ma guise. Je me souviens qu'avec Gérard Ponge, quand quelque chose allait, il le disait, et idem dans le cas contraire. Avec Sébastien, c'est la même chose, même s'il est plus enclin à écouter les problèmes que nous pouvons rencontrer, afin de trouver des solutions adaptées que ce soit pour l'entreprise ou pour nous. Entre cela et la pluralité de mes missions, je ne me verrais pas ailleurs ou faire autre chose »*.

Chloé Monget

// CAP'100

58 Un projet ambitieux pour cet automne

Afin de renforcer la qualité de ses services auprès des agriculteurs nivernais, la Chambre d'agriculture lance un projet ambitieux, intitulé Cap'100.

Au travers de son offre de prestations, la Chambre d'agriculture accompagne actuellement, ponctuellement ou durablement, 1 600 agriculteurs soit environ 60 % des agriculteurs du département. L'objectif du projet Cap'100 est d'aller à la rencontre de 100 agriculteurs, tirés au sort parmi les 40 % non accompagnés. L'enquête aura pour but de recueillir leurs attentes et leurs besoins et d'échanger sur les divers accompagnements proposés.

Nous souhaitons par ce travail replacer la Chambre d'agriculture comme interlocuteur privilégié des agriculteurs au quotidien. Dans un contexte agricole à l'horizon incertain (changement climatique, volatilité des matières premières, hausse des intrants, attentes sociétales…), les agriculteurs doivent pouvoir compter sur les conseillers de la Chambre d'agriculture pour les accompagner dans leurs choix et décisions stratégiques.

L'ensemble des salariés ainsi que les élus du bureau sont mobilisés pour aller à la rencontre des agriculteurs. À l'issue de cette phase d'enquêtes, la Chambre d'agriculture pourra ainsi adapter son offre de service si nécessaire, et ainsi renforcer sa présence auprès des agriculteurs.

Équipe Cap'100 de la CA 58

// AGRI RESSOURCES 21

21 Un salarié est disponible

Afin de compléter le temps de travail d'un de ses salariés agricoles, le groupement d'employeurs cherche une exploitation ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, située dans un secteur d'une vingtaine de kilomètres autour de Vitteaux. Fiable et investi dans son travail, ce salarié est expérimenté dans toutes les tâches afférentes aux exploitations de polyculture-élevage allaitant. Il sera disponible dès le début du mois de novembre. En mutualisant localement les besoins de main-d'œuvre à temps partiel, Agri Ressources 21 permet aux exploitants de bénéficier de manière durable d'un salarié le temps dont ils en ont besoin. Le groupement d'employeurs se charge de toute la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…) et accompagne les adhérents dans la relation de travail avec le salarié. Pour toute information complémentaire, merci de contacter Pascaline Ginet (03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com)

AG



// LIENS SOCIAUX

Quand les cafés et bistrots redonnent de la vie dans les villages ruraux

Plus de la moitié des habitants des zones rurales considèrent que l'accès aux services publics et aux commerces de proximité s'est dégradé au cours des dernières années. Tout comme l'école, lorsque le dernier café ferme, c'est un peu l'âme du village qui s'éteint. Des élus, associations ou bénévoles ne se résignent pas à cette situation et s'engagent pour réhabiliter des lieux de rencontre et de service pour maintenir le lien social.

En France, les communes rurales sont largement majoritaires puisqu'elles représentent 88 % des municipalités et concentrent entre un quart et un tiers de la population française. Toutefois, cette proportion aurait tendance à diminuer. En effet, selon la Banque mondiale qui utilise d'autres critères de définition, la part de la population rurale en France serait passée de 22,6 % en 2006 à 19 % en 2020. Un déclin que l'on retrouve également dans les perceptions. En effet, une étude de l'Ifop publiée en 2018 pour Familles rurales relève que 59 % des Français estiment que le monde rural est *« en déclin »*. En cause ? Un sentiment d'abandon ressenti par 51 % des ruraux. 58 % d'entre eux considèrent en effet que la situation en matière d'accès aux services publics s'est dégradée au cours des dernières années en milieu rural et 59 % partagent cette opinion concernant les commerces de proximité.



Bistrot de pays

Le nombre de débits de boissons est passé de 45 000 en 2011 à 35 000 en 2018, selon la Française des jeux.

L'accès au commerce de proximité

Si l'accès aux commerces et services semble jouer un rôle primordial dans le dynamisme des zones d'habitation, une étude de 2021 réalisée par l'Insee en Auvergne Rhône-Alpes est révélatrice des inégalités entre la ville et la campagne en la matière. Alors que la situation de la région semble similaire à la moyenne nationale (avec 35 % de population rurale), l'étude révèle qu'alors que 86 % des urbains de la région accèdent aux équipements du *« panier de la vie courante »* [1] en moins de quatre minutes, les ruraux sont seulement 18 % dans ce cas. Et la situation ne semble pas s'améliorer. En effet, toujours selon l'Insee, la part des communes françaises ne disposant plus d'aucun commerce de proximité est passée de 25 % en 1980 à 59 % en 2017. Sous-dotés en commerces et services, les habitants des campagnes doivent souvent s'éloigner pour aller faire leurs courses, boire un café, manger au restaurant, trouver un bureau de poste et a fortiori accéder à un lieu de culture, laissant des villages entiers dénués de ces lieux de rencontre.

Les commerces alimentaires résistent mieux

Pour comprendre l'ampleur de la désertification des campagnes, un chercheur a observé la densité de commerces rapportée à la population. Résultat : les communes rurales comptent en moyenne 28 magasins pour 10 000 habitants contre 63 magasins pour 10 000 habitants dans les communes urbaines [2]. Toutefois, note Corentin Trieven, *« l'écart rural-urbain est moins prononcé dans certains secteurs de l'alimentaire. Les boulangeries, les petites surfaces alimentaires, les boucheries et les charcuteries sont aussi nombreuses à la campagne qu'en ville, au prorata de la population »*. On trouve également une densité correcte de pharmacies à la campagne, notamment grâce à la réglementation qui régit l'implantation des officines en fonction de la population. À l'inverse, le secteur des équipements à la personne est particulièrement concerné par les inégalités entre ville et campagne. Les cafés connaîtraient également un net recul, puisque le nombre de débits de boissons est passé de 45 000 en 2011 à 35 000 en 2018, selon la Française des jeux. Les bureaux de tabac sont eux aussi durement touchés, passant de 35 000 en 2002 à 22 000 en 2020, d'après la Confédération des buralistes. Tout comme les bureaux de poste, de plus en plus rares dans les villages (9 300 en 2015 et 7 500 en 2020).

L'influence urbaine

Si les campagnes font face à un déclin massif de leurs commerces et services de proximité, les situations ne sont pas les mêmes partout. En effet, la proximité d'une ville conditionne fortement le niveau d'équipement d'une commune. *« Les communes rurales périurbaines regroupent plus de 90 % de la population rurale. Elles sont aussi les moins bien équipées en commerces avec 22 points de vente pour 10 000 habitants, contre 55 dans les communes rurales hors de l'influence d'une ville »*, nuance ainsi Corentin Trieven. Avant de détailler : *« Le nombre de points de vente par habitant est similaire dans les communes urbaines et dans les communes rurales les plus éloignées des villes. À l'inverse, dans les communes rurales périurbaines, le nombre de magasins par habitant est très inférieur à celui des communes urbaines »*. La raison ? Les ruraux travaillant en ville auraient également tendance à y faire leurs achats, rendant inutile l'implantation d'un certain nombre de commerces dans leur commune d'habitation. Au risque, cependant, de voir se créer des villages dortoirs.

Leïla Piazza

(1) « Le panier de la vie courante » regroupe des commerces (boulangeries, supermarchés…), des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), des services de soins de première nécessité et des services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants.

(2) Corentin Trieven : « Commerces et inégalités territoriales » Étude de l'Insee « Les entreprises en France » en 2017.

// TÉMOIGNAGE

Un café, « *c'est l'âme du village* »

Dans les monts du Lyonnais, les cafés se transforment, proposant de nouveaux modèles. Tour d'horizon de quelques initiatives étonnantes qui ont su redonner de l'attractivité à leur village.

Dans les Monts du Lyonnais (Rhône), lorsque la propriétaire du café de la petite commune de Villechenève a pris sa retraite fin 2019, elle n'a pas trouvé repreneur. Il restait un restaurant et une boutique multiservice mais *« Le Central, c'était l'âme du village, le lieu du lien social »*, se souvient Bruno Piquet, agriculteur à la retraite et élu du village. Alors, avec un groupe d'habitants, il a porté la création d'un café associatif : Le Milo' Bistrot, qui a ouvert ses portes le 13 mars 2022. *« Nous venons de faire le bilan à six mois et il est très positif. On est au-delà de nos espérances »*, se réjouit-il.

L'associatif, le renouveau du café

Il reconnaît toutefois que le café n'est viable que grâce au bénévolat. À tour de rôle, les bénévoles se relaient pour assurer l'ouverture du bistrot trois matinées et trois soirées par semaine. Ici, tous les clients payent une adhésion symbolique de 1 €. Et les prix sont au plus bas. Juste ce qu'il faut pour payer les fournisseurs, les frais de fonctionnement et réinvestir pour améliorer les lieux et les services. Financièrement, le projet a été soutenu par les élus, notamment via la mise à disposition d'un local municipal, dont l'association ne paiera le loyer qu'en 2023, et l'aménagement d'une terrasse. Mais le groupe n'a pas souhaité solliciter d'aide financière publique, pour ne pas ralentir le projet. Des adhérents ont apporté de l'argent en attendant le prêt d'une banque privée. Depuis sa création, le Milo' Bistrot a organisé plusieurs soirées festives : Fête de la musique, matchs de football… Autant d'occasions de fédérer ce petit village, à un peu moins d'une heure de Lyon, qui voit arriver depuis quelques années de nouvelles familles venues de la ville. *« On essaie de créer un café à la fois intergénérationnel et permettant de se faire rencontrer ces nouvelles populations avec les historiques. L'enjeu, c'est de ne pas devenir un village dortoir, de conserver le lien social »*, estime Bruno Piquet.

Le multiservice, la clé de la réussite

À vingt minutes de là, le village de Saint-Julien-sur- Bibost aurait aussi pu perdre son café lorsque l'ancienne propriétaire de La Tonnelle a pris sa retraite il y a quatre ans. Au lieu de cela, son neveu a repris l'affaire. Ce restaurateur, né dans le village, voulait que le commerce perdure et reste dans la famille. Guillaume Antoine a alors vendu son restaurant à Lyon, pour reprendre ce café multiservice essentiel à la vie du village. Grâce à des financements de la Région et de la Communauté de communes, il a agrandi et réaménagé le local afin de développer la partie épicerie. Bien plus que des produits de première nécessité, on y trouve maintenant de la viande, de la charcuterie et des fromages de producteurs locaux, correspondant à la demande actuelle de la clientèle. La Tonnelle fait également dépôt de pain, de journaux et de gaz, mais aussi restaurant le midi en semaine, siège social et lieu de réunion pour les associations de la commune. *« Le commerce n'est pas toujours simple dans les petits villages. Il faut plusieurs activités et de grosses plages horaires d'ouverture »*, admet le gérant, qui a aussi développé une activité de traiteur qui marche très bien, avec des plats à emporter et la participation aux fêtes de village et à des évènements privés.



LP

Le président de l'association Milo'Bistrot, Bruno Piquet, estime que 20 % de la population du village fréquente son établissement.

Leïla Piazza

SOCIAL

// LES JARDINS DE LA CROISIÈRE

Les secrets d'une bonne cuisine à moindre coût

Dans le cadre de la semaine de l'alimentation, la MSA Bourgogne a mis en œuvre 39 actions différentes. L'une d'entre elles a eu lieu aux Jardins de la Croisière, à Sens, avec un atelier autour de légumes de saison, pour apprendre à cuisiner avec qualité, à moindre coût.



Bénéficiaires des paniers solidaires, salariés des Jardins de la Croisière et délégués de la MSA ont cuisiné ensemble lors de cet atelier.

Depuis 2019, les Jardins de la Croisière et la MSA Bourgogne sont engagés dans un partenariat pour proposer des paniers solidaires à des personnes à faibles revenus du nord du département. C'est donc tout naturellement que pour la semaine de l'alimentation, l'une des 39 actions mises en œuvre par la MSA Bourgogne a eu lieu aux Jardins de la Croisière.

Le principe de la journée ? Réaliser une entrée, un plat et un dessert à partir de trois légumes de saison : la patate douce, le chou-fleur et la courge longue de Nice. Le tout en montrant qu'il est possible de cuisiner avec des produits de qualité, à moindre coût. « *Pour cela, il faut penser à acheter des légumes de saison aux producteurs locaux et prendre le temps de préparer de bons petits plats* », indique Erik Polrot, directeur des Jardins de la Croisière.



Patate douce, chou-fleur et courge longue de Nice étaient au menu.

Les paniers solidaires

Une action qui renforce encore un peu plus le partenariat entre les deux organismes. Déjà, chaque semaine, les Jardins de la Croisière préparent 15 à 20 paniers solidaires destinés à des personnes à faibles revenus. Des paniers constitués de légumes bios de saison, d'une valeur de 14 euros, pris en charge à 80 % par la MSA et 10 % par le chantier d'insertion, laissant les seuls dix derniers pourcents à la charge du bénéficiaire, soit 1,40 euro, et ceux pour une durée de 18 mois (s'il choisit de poursuivre, le bénéficiaire devra ensuite payer le panier 4,20 euros, soit 30 % du coût total).

Plus de 1 000 paniers ont déjà été distribués depuis le lancement du partenariat en 2019. Cette action solidaire est destinée à des personnes isolées que les services de la MSA accompagnent toute l'année.

Christopher Levé

// SOLIDARITÉ

Les salariés de la MSA mobilisés pour l'alimentation



Début octobre, partout en France, près de 14 000 élus bénévoles de la MSA ont organisé des événements sur le thème de l'alimentation. L'objectif était de sensibiliser le grand public aux enjeux de la souveraineté alimentaire. Rien que sur la Bourgogne, cela a donné lieu à 25 actions. En parallèle, les salariés de la MSA Bourgogne se sont mobilisés afin de collecter des denrées alimentaires. La remise des dons a eu lieu le 7 octobre sur les quatre sites de la MSA, à Nevers, Mâcon, Auxerre et Dijon (notre photo). Sur ce dernier site, c'est Jean-Jacques Billaud, le directeur adjoint de la MSA Bourgogne (à droite sur la photo) qui a remis symboliquement les denrées collectées à deux représentants du Secours Populaire : Denis Augé et Pascal Schmitt. Le partenariat entre la MSA Bourgogne et le Secours Populaire existe depuis longtemps. Il avait bien fonctionné durant la crise sanitaire, notamment à travers le dispositif des paniers solidaires. Sur Dijon Métropole, 600 familles dépendent en grande partie des distributions alimentaires du Secours Populaire, mais aussi des étudiants, des migrants et 110 familles de réfugiés ukrainiens. Les subventions reçues permettent à la structure de mettre en avant des productions locales dans leurs distributions (Fromagerie Delin, Ferme du Pontot…). « *Cette solidarité est très importante,* soulignaient les représentants du Secours Populaire, *parce que la distribution d'un panier d'aide alimentaire est souvent la porte d'entrée pour aller plus loin dans l'accompagnement social* ».

Berty Robert

// SOLIDARITÉ PAYSANS

Devenir bénévole

Le 28 octobre prochain à Luzy, Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne organise une journée de formations pour ses nouveaux bénévoles.

Une formation à destination des nouveaux bénévoles de l'association Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne, se tiendra à la mairie de Luzy le 28 octobre de 9 h 30 à 16 h 30. Pour rappel, Solidarité Paysans des Pays de Bourgogne est une association accompagnant les agriculteurs en difficulté, à leur demande uniquement, à l'échelle des quatre départements de Bourgogne : Nièvre, Yonne, Côte d'Or et Saône-et-Loire. Elle est composée en majorité d'anciens agriculteurs, mais aussi de retraités du para-agricole.

Toute personne sensible au monde paysan, ayant l'envie d'aider son prochain agriculteur et souhaitant ainsi faire perdurer la vie et des savoir-faire en milieu rural est la bienvenue à Solidarité Paysans.

En détail

Parmi les thèmes abordés durant cette journée, les volontaires retrouveront : la présentation du réseau Solidarité Paysans et son action, l'écoute active, le 1er appel et le 1er entretien, l'analyse globale de la situation. Des intervenants, eux-mêmes bénévoles de l'association, seront présents durant ces deux journées pour parler de leur vécu d'accompagnateur.

D'autres formations seront organisées dans les autres départements bourguignons tout au long de l'année pour outiller les bénévoles face aux situations rencontrées en accompagnement.

Solidarité Paysans

Note : Pour tous renseignements sur cette formation ou sur l'association : bourgogne@solidaritepaysans.org ou 06 38 05 28 37.

ÉQUIPEMENT

// OUTILS DU SOL ET SEMIS

21 Succès pour le premier événement de Conseils Services Agricoles

La jeune société de distribution de matériel agricole CSA, créée par Romaric Meuriau en 2021, a organisé une démonstration de la gamme d'outils du sol et semis Agrisem à Semur-en-Auxois. Plus de 120 agriculteurs ont participé à cette première manifestation, un signe encourageant pour le jeune chef d'entreprise.



La démonstration permettait de voir en action des outils tels que ce déchaumeur.

À 35 ans, Romaric Meuriau compte déjà 20 années passées dans l'agriculture, d'ouvrier agricole au commerce de matériel. Au printemps 2021, il a créé son entreprise de distribution de matériel agricole (Conseils Services Agricoles) et, fin septembre, il a proposé un premier événement en partenariat avec Agrisem : une présentation au champ, près de Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, de la gamme spécialisée dans l'agriculture de conservation et les techniques culturales simplifiées. Romaric Meuriau connaît bien Agrisem pour y avoir travaillé. 17 machines, particulièrement adaptées à la région, étaient présentées par CSA, par ailleurs agent de la DAFP, concessionnaire Case IH dans l'Yonne et une partie de l'Auxois. Les outils Agrisem sont regroupés en gammes Plow, pour le travail profond de fissuration et d'ameublissement sans bouleverser la structure du sol et Mulch pour le déchaumage et la préparation de sol. Les Combiplow, intercalables entre le tracteur et un outil et les Cultiplow, fissurateurs solos, arborent les lames brevetées à pointe décalée, assurant une décompaction sur toute la largeur. Les Disc-O-Mulch, déchaumeurs superficiels à disques indépendants, sont dotés des disques mulcheurs « moule à tarte » lancés en 2014.

Du nouveau dans les semoirs

Le constructeur annonce une tolérance à l'usure et un brassage de terre fine plus importants. Du côté des déchaumeurs à dents, les Vibromulch, disposent de 5 rangées de dents, espacées progressivement pour optimiser le dégagement du flux terre-résidus. Selon le choix des socs, le Vibromulch peut être utilisé au déchaumage ou scalpage. Agrisem a également développé une gamme de herses à chaumes, baptisée Turbomulch, avec 5 rangées de dents de 760 mm pour permettre la décomposition des pailles et la levée des adventices. Conçu sur le châssis du Disc-O-Mulch, le Biomulch est un scalpeur à 5 rangées de dents espacées de 16,7 cm, adapté au désherbage mécanique. Tous ces déchaumeurs peuvent être équipés de systèmes de semis à la volée ou en rayons selon la machine avec une trémie frontale et/ou une rampe de semis. Les semoirs Sly, marque rachetée en 2019, étaient aussi présentés. Les semoirs pour semis direct Boss se caractérisent par leurs disques semeurs indépendants inclinés à doubles angles, pour favoriser la pénétration dans le sol, notamment pour les semis profonds. Le semoir en 6 m est décliné en version portée 3 m avec les mêmes composantes. À noter que la marque disparaîtra à la fin de l'année, les semoirs seront alors distribués sous le nom Agrisem.

Félix Dufour en apprentissage chez CSA

CSA accueille cette année un jeune originaire de l'Auxois, en licence de commerce option agroéquipement, à l'IUT d'Épinal et Vesoul. À 20 ans, Félix Dufour n'est pas issu du milieu agricole mais est passionné par le machinisme et la vente, un métier dans lequel il se projette à l'issue de ses études. Il est déjà titulaire d'un Bac Pro et d'un BTS ACSE. Présent chez CSA la moitié du temps, il prospecte les agriculteurs et assure du montage de matériels.



// DÉMONSTRATION CHEZ MALÉCOT POIRIER AGRI

58 Deux journées Kuhn pour les ETA et les collectivités

La concession Deutz Fahr de Saint-Loup (58) est connue pour distribuer sur son secteur (Nièvre, Yonne, Cher et sud Loiret), la totalité des gammes Kuhn pour les exploitations agricoles. Mais depuis quelques mois, le constructeur de Saverne a aussi confié à Malécot Poirier Agri, la représentation de sa gamme Paysage Pro, reconnaissable à sa couleur orange.

La gamme Paysage Pro est destinée aux Entreprises de travaux agricoles (ETA) et aux collectivités pour l'entretien des voiries. Elle est composée d'épareuses, broyeurs d'accotement et distributeurs de sel, conçus pour des usages intensifs, 1 500 heures/an pour les épareuses par exemple. Les 27 et 29 septembre, les professionnels du paysage étaient conviés à découvrir ces matériels en présence des représentants de Kuhn. Pour ces journées de présentation, le constructeur avait mis à disposition de ses concessionnaires deux épareuses. La Pro-Longer EP 7483 E-TPA est le plus gros modèle de la gamme. Le bras droit sur pivot avec parallélogramme bénéficie d'une aide à la conduite électronique. Des capteurs d'angle activent le déploiement en maintenant l'horizontalité du bras. Ainsi, d'une simple pulsion sur le levier, la commande EP permet de conserver l'angle de broyage du rotor pour un travail plus régulier et plus confortable. L'autre modèle, le 5683 E-LPA, est doté du bras avancé Maxiview (dit en L) qui offre une visibilité latérale au niveau du marchepied du tracteur. Une faucheuse d'accotement Spring-Longer 70 d'1,60 m de large était également visible. Cette machine est utilisable en attelage frontal ou arrière. Elle propose un déport hydraulique horizontal de 580 mm et un déport vertical de 600 mm permettant la fauche à des plans supérieurs à la route. Un angle de pivotement de -55 ° à +90 ° permet l'entretien des fossés, des talus et des haies.



Cette démonstration marquait la volonté de Kuhn et de son distributeur (Malécot Poirier Agri) de mettre en avant la gamme Paysage Pro sur le marché des ETA et des collectivités.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Formations biosécurité

• 27 octobre, 4 novembre

Le GDS propose trois nouvelles journées de formation biosécurité axées sur la prévention de la tuberculose. Les rendez-vous sont donnés jeudi 20 octobre à Venarey-les Laumes, jeudi 27 octobre à Brazey-en-Plaine et vendredi 4 novembre à Pouilly-en-Auxois. Ces journées animées par le GTV BFC et le GDS permettront de mieux comprendre la tuberculose et ses modes de transmission, l'identification des risques et les mesures préventives à mettre en œuvre dans les cheptels.

Inscriptions : 06 22 03 41 77, francoise.roulleau.gds21@reseaugds.com

// Limiter les risques zoonotiques en élevage

• Mardi 25 octobre

Contact : Marie-Claude Guerrier
Tél. 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Prairies : le pouvoir de la flore d'intérêt en élevage

• Mercredi 26 octobre, secteur Flavigny Sur Ozerain

Contact :
Marie-Claude GUERRIER - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

// Égalim 2 : contractualiser sereinement en élevage bovin allaitant

• Vendredi 28 octobre à Créancey

Contact :
Marie-Claude GUERRIER - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Je suis référent Bien-être animal : en quoi cela consiste-t-il ?

• Les 25 octobre

Depuis quelques années, Les attentes sociétales sont fortes quant aux conditions d'élevage des animaux. Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité de vie des animaux d'élevage. Depuis janvier 2022, les éleveurs doivent désigner un référent bien-être animal sur leur exploitation. Formation à Nevers.

Renseignement :
Centre de formation au 03 86 93 40 37

// Polyculteurs-éleveurs : avoir les clés des champs

• Les 27 octobre

Pour assurer l'alimentation de leur troupeau, les besoins en paille ou pour la vente du grain, les éleveurs et éleveuses possèdent de petites surfaces en cultures. Cet atelier n'est pas la priorité mais il est nécessaire de connaître plusieurs facteurs clés afin de maîtriser ses charges. Pour cela, cette formation d'une journée est proposée, à Nevers, et sera animée par Amaury Fichot, conseiller d'entreprise à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre.

Renseignement :
Centre de formation au 03 86 93 40 37

// Initiation à la comptabilité agricole

• 27 octobre

Afin de découvrir ce qu'est une comptabilité agricole, les mécanismes de l'enregistrement comptable, jusqu'au montage du compte de résultats et du bilan, la Chambre d'Agriculture propose une formation sur le sujet. Lieu : Nevers.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Sécuriser la reproduction en bâtiment

• 28 octobre

La maîtrise de la reproduction, notamment en bâtiment, est un des points clefs d'une bonne conduite en système allaitant, et impacte directement l'efficacité économique de l'exploitation. C'est pour cette raison que la Chambre d'agriculture organise une formation sur ce thème. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

YONNE

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles - Élevage

• Les jeudis 3 et 10 novembre

De 13 h 30 à 17 heures, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Connaître ses coûts de production pour piloter son atelier bovins viande

• Lundi 7 et jeudi 24 novembre

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Les mardis 8 et 15 novembre

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Fermeture exceptionnelle du GDS

• 31 octobre

Les bureaux du GDS 58 seront fermés le lundi 31 octobre. L'équipe aura le plaisir de répondre à vos questions le mercredi 2 novembre.

Renseignements : 03 86 90 18 90

// Webinaire : Prêt pour la PAC 2023 ?

• 21 octobre

La Commission européenne a validé formellement le plan stratégique national pour la mise en œuvre de la PAC en France le 31 août 2022. Ce plan précise les choix retenus par la France pour la prochaine programmation PAC 2023 - 2027 (aides directes, politique de développement rural). Suite aux ultimes négociations avec la Commission européenne, les dernières évolutions du plan stratégique national ont concerné les règles de la conditionnalité. La chambre d'agriculture de la Nièvre en partenariat avec La Direction départementale des territoires de la Nièvre (DDT58) propose, à l'intention des exploitants agricoles, un webinaire PAC 2023-2027, le 21 octobre 2022 de 10 h à 12 h pour celles et ceux n'ayant pu participer aux réunions d'informations. Au programme : Présentations des évolutions et ajustements réglementaires, impacts sur les exploitations, questions et échanges.

Renseignements : 03 86 93 40 00

// S'installer en maraîchage dans la Nièvre

• 26 octobre

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre et Bio Bourgogne vous invitent à une journée sur comment s'installer en maraîchage
De 9 h à 12 h 30 au programme zoom sur le maraichage dans la Nièvre, préparer son projet d'installation L'agriculture biologique et commercialisation et débouchés et de 14 h à 16 h 30 visite de l'exploitation d'Olivier Boursillon l'Huis Perigou à Maux. Le midi un repas tiré du sac sera partagé

Contact : d'Emma Larue Conseillère installation diversification au 06 76 09 01 36

SAONE & LOIRE

// Foire-concours charolais à Issy-l'Evêque

• Samedi 29 octobre

La foire-concours aux reproducteurs charolais HBC ou non aura lieu de 8 heures à 16 heures. Attribution des super-prix d'honneur des foires et concours de Saône-et-Loire.

Renseignements au 06 22 33 68 46

YONNE

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Lundi 31 octobre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales… (sociétaires ou non), à la salle de la Poterne à Sens (caisse locale du Sénonais).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

// Commande de fioul

• Jusqu'au 31 octobre

Chaque semaine jusqu'au 31 octobre, la FDSEA de l'Yonne organise des commandes de fioul. Celles-ci doivent parvenir au plus tard les lundis à midi, avant l'envoi des commandes groupées.

Contact : Véronique Léger au 03 86 49 48 20.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/10/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 470 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	300-350	3.71	3.72	3.72	
		350-400	3.63	3.93	3.82	
	U	250-300	3.55	3.66	3.54	0.08
		300-350	3.47	3.67	3.55	-0.04
		350-400	3.46	3.67	3.52	-0.06
		400-450	3.39	3.69	3.45	-0.08
		450-500	3.35	3.41	3.39	-0.09
	R	350-400	3.33	3.48	3.38	
		400-450	3.33	3.36	3.35	
F	U	250-300	3.40	3.40	3.40	-0.03
		300-350	3.28	3.45	3.41	-0.06
		350-400	3.31	3.41	3.36	-0.02
	R	300-350	3.31	3.33	3.32	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 71 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	R	350-400	2.90	2.90	2.90	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 435 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3.44	3.57	3.53	
		- 5 ans	3.34	3.92	3.47	0.12
	U	24 à 36 mois	2.85	3.34	3.06	-0.02
		- 5 ans	2.78	3.32	2.95	0.04
		5 à 10 ans	2.70	3.24	2.89	0.03
		+ 10 ans	2.66	2.96	2.78	0.10
	R	24 à 36 mois	2.50	2.76	2.63	-0.06
		- 5 ans	2.65	2.83	2.77	0.01
		5 à 10 ans	2.33	2.85	2.67	-0.02
		+ 10 ans	2.36	2.73	2.61	0.11

OBSERVATIONS

Effectif global : 976 - Taux de vente : 99 %

Broutards : L'offre progresse tranquillement permettant d'attirer de nombreux acheteurs. Après plusieurs semaines d'augmentation, les tarifs semblent marquer un palier. Néanmoins, la vente est rapide et la totalité des lots à trouvé preneur dans une ambiance favorable. Bonne valorisation des limousins : (340 kg pour 1 270 €, 440 kg pour 1 630 €) et des blonds d'aquitaine (392 kg pour 1 540 €).

Laitonnes, génisse 18 mois : Présentation de belle qualité. Les volumes ne couvrent pas les besoins. Les tarifs sont sensiblement reconduits.

Vaches, génisses 30 mois : Des apports en masse cette semaine avec des acheteurs qui répondent présents. En effet la demande est forte, les ventes sont fluides et rapides à des cours fermes voir haussiers. Seulement 1 seul invendu.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

17/10/2022

Effectif : 214

Broutards :	**(290 - 375 kg)**	**900 - 1290**	**3,13 - 3,46**
Broutards :	**(390 - 455 kg)**	**1340 - 1550**	**3,31 - 3,41**
Taureaux :	**(995 - 1050 kg)**	**2560 - 2760**	**2,57 - 2,63**
Vaches légères :		**990 - 1460**	
Vaches entre deux :		**1500 - 1750**	
Vaches lourdes :		**1760 - 2950**	

En broutards la demande s'oriente cette semaine sur des sujets de 350 à 400 kg à des tarifs reconduits.

Baisse en mâles de plus de 400 kg.

Peu de femelles, cours inchangés.

Apports plus importants en vaches et toujours de bonne qualité. Cours fermes avec seulement 1 invendu.

Bovins gras : 12

Vaches de viande : 5,30 à 5,52 € kg de viande.

Génisses de viande : 5,32 à 5,56 € kg de viande.

Vente active et globale à des tarifs plus soutenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/10/2022

Effectif : 246

Agneaux gras :	**115 - 179**	**(2,71 - 4,08)**
Brebis :	**72 - 105**	**(1,09 - 1,35)**

Vente rapide et quasi-totale en agneaux à des cours en progression.

Tarifs reconduits en brebis. Vente globale.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/09/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 146 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.22	3.46	3.29	
		300-350	3.20	3.61	3.32	
		350-400	3.30	3.42	3.38	
		400-450	3.36	3.41	3.38	
F	U	300-350	3.16	3.29	3.22	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 106 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.61	3.35	2.88	
		5 à 10 ans	2.65	3.13	2.85	
		+ 10 ans	2.57	2.77	2.72	

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 18 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.30	5.45	5.38	0.00

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.32	5.50	5.45	0.03

OBSERVATIONS

Effectif global : 252 - Taux de vente : 94 %

Broutards : Volume plus important très peu de lots vaccinés cette semaine mais les cours sont reconduits dans la globalités des catégories.

Laitonnes : Cours attractifs vente rapide.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/10/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 805 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.84	4.14	3.95	0.37
		de 38 à 44 kg	3.53	4.04	3.80	0.16
		de 44 à 50 kg	3.23	3.71	3.53	0.16
		+ de 50 kg	2.50	3.33	3.18	0.03
	R	de 32 à 38 kg	3.40	3.58	3.54	0.14
		de 38 à 44 kg	3.20	3.61	3.38	0.12
		de 44 à 50 kg	3.01	3.47	3.21	-0.01
		+ de 50 kg	2.90	3.19	2.97	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 149 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.18	1.89	1.48	0.11
F	U	- de 60 kg	1.64	1.64	1.64	
		+ de 60 kg	1.29	1.47	1.41	0.01
	R	- de 60 kg	0.86	1.19	0.96	-0.20
		+ de 60 kg	1.03	1.30	1.20	-0.06

OBSERVATIONS

Effectif global : 963 - Taux de vente : 100 %

Agneaux de boucherie : Beaucoup d'agneaux lourds cette semaine, mais globalement de bonne qualité (conséquence de la sécheresse estivale au cours de laquelle les agneaux ont développé de la carcasse avant de mettre de la viande). La vente est plus dynamique cette semaine et les cours poursuivent leur progression.

Brebis, béliers : Vente facile et raîde. Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/09/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 523 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.54	4.08	3.86	0.45
		de 38 à 44 kg	3.71	4.10	3.88	0.31
		+ de 44 kg	3.08	3.80	3.47	0.12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 275 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.12	1.49	1.45	0.10
		+ de 60 kg	1.28	1.99	1.71	0.06
	R	+ de 60 kg	0.96	1.42	1.24	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 120 Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	73	110	92	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 95 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité			45	-5.00

Effectif global : 1 013 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : L'offre est importante cette semaine et la demande semble repartie, la diminution des sorties présume inévitablement une remontée des cours.

Brebis : Vente attractive, rapide et totale, cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

17 Octobre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Malgré une offre peu abondante et en-dessous de la demande, le marché reste stable. Soyez ferme dans la négociation de vos animaux!

Bovins maigres : La demande est très dynamique, avec une offre restreinte. Les cours doivent s'orienter à la hausse !

POLITIQUES

Ce lundi 17 octobre marque le début des versements des acomptes des aides PAC. Les acomptes sont prévus à hauteur de 70% pour les aides découplées (paiements de base, redistributif et vert) et aides couplées bovines ; et à hauteur de 85% pour l'ICHN. Le solde des aides découplées sera prévu pour décembre, et pour les autres, pour février.

ENVIRONNEMENT

La FNB alerte les éleveurs de veaux de boucherie qui sont contactés par leur entreprise concernant la certification environnementale, qu'il n'y a aucune garantie pour un niveau 2 d'obtenir des aides PAC supplémentaires. Par ailleurs, l'intégralité des coûts liés à cette certification est supportée par l'éleveur. Il est donc indispensable de négocier les prestations si vous êtes certifiés ou futurs certifiés, car cela représente une opportunité d'ouverture de marché très importante pour les entreprises de l'aval, qui doivent donc assurer un retour de valeur.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin d'apporter toute la visibilité sur l'initiative du Rémunérascore, lancée par la FNB et en co-construction avec LIDL, un site internet vient d'être diffusé.
En toute transparence, ce site internet explique la méthodologie de construction du Rémunérascore en viande bovine, ainsi que les principes d'application.
N'hésites pas à le consulter, et à le partager : https://eleveursbovins.wixsite.com/remunerascore

FOCUS

La réunion annuelle du programme européen BovINE s'est déroulé le 13 octobre dernier, pour la troisième année consécutive. Lors de cette réunion, ce fut l'occasion de préciser que toutes les bonnes pratiques en élevages en matière de bien-être animal, de santé animale, ou encore d'environnement ne peuvent être corrélées qu'à une visibilité marché pour les producteurs, et une rémunération associée ! L'amélioration doit être portée par l'ensemble de la filière, et non pas uniquement les éleveurs !

EN REGION

Le 11 octobre dernier, le réseau FNSEA a organisé la seconde édition de la Journée Syndicalisme Économique à Nantes. Une journée d'échange et de débats sur toutes les démarches développées dans le réseau national, pour s'enrichir des expériences de tous. Successivement, trois tables rondes ont traité de la valeur syndicale, économique puis sociétale, qu'apporte le syndicalisme économique. Retrouvez plus de détail sur le contenu des échanges en lisant l'article de la FDSEA de Vendée.

FAIT DE LA SEMAINE

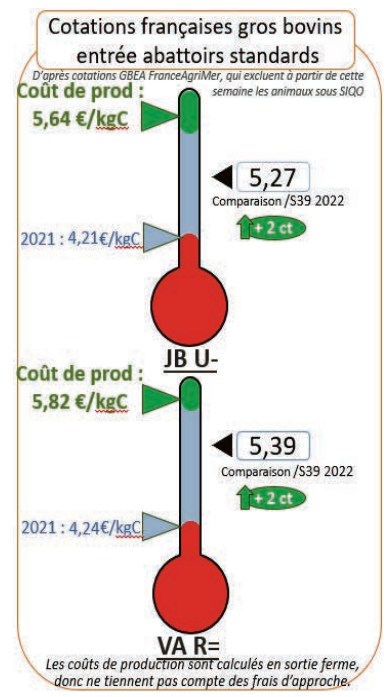
Le 18/19 octobre, se tient le Séminaire des Assises du Bœuf 2030. Rappelons que face à la décapitalisation galopante et à un manque de rémunération, de perspectives des éleveurs bovins allaitant, la FNB avait demandé ces Assises en mars dernier. Ce séminaire est fondamental, il déterminera les engagements stratégiques pris par les fédérations et leurs déclinaisons de façon opérationnelle pour permettre une concrétisation rapide terrain. En cas d'échec, c'est la poursuite des travaux interprofessionnels qui est en jeu !

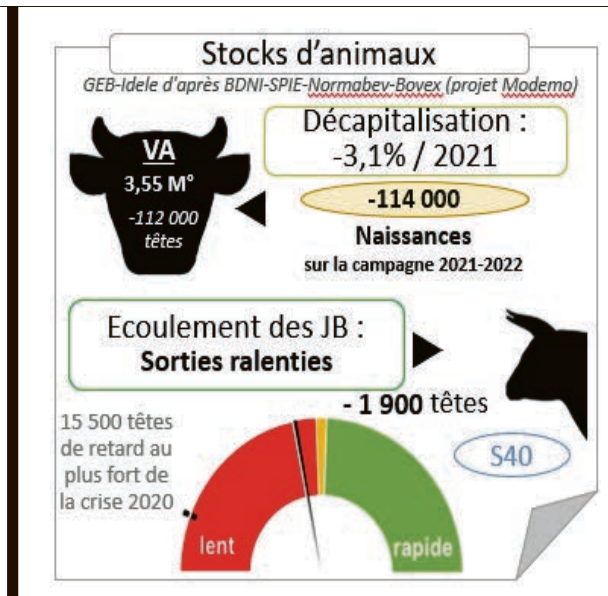
CHIFFRE DE LA SEMAINE

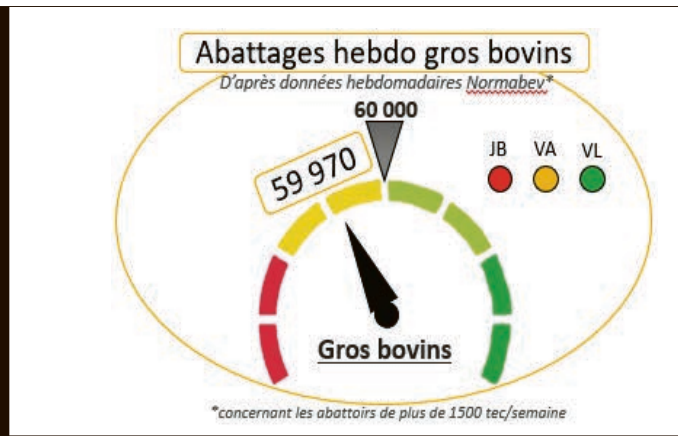
26%

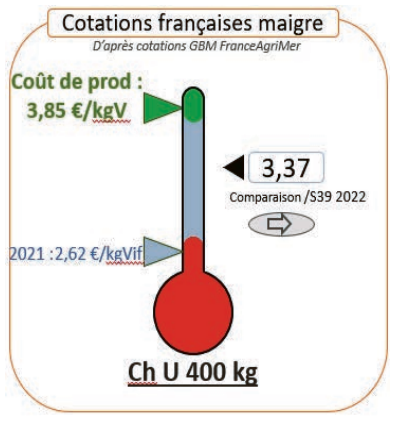
La part de viande (bovine et veau) issue des importations dans le disponible consommable en France, sur le mois de juillet 2022. En hausse de 4 points depuis le début de l'année, ce chiffre montre la nécessité d'avoir une vraie transparence sur l'origine de la viande. Cette transparence doit pourtant être visible partout, et vers le consommateur final, en GMS mais aussi en restauration, au vu de la législation en vigueur !

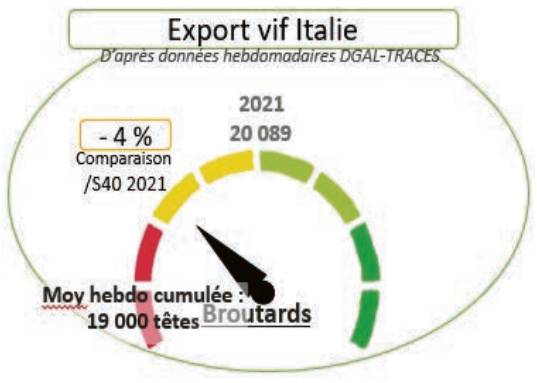
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

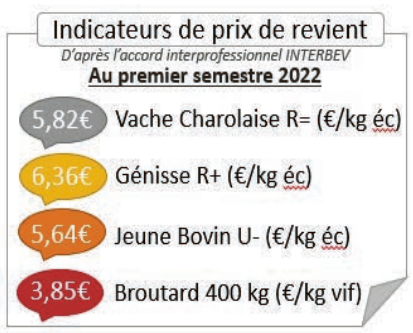


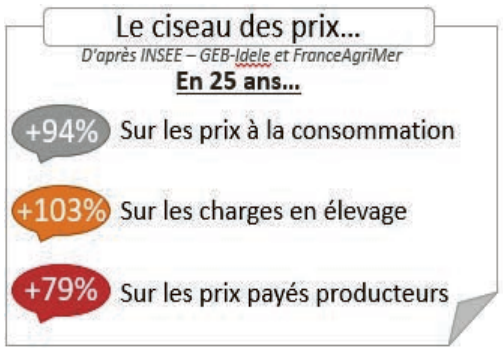












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 40
du 10 au 16 octobre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les effectifs restent modérés et peinent à satisfaire une demande importante pour différentes destinations à l'export et l'engraissement. Coté export, le commerce reste fluide et rapide dans les broutards et femelles jeunes vaccinés de plus de 60 jours. Pour l'engraissement, les sujets lourds profitent également d'une bonne dynamique. Les cours sont fermes à haussiers sur l'ensemble des marchés.

Gros bovins maigres : Les apports restent modérés voire en repli sur certaines places. La demande est toujours forte, notamment en sujets jeunes avec de l'état. Les transactions sont rapides. Les cours sont globalement fermes à haussiers dans la bonne marchandise.

Boucherie : Le commerce garde son équilibre permettant ainsi de tenir fermement les cours en toutes catégories. En allaitantes, les prix sont facilement reconduits. En races mixtes et laitières, la demande est forte en vaches bien finies ce qui permet de gagner quelques centimes.

Veaux : Les volumes restent conditionnés aux besoins des intégrateurs. L'ambiance demeure mauvaise, le commerce est lourd. Les veaux sont triés ; les cours sont globalement reconduits en toutes races et catégories. La marchandise inférieure est invendable. Inversement en veaux gras sur l'Aveyron, le dynamisme perdure, les cours sont fermes à haussiers tant en mâles qu'en femelles.

Ovins : En agneaux, comme la semaine dernière, sur le bassin aveyronnais, les cours sont plus discutés sur des volumes en retrait. Inversement en allaitants, les ventes sont plutôt bonnes grâce à une bonne demande. Les cours sont fermes. En brebis, le commerce est régulier et les cours globalement stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vends tracteur Ford 4000, bon état, 1969, 6 650 heures, 4 000 euros sans TVA (4205)
✆ 06 34 69 33 29

38 - Vends tracteur Ford 3055 BE 2500 euros Ford 4000 4x4 BE sans carte grise.
✆ 06 75 04 60 70

69 - AV TA Same explorer Top 11 4 RM 80 cv. 1ère main de 2002 TBE + fourche hydrolique.
✆ 06 56 87 11 56

Travail du sol

21 - Vends déchaumeur à disques Rolmako, largeur 4.5 m. peu servi, à débattre (4104)
✆ 06 86 71 72 18

38 - Vends charrue Huard 365T trisocs avec roue de terrage tasse avant une spire jumelages 14/38 et 12/38.
✆ 04 74 84 73 84

Récolte

26 - Élévateur foin, bottes carrées, 9M longueur.
✆ 06 85 52 16 19

Arbo-viti

26 - Vends compresseur de taille Lacmé, 2 bonb. de 500l, 4 rouleaux, 4 sécateurs, 2 escabeaux roulant 5 marches, 12 bac ramassage fruits, 10 palettes bleues
✆ 06 31 26 47 10

38 - Prod pép vend scion poirier sur PG américain pouss la ou les autres ne vont pas /100 ou détail.
✆ 06 89 61 06 78

Distribution

58 - Vends pailleuse Kuhn Primor 4 260 m Cut Control, état neuve. St Péreuse 58110. (4206)
✆ 06 35 95 74 11

Epandage

15 - AV épandeur à fumier de montagne avec hérissons verticaux, 1 m 20-1 m 30 de large, 3m de long.
✆ 06 72 47 52 50

Forestiers

38 - Vends scie à grumes bon état.
✆ 06 33 06 83 28

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover crop, tracteur 4 RM (3901)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs, mois. bat., presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (4001)
✆ 06 30 11 59 25

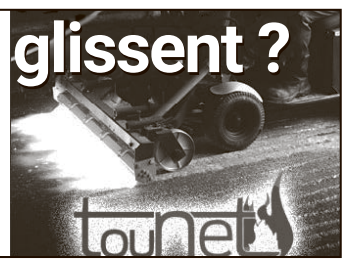
26 - Vends benne et plateau fourrager 4R, 10T, 8M, broyeur-mélangeur Skiol, bascule, pèse bétail Marechalle.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Vends trisoc 4 socs, rototiller Chisel, vibros cultivateur cover-crop, pulve herse 4m4, cultipacker vis 3m jumelage 16.9-38 13.6R36 roues étroites 8.3/8R36, paille, blé et avoine.
✆ 04 75 31 53 88

38 - Recherche piston à fumier horizontal miri.
✆ 06 84 51 78 69

55 - Vends 4 roues Vredestein neuves, 710/55/22,5 10 trous, déport zéro, 3.600 euros HT.
✆ 06 44 94 41 11
uniquement

58 - Recherche évacuateur va et vient de type Seita pour pièces, possibilité de démontage sur place (4101)
✆ 06 81 48 01 69

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


69 - Cause cessation culture : vend déssileuse Kuhn Polycrock 2050 tonne à eau sur chassis 3000 l. pneu neuf - herse plate Bourguinon 4 m. - semoir engrais Amazon 1700 l. deux plateaux - bac à eau paturage galva 3 de 1000 l. 3 de 600 l. - rampe 7 m. galvanisée évacuateur fumier curétable plus motoréducteur triphasé 4 ch curétable.
✆ 06 40 37 91 79

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends luzerne 2021 qualité, sous abri, bottes rondes 120/120.
✆ 06 85 52 16 19

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
>> RAINURAGE CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

89 - Vends cause retraite tracteur MF 4235, combiné semoir Kuhn, épandeur engrais Kuhn, brabant 4 fers, TBE (4207)
✆ 06 86 51 54 53

54 - Vends graines de trèfle d'Alexandrie bio, 2 euros/kg.
✆ 06 86 95 70 69

SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ
POSE ET FOURNITURE DE DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES
Fosse à lisier

Réserve d'irrigation


Citerne souple

S.A.U.L

Lagunes

Couverture de fosse
ZI Le Petit Bourbon | 85170 BELLEVIGNY | 02.51.24.40.15 | contact@sodafgeoetancheite.fr

Elevage

39 - Vends tank à lait 550 l Japy, programmateur lessive, griffe et groupe Delaval.
✆ 06 63 59 02 01

74 - Remise importante sur derniers articles matériel d'élevage. Liste sur demande.
✆ 06 73 18 47 48

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Fourrage

03 - Vends foin, sous abris en bottes 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

21 - Agriculteur vends foin PN, luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

57 - Vends foin bottes R., 1,40 m + paille 1,50 m, récolte 2022 + fumier bovin, cse cessation.
✆ 03 87 02 13 93 midi
ou 19 h à 20 h

69 - Vends paille bottes rectangulaires livrées par 10 tonnes minimum et bon foin 2022.
✆ 04 74 00 30 70

Propriété

73 - Recherche ferme minimum 80 HA, location ou vente. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Le cabinet BRIVET – RAFFIN
Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne : maisons de charme, châteaux, fermettes, domaines agricoles et forestiers
Tél : 04.70.35.05.33 - *brivet-raffin.moulins@orange.fr*

Location

Immobilier

38 - Loue au mois et à la surface espace dans bâtiment agricole à la Motte d'Aveillans.
✆ 06 72 48 08 39

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

Emploi

Offre

18 - Venez rejoindre notreéquipe au sein du GAEC LATRIPANDE, ferme familialeen polycultures et élevagebovins viande, 530ha et 65mères. Vous avez une bonneapproche desanimaux etsavez pratiquerles soinscourants. Vousavez debonnesconnaissances enagronomieet avez lamaîtrise deconduite etréglagesd'enginsagricols. Vousêtesouverts à la diversitédescultures et auxdifférentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériencessignificatives Débutantaccepté si sérieuxetmotivé. Permis B.CDIaprès essai. Salaire seloncompétences avérées. CV +lettre : gedesmoulins18@gmail.com.
✆ 06 88 12 72 11

18 - Exploitation agricoleen polyculture-élevage,situé à Ennordres,recherche un agent ou uneagente de productionlaitière, ayant de larigueur, de l'autonomie etune capacitéd'adaptation.Trav il àeffectuer :traite des vaches,entretien et alimentationdu troupeau. Poste en CDD(du 01/12/2022au15/05/2023) – Connaissancedu milieu agricolesouhaité - Permis B etvéhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un AGENT DE REMPLACEMENT en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagésur le canton de Baugy.Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures. Renseignements et candidature
✆ par mail :
marion.vanneron@agricvl.fr

18 - Exploitation viticole, située à Quincy,recherche un agent ou uneagente viticole, ayant dela rigueur, un sens del'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe.Travail à effectuer: entretien des vignes,mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur. Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI,à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieuviticole souhaité- PermisB et véhiculepersonnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou
06 03 46 99 24

18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peutdéboucher sur un CDI.Connaissance du milieuviticole souhaité - PermisB et véhicule personnelobligatoire.
✆ 0248 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

21 - Recherche salarié agricole polyvalent, ferme polyculture élevage, agriculture biologique, 10 kms de Dijon (4202)
✆ 06 31 55 83 90

26 - Exp. polycultures bovins lait bio cherche ouvrier polyvalent CDI si intérêt. Exp. à transmettre d'ici 10 ans.
✆ 06 98 92 90 42

Animaux

Bovin

01 - Recherche bâtiment pour mettre 80 génisses de 6 mois à un an en pension région Bresse Val de Saône.
✆ 06 18 40 67 71

27 - AV 1 taureau ferrandais, fils de Carbone né 11/2020 barré noir très belle conformation + 2 vaches pleines + 1 génisse 20 mois.
✆ 06 86 74 40 22

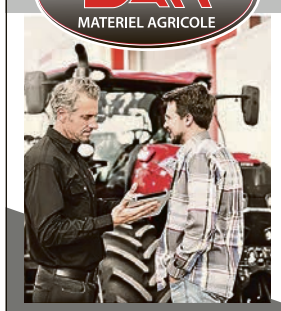
18 - EARL Breton vend trois taureaux de 18 mois Charolais inscrit HBC dont deux à vêlage très facile utilisable sur génisses.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel -
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend vaches gestantes, génisses 18 mois, TGS. Moreau Patrick (4201)
✆ 06 81 80 68 23

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends veaux reproducteurs et 18 mois HBC, IBR A, vêlage facile. Charetier - Anlezy (3904)
✆ 06 37 43 86 56

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

SUR SA BASE DE VENOY (89)
• **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
• **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

58 - Vends taureaux 18 mois et veaux HBC, TGS. Livraison assurée. Martin - Montigny sur Canne (4004)
✆ 06 83 85 43 95 -
03 86 50 05 60

58 - Cause retraite vend vaches montbéliardes fraichement vêlées ou prêtes (4203)
✆ 06 07 55 98 24

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, près à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

63 - AV 1 taureau ferrandais, fils de Carbone né 11/2020 barré noir très belle conformation + 2 vaches pleines + 1 génisse 20 mois.
✆ 06 86 74 40 22

69 - Vends vache fraiche au lait MO 2ème et 3ème vêlage.
✆ 04 74 70 94 03

69 - Vends mâles reproducteurs HBL,docilité et facilité de naissance.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Élevage HBC vend taureaux 18 mois et veaux 1 an. Gaec Mathieu-Chevalier, 71430 Saint-Vincent-Bragny.
✆ 06 65 40 07 84 ou
06 67 64 30 87

71 - HBC cse diminution de cheptel vend jeunes vaches pleines + gd choix de taureaux 18 mois et 1 an. Gaec Devillard J-C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends génisses charolaises 30 mois, pleines, terme décembre.
✆ 06 16 50 72 21

71 - Élev. Limousin Jouanin vend taureaux 20 mois HBL ou non, TGS, tr. bonne origine, livraison.
✆ 03 85 25 36 41 H.R.

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

71 - Vends 50 très bonnes jeunes chèvres écornées en lactation et 50 jeunes chèvres pleines, M. B. mi-février.
✆ 06 07 35 08 75
ou 06 16 19 38 08

Ovin

03 - Vends antenais + béliers 03170 Bizeneuille, 5 chemin de Lonzais
✆ 06 20 60 04 96

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

58 - Vends 5 chiots Berger des Abruzzes M/F nés le 09/07/22 non LOF, mère n° 250269811854318 (4103)
✆ 06 50 18 40 77

71 - Vends 6 chiots bouvier bernois, née le 28/08/22, non lof, n° mére 250269608516240, Siren 833 014 582 00013.
✆ 06 30 98 15 84

Equin

71 - Vends belle pouliche comtoise 3 ans, dressée par professionnel, calèche et travail du sol.
✆ 06 88 59 16 46

PETITES ANNONCES

Divers

67 - Vends 20 brebis de Réforme présumé pleines croisées Texel. Border Collie 2 ans dressé aux moutons pédigrée LOF, n∞250269100161655.
✆ 07 50 87 02 92

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



PORTES OUVERTES élevage



Prix d'ensemble mâles National 2021

Élevage charolais - HBC - TGS
Gaec **CADOUX**
89420 St. André en Terre Plaine
Tél. 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71

- 100 mâles
- 30 taureaux 18 mois
- génisses
- vaches

Présentation UNIQUE en élevage !
PORTES OUVERTES à l'étable
28, 29 et 30 octobre
Vente permanente de reproducteurs

e-mail : gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

PORTES OUVERTES
au Gaec LALLY
Élevage HBC
21, 22 & 23 octobre 2022
35 veaux mâles de l'année
Taureaux 18 mois
Visite à l'étable
Mrs Jeannin
Lally - 71360 St-Léger-du-Bois
06 76 33 03 18

Jeudi 27 et vendredi 28 oct. 2022
PORTES OUVERTES EARL TOUILLON J.C.
Digoine 71430 Palinges
Veaux de l'année et 18 mois
Visite à l'étable à partir de 10 h
Tél. 06 83 20 63 65



INVITATION
31e Exposition-Vente de reproducteurs



Vendredi 28 et samedi 29 octobre 2022

Présentation des produits de **Ptitpierre**...



1er prix d'honneur Moulins 2019

...et ceux d'**Ouragan** (utilisé sur génisses) toujours aussi bien conformés.



1er prix Maraut 2018
Prix d'honneur Bressuire 2018

INDEX Ouragan RJC
IFNAIS : 103
CRsev : 108
DMsev : 106
DSsev : 111
ISERVR : 113
IVMAT : 114

Grand choix de taureaux de 18 mois
Élevage Charolais Virginie et Jean GIROUX
Goubeau du Haut - 71300 St-Bérain-sous-Sanvignes
06 81 59 12 08

2 élevages Charolais HBC du Val d'Arroux vous accueillent
Vendredi 28 et samedi 29 octobre 2022
100 Reprod. mâles et femelles ttes catégories
GAEC LA CONDEMINE
71 Vendenesse/Arroux
06 23 21 95 20
GAEC PIERRE Didier & Evelyne
71 Gueugnon
06 80 44 08 26
Ttes garanties sanitaires - Prix raisonnables

PORTES OUVERTES DANS 2 ÉLEVAGES HBC
GAEC de BUCHELEUR
"Bas de Velle"
71320 Saint-Eugène
Tél. 06 10 14 04 10
GAEC MARÉCHAL
"Bousserain"
71320 Toulon-sur-Arroux
Tél. 06 03 43 33 10
Vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 octobre 2022

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE NON DISSOLUTION

2170
Société par actions simplifiée
au capital de 540 000 euros
Siège social : RD 115 J,
21 700 VILLERS LA FAYE
803 673 128 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 22/09/2022, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, Le Président
AL22004490

TRANSFORMATION

SARL BAR A VINS BRUNO
SARL transformée en SAS
au capital de 17 000 euros
ayant son siège social
sis 80 rue Jean Jacques Rousseau
21000 DIJON
immat. 844 735 431 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un PV en date du 24/09/2022 l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SASU à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Il a également décidé le changement de dénomination sociale, laquelle devient « BAR A VINS BRUNO «.Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 17 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Bruno CROUZAT REYNES.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Bruno CROUZAT REYNES, demeurant 80 rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 DIJON.
Pour avis. Le Président.
AL22004571

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AVENUE 52 AVOCATS
AVOCATS & CONSEILS.
E. NONNENMACHER - G. DOPPLER
J. BRESCH - A. SCHMITT.
F. ETIENNEY - H. DE PAEUW
M. DAUMAS.
52 Avenue des Vosges
CS 10022
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 35 52 61.
contact@avenue52-avocats.com

Aux termes du procès-verbal du 05/09/2022, l'assemblée générale extraordinaire de la société SOCIÉTE FRANC-COMTOISE D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION, société à responsabilité limitée au capital de 569.646 euros, sise 9, boulevard de Brosses - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le. n° 380 227 892, a : - décidé de transférer le siège social du 9, boulevard de Brosses - 21000 DIJON au 14, rue du Maire Kuss - 67000 STRASBOURG à compter du même jour, et a décidé de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. - pris acte de la démission de M. Henry GARCHER, demeurant 9, boulevard de Brosses - 21000 DIJON, de ses fonctions de cogérant, à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,
Eric NONNENMACHER - Avocat.
AL22004574

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

YUSU
SAS au capital de 1000 euros
Siège social
8 rue Louis Néel 21000 Dijon
919 893 636 RCS de Dijon

L'AGE du 11/10/2022 a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : YUZU.
Mention au RCS de Dijon.
AL22004582

MODIFICATIONS DES STATUTS

AVENUE 52 AVOCATS
AVOCATS & CONSEILS
E. NONNENMACHER - G. DOPPLER
J. BRESCH - A. SCHMITT
F. ETIENNEY - H. DE PAEUW
M. DAUMAS
52 Avenue des Vosges - CS 10022
67083 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 35 52 61
contact@avenue52-avocats.com

Transfert du siège social
Aux termes des décisions unanimes des associés en date du. 05.09.2022, les associés de la SCI ROYAL HOTEL, société civile immobilière au capital de 1.619.008,56 euros sise 9, boulevard de Brosses - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de. DIJON sous le n°342 820 362 ont : - décidé de transférer le siège social du 9,boulevard de Brosses - 21000 DIJON au 14, rue du Maire Kuss - 67000 STRASBOURG, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. - pris acte de la démission de M. Henry GARCHER demeurant 9, boulevard de Brosses - 21000 DIJON, à compter du même jour et décidé de pas procéder à son remplacement.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, Eric NONNENMACHER - Avocat.
AL22004583

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MALAGA 15 SM
Société civile immobilière
au capital de 152,45 euros
Siège social :
9 rue du Faubourg Saint-Antoine
75011 PARIS
419 422 514 RCS PARIS

Par AGE du 27/09/2022 il a été décidé de transférer le siège social au 8 lieu-dit Le Poussoir 58310 DAMPIERRE SOUS BOUHY, à compter du même jour.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 8 juin 1998, a pour objet social : La propriété, l'administration ou l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles et biens immobiliers qu'elle aura acquis. et un capital de 152,45 euros composé uniquement d'apports en numéraire.
Radiation du RCS de PARIS et immatriculation au RCS de NEVERS.
AL22004590

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : MMJD.
Forme : SAS.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 28 Rue PIERRE MAUROY, 59800 LILLE.919637090 RCS de Lille Metropole.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2022, les associés ont décidé, à compter du 3 octobre 2022, de transférer le siège social à 2 route de Gemeaux, 21120 IS SUR TILLE.
Modification Article 4 des statuts
Président : Monsieur Mickaël MERLIN, demeurant 151 rue Camille Corot, 60290 LAIGNEVILLE
Radiation du RCS de Lille Metropole et immatriculation au RCS Dijon.
AL22004617

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MB IMMOSAS
au capital de 3 000 €
Siège social
20 C Rue Poterne
21200 BEAUNE
852 404 235 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26 SEPTEMBRE 2022, l'AGE des associés de la SAS MB IMMO a décidé de transférer le siège social du 20 C Rue Poterne - 21200 BEAUNE au 16 Place Carnot - 21200 BEAUNE à compter du 1er octobre 2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
AL22004624

EOLE EXPERTISE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS D.A.S AUTO 21
SAS au capital de 1 000 €
Siège social
3 rue René COTY 21000 DIJON
R.C.S. DIJON 901 661 017

Aux termes d'une décision de l'AGE en date du 10 octobre 2022 , le siège social qui était situé au 3 rue René COTY 21000 DIJON est transféré au 5 bd Eiffel 21600 LONGVIC .En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.La société demeurera donc immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis.
AL22004632

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ABS PROTECTION
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social
14M rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
Transféré : 823E Cours de Gray
21850 SAINT-APOLLINAIRE
SIREN 877 770 420 - RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 10/10/2022, l'AGE des associés de la SAS ABS PROTECTION a décidé de transférer le siège social du 14M rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON au 823E Cours de Gray, 21850 SAINT-APOLLINAIRE à compter rétroactivement du 01/08/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS - Le Président
AL22004634

MODIFICATION DU CAPITAL

COM UNE IDEE
SARL au capital de 7650 €
Siège social
52 RUE DE LA CROIX DE MOLPHEY
21410 AGEY
RCS DIJON 417986213

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 11/10/2022 , il a été décidé de réduire le capital social pour le porter de 7650 € à 4590 € à compter du 12/10/2022.
Modification au RCS de DIJON.
AL22004641

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SECR
SARL au capital de 8 000 €
Siège social
Cité de l'Habitat
Lieudit Eichweg
68460 LUTTERBACH
880 872 403 RCS MULHOUSE

Aux termes d'une délibération en date du 06/10/2022, l'AGE des associés de la société «SECR» a décidé de transférer le siège social du Cité de l'Habitat - Lieudit Eichweg, 68460 LUTTERBACH au 121 Allée du Docteur Lépine - 21160 MARSANNAY LA COTE à compter rétroactivement du 01/10/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée RCS de MULHOUSE sous le numéro 880 872 403 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Gérance : M. Jean-François CALAME, demeurant 15 Rue de la Cotote 25420 COURCELLES LES MONTBELIARD.
Pour avis, la Gérance
AL22004643

CHANGEMENT DE GÉRANT

ANSBOX SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social
15 rue Haute
21220 COLLONGES LES BEVY
843 400 300 RCS DIJON

Par décision de l'AGO du 30/09/2022, il a été décidé de. révoquer M Michaël ANSON demeurant 8 rue de Montfey 10130 ERVY-LE-CHATEL de ses fonctions de gérant à compter du 30/09/2022. La gérance de la société est assurée par Monsieur David-Olivier BOXERGER demeurant 8 rue Haute 21220 COLLONGES LES BEVY suite à sa nomination par l'AG du 01/06/2022.
Modification au RCS de Dijon.
AL22004645

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AGALAR 2
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Ancien siège social
28 B rue du Coteau
25480 PIREY
Nouveau siège social
Zone Industrielle Dijon Nord
21490 RUFFEY LES ECHIREY
831 172 531 RCS BESANCON

Le 30/09/2022, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 28 B rue du Coteau, 25480 PIREY au Zone Industrielle Dijon Nord, 21490 RUFFEY LES ECHIREY, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
OBJET : l'acquisition d'immeubles et/ou droits immobiliers à usage commercial, professionnel ou d'habitation et de tous droits de jouissance en vue de la location ; le recours à tous modes de financement en vue de ces acquisitions, la gestion et l'administration desdits biens.
DUREE : 99 ans.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 831 172 531 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
Gérance : SAS SOBERFI, Zone Industrielle Dijon Nord, 21490 RUFFEY LES ECHIREY.
Pour avis
La Gérance
AL22004649

mh AVOCATS

SELARL d'Avocats
inscrite au Barreau de Mulhouse
57 rue Jacques Mugnier
68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 45 10 10

CHANGEMENT DE GÉRANT

EMK DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social
2bis, rue Mariotte
21000 DIJON
510 763 766 RCS DIJON

Par décisions unanimes en date du 11 octobre 2022, les associés de la société EMK DEVELOPPEMENT ont pris acte de la démission de Monsieur Ersoy ISIN de son mandat de gérant avec effet à compter du 11 octobre 2022 et ont décidé denommer en qualité de nouveau gérant de la société Monsieur Camel BOULHADID, demeurant à 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM, 27 A rue des Vergers, pour une durée indéterminée, avec effet àcompter du même jour.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis et mention
Le Gérant
AL22004651

HBCONSEIL

MODIFICATIONS DES STATUTS

PHARMACIE GERBETCACHIA
Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social
DIJON (21200)
179 rued'Auxonne
752 717 892 RCS DIJON

Suivant délibérations de l'AGOE en date du 1er octobre 2022, il a été pris acte de la démission de Jean-Paul CACHIA de ses fonctions de directeur général avec effet à compter du 30 septembre 2022 (minuit) et de ne pas pourvoir à son remplacement. Il a été également décidé de changer la dénomination sociale pour adopter celle de PHARMACIE GERBET à compter du 1er octobre 2022.
AL22004654

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS Notaires et Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FERME LA NOUE
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 9 CHEMIN DE LA NOUE
21600 Longvic
823 785 670 RCS de Dijon

En date du 14/09/2021 les associés ont décidé de transférer le siège social 2 La Corolais 56130 Camoël
Objet social : acquisition et gestion de biens immobiliers
Durée : expire le 20/11/2115
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Vannes
AL22004677

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BRATIMMO - SNC - au capital de 10 000 euros - Siège social : Rue de la Berlière 83790 PIGNANS - 501 072 383 RCS DRAGUIGNAN, l'AGE du 30.06.2022 a transféré le siège social au 13 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du 30.06.2022 et a modifié l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 501 072 383, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Gérant et associé : Jean-Pierre BRATIGNY, demeurant 13 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. Pour avis La Gérance
AL22004678

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE ROBERT GROFFIER PERE ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Route des Grands Crus - 21220 MOREY ST DENIS
330 763 426 RCS DIJON

Par décision unanime en date du 22 juillet 2022, la collectivité des associés a décidé :
- de réduire le capital social de 5 009,56 euros pour le ramener de 20 000,04 euros à 14.990,440 euros par voie de rachat et d'annulation de 262 actions ;
- d'augmenter le capital social de 5.009,56 euros par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions.
Le Président a constaté en date du 31 aout 2022 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
POUR AVIS
Le Président
AL22004681

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

L'Ô A LA BOUCHE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 11, rue Basse - 21200 LEVERNOIS
353 302 920 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 30 septembre 2022 a pris acte de la démission de Madame Annie CHIROL de ses fonctions de cogérante à compter du 30 septembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
AL22004688

implid LEGAL

AVIS DE MODIFICATION

CENTRE DECARDIOLOGIE NONINVASIF -
SCM à capital variable
22 AVENUE FRANCOISE GIROUD,
21000 DIJON
539 593 855 RCS DIJON

Aux termes de l'AGO du 30.06.2021, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Damien BRUNET de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour.
AL22004692

PRÉSIDENT

Dénomination : D.A.S. AUTO 21.
Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 3 Rue RENE COTY, 21000 DIJON.
901661017 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2022, à compter du 10 octobre 2022, les associés ont décidé de nommer en qualité de president Monsieur Djemai ASMANOV, demeurant 75 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon en remplacement de Uso DAVANT.Mention sera portée au RCS de Dijon.
AL22004694

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

VIF
SARL au capital de 5 000 €
Siège social à SAINT ROMAIN (21190)
2 rue du Presbytère
894 398 593 RCS DIJON

Suivant décisions des associés en date du 12 septembre 2022, il résulte que l'objet social a été étendu à « l'activité de conseils ainsi qu'à la réalisation de prestations administratives» et ce à compter du 1er septembre 2022, les statuts ont été mis à jour en conséquence ; et Madame Lara YOUNG, demeurant 2 rue du Presbytère, 21190 SAINT ROMAIN, a été nommée cogérante à compter du 1er septembre 2022.
AL22004698

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 17/10/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX: Parcelle en nature de pré - Urbanisme : zone N du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place 8 ha 60 a 70 ca
- La fin au tuillier: C-267
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 08/11/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL22004664

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

CHAMALAUP
SCI au capital de 30000 €
Siège Social
101 Avenue Jean Jaures
21000 DIJON
503619314 RCS de DIJON

Par AGE du 10/10/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 10/10/2022. M. OTHONIEL Pierre-Paul 101 Avenue Jean Jaures 21000 DIJON a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention au RCS de DIJON
AL22004606

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : DREAMCARDIJON 21.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 8 Rue GEORGE SAND, 21300 CHENOVE.
848363420 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2022. Monsieur Yanis KIBA, demeurant 8 Rue GEORGE SAND 21300 Chenove a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
AL22004671

AVIS DE MODIFICATION

GARAGE DES SABLIERES
SARL à associé unique au capital de 7 700€,
ROUTE DE SAINT PHILIBERT,
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
442 635 744 RCS DIJON

Par A.G.E. en date du 06/10/2022, l'associé unique de la société « GARAGE DES SABLIERES – SOCIETE EN LIQUIDATION »,a prononcé la clôture de liquidation, à compter rétroactivement du 28/03/2022 – Les fonctions de Monsieur Emmanuel PIERRAT, liquidateur, ontpris fin à la même date, Dépôt légal : R.C.S. DIJON.LE LIQUIDATEUR,
AL22004685

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) du 10 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : AZM
Siège social : 61 Rue de Lorraine – 21200 BEAUNE
Objet social : salon de thé, sandwicherie, snacking, incluant notamment mais pas seulement la vente et la dégustation de thé, café, chocolat, boissons fraîches exclusivement sans alcool, jus, salades, pâtisseries, viennoiseries, biscuiterie, glaces, etc. sur place ou à emporter, achat revente d'articles divers ; l'activité de traiteur, la préparation de plats sur place et à emporter, la livraison de repas aux particuliers et professionnels, la commercialisation de tous produits et spécialités culinaires ; l'organisation de lunchs, banquets, cocktails et autres évènements publics ou privés,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2.000 euros constitué uniquement par apport en numéraire.
Gérance : Madame Souhilla RABHI demeurant 22 Rue des Viaux – 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.
AL22004578

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTENAY (21590) du 6 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : LASM.
Siège social : 16 Place du jet d'eau – 21590 SANTENAY,
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Simon OUDIN et Mme Maude LACAGNE, demeurant tous deux 16 Place du jet d'eau – 21590 SANTENAY,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.
AL22004593

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 11 Octobre 2022 ; il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : HOLDING 4.0
CAPITAL : 51.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 10, Avenue Maréchal Foch – 21000 DIJON
OBJET :
La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, sous quelque forme que ce soit, L'assistance, l'animation et la gestion de ces sociétés en vue de leur développement,
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des Sociétés.
PRESIDENT : Monsieur Laurent MARTINEAU, demeurant à BOURGOIN JALLIEU (38300), 12 rue Docteur Polosson.
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Richard RUDELLE, demeurant à DIJON (21000), Les Terrasse de le Notre II- 5B Cours Général de Gaulle.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALE ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les mêmes conditions que celles prévues par le Code de commerce concernant les sociétés anonymes.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute transmission à titre onéreux entre associés ou au profit de tiers, y compris entre ascendants, descendants, et conjoints, sont soumises à une procédure d'agrément.
La société sera immatriculée au **RCS de DIJON.**
Pour avis.
Le Président.
AL22004604

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du Château

AVIS DE CONSTITUTION

GF SINAIA
Groupement forestier
Société civile au capital de 1 000,00 euros
Siège social : Hameau de Layer sur Roche4 rue du Puits 21520 BISSEY LA COTE
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à DIJON du 11 octobre 2022,Il a été formé un Groupement Forestier, société civile à statut légal particulier, régi par les dispositions des chapitres I et II du titre IX du livre III du Code civil et des dispositions des titres III des livres III du Code forestier (partie législative et partie réglementaire), présentant les caractéristiques suivantes :- Dénomination : GF SINAIA ;- Siège : BISSEY LA COTE (21 520), Hameau de Layer sur Roche - 4 rue du Puits ;- Durée : 99 ans ;- Objet : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur des terrains boisés ou à boiser- Capital : 1 000,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée Monsieur Johann RENGGLI, demeurant à Hameau de Layer sur Roche - 4 rue du Puits 21520 BISSEY LA COTE- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
La gérance
AL22004628

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 01/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : CANOUAN SP
Siège : 25 A, rue Professeur Louis Néel – 21600 LONGVIC
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 €Objet : l'activité de marchand de biens, la gestion des biens détenus par la Société, la location de véhicules, le négoce de biens, la prestation de services.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des

ANNONCES LÉGALES

associés, statuant à la majorité des 2/3 des associés disposant du droit de vote.
Président : SOFIGATIS, SAS au capital de 76 500 €, dont le siège social est situé 25A, rue Louis Néel – 21600 LONGVIC, immatriculée au RCS DIJON 388 454 662, pour une durée illimitée.
Directeur Général : POSSUM, SAS au capital de 200 000 €, dont le siège social est situé 84, rue Maxime Guillot – 21300 CHENOVE, immatriculée au RCS DIJON 435 052 493, pour une durée illimitée.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL22004633

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/10/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :2ADR
Objet social : - La location meublée et la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers ;- L'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers ;- L'administration et la gestion sous toutes ses formes et en particulier la location en meublé ;- L'acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper les biens immobiliers.
Siège social :8 bis rue des Novalles 21240 Talant.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. RINUY Antoine, demeurant 52 avenue Victor HUGO 21000 Dijon
Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par l'unanimité des associés. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22004674

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-ROMAIN (21190) du 5 Octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : GERMAIN LE GROUPE
Siège : 3 rue du Bief - Le Village Haut - 21190 SAINT-ROMAIN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet :
- Acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,
- Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières,
- Exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,
- Tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers,
- Octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,
- Gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,
- Acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,
- Mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés.
Président : Mr Arnaud GERMAIN demeurant SAINT-ROMAIN (21190) 3, rue du Bief - Le Village Haut,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL22004693

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

CLEMATH

SARL au capital de 10000 €
Siège social
32 avenue Pierre Bérégovoy
58000 Nevers
889 949 327 RCS Nevers

L'AGE du 30/09/2022 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 10 000 € à 100 000 €.
Dépôt au RCS de Nevers.

AL22004431

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS COURBION
Société à Responsabilité Limitée au capital de 52 500 € ramené à 45 940 €
Siège social : 6, quai de la Jonction - 58000 SERMOISE SUR LOIRE
450 487 863 RCS NEVERS

Il résulte de l'acte ssp du 31/08/2022 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/09/2022 :
- Gérance :
* ancienne mention : M. Fabrice LABLANQUIE
* nouvelle mention : Mme Emilie COLOMBAT dt à NEVERS (58) – 15, Impasse de la Bagatelle
Il résulte de l'acte ssp du 14/06/2022 et des décisions de la Gérante du 09/09/2022 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 09/09/2022 :
- Capital social :
* ancienne mention : 52 500 €
* nouvelle mention : 45 940 €

AL22004585

CHALAND GIOVANNONI AVOCATS ASSOCIES
7, square Stalingrad
13001 MARSEILLE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHARMACIE DU GRAND MARCHE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 6, rue du Grand Marché
58500 CLAMECY
421 172 099 RCS NEVERS

Suivant décisions unanimes des associés en date du 29/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 1, Place du Grand Marché - 58500 CLAMECY, à compter du 01/10/2022.
Dépôt légal au RCS de NEVERS.

AL22004595

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI CHARLOTTE

Société civile
en cours de transformation
en société par actions simplifiée
au capital de 16 000 euros
Siège social : Le Bourg
58120 DOMMARTIN
423 298 603 RCS NEVERS

Suivant délibération en date du 11/10/22, l'Assemblée. Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La nouvelle dénomination de la Société est : INVESTIS.
L'objet social est : la propriété et la gestion et l'administration de tous biens immobiliers, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, l'achat, la vente et la. location de bateaux.
Le siège social, la durée demeurent inchangés.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes
Capital :
Ancienne mention : 16 000 euros.
Nouvelle mention : 16 000 euros.
Dirigeants :
Ancienne mention : Gérant.
Monsieur Stéphane CHARLES le bourg 58120 DOMMARTIN.
Nouvelles mentions :
Président :
Monsieur Stéphane CHARLES, demeurant à le bourg 58120. DOMMARTIN.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : entièrement libre, sauf. dispositions législatives ou réglementaires contraires.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de. NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL22004615

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS CLEMALY
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 €
Ancien siège social : 11, rue de Robinson – 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Nouveau Siège social : 46 B, Boulevard du Grand Pré des Bordes - 58000 NEVERS
877 948 679 RCS BOURGES

Présidente : Mme Nathalie FAUSEL dt à LA GUERCHE SUR L'AUBOIS (18) – 11, rue de Robinson
Aux termes de ses décisions du 26/09/2022, l'Associée Unique a décidé à compter du 01/10/2022 :
- de transférer le siège social de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS (18) – 11, rue de Robinson à NEVERS (58) – 46 B, Boulevard du Grand Pré des Bordes,
- d'étendre l'objet social à l'activité de location de salles équipées,
- et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts.
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL22004627

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NEOPHYTO

SASU au capital de 500 €
Siège Social
7 rue du four à chaux
97432 ST PIERRE
893645531
RCS de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION

Par AGE du 06/10/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue Jean Jaurès 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, à compter du 06/10/2022. Présidence : Neophyto 1 rue Jean Jaurès 58200 COSNE COURS SUR LOIRE Radiation au RCS de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22004626

WALTER & GARANCE AVOCATS

Société d'Avocats
inscrite au Barreau de Tours
1 rue du pont Volant
37300 JOUE-LES-TOURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SEATLLE

SARL au capital social de 1.500 Euros
825, rue Léonard de Vinci
45400 SEMOY
R.C.S. ORLEANS 901 482 570

Le 30/09/2022, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social à MARZY (58180) - Centre Commercial Carrefour - Route de Fourchambault, et ce à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié. Le Gérant de la Société est M. Damien VALLAR demeurant à BOU (45430) - 12, Grand Rue. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS et sera radiée du RCS d'ORLEANS.
Pour avis.

AL22004644

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Suivant ASSP du 14/10/2022, les associés de la SARL STOCKFACILE, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 € dont le siège social est situé à CIZELY (58270), Le Bourg, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 518 970 207 ont décidé de nommer Christine CHATELAIN, demeurant 24 rue Gresset à NEVERS (58000), en qualité de cogérante.
Mention sera faite au RCS.

AL22004650

MODIFICATION DU CAPITAL

PREMESTER

Société par actions simplifiée
au capital de 801 408 euros
Siège social
3 rue Auguste Lambiotte
58700 PREMERY
831 333 968 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2022 : le capital a été réduit de 2 827 750 euros à 0 euros puis augmenté de1 335 250 euros pour le porter de 0 euros à 1 335 250 eurospuis réduit de 1 335 250 euros à 801 408 euros.
L'article 7 Capital social des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention
Capital : 2 827 750 euros
Nouvelle mention
Capital : 801 408 euros
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis

AL22004652

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MODIFICATION DU CAPITAL

JOLY INVEST

SPFPL de Pharmaciens d'Officine
à Responsabilité Limitée
capital de 390 000 €
porté à 858 000 €
37 Bis Avenue Colbert
58000 NEVERS
823 341 714 RCS NEVERS

AGE du 01.10.2022 :
Augmentation de capital social de 468 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 390.000 €,
Nouvelle mention: Le capital social est fixé à 858.000 €.
Pour avis, la Gérance

AL22004653

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DES GOBETS

Société civile
au capital social de 400 900 euros
Les Gobets - 58700 NOLAY
RCS NEVERS - N° 791 046 121

Par PV d'AGE du 1er octobre 2022, il a été procédé à :
- une augmentation du capital social, le portant à 427 900. euros,.
- la nomination de Mme Véronique HURION à la cogérance,. demeurant 9 route de Lurcy - Les Gobets - 58700 NOLAY.
- la mise à jour du siège social et de l'adresse du gérant,. M. Marc HURION, au 9 route de Lurcy - Les Gobets - 58700. NOLAY.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis. La gérance

AL22004658

// GÉRANCE

CHALAND GIOVANNONI AVOCATS ASSOCIES
7, square Stalingrad
13001 MARSEILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte signé par voie électronique en date du 29/09/2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 06/10/2022, Dossier 2022 00024877 référence 5804P01 2022 A 00677, Montant des droits d'enregistrement : 148.630 euros,La SARL ARNAUD LENOIR, SARL au capital de 7.622,45 euros ayant son siège social 1, Place du Grand Marché - 58500 CLAMECY, 350 441 630 RCS NEVERS, a
cédé à :
La société PHARMACIE DU GRAND MARCHE, SARL au capital de 10.000 euros ayant son siège social 6, rue du Grand Marché - 58500 CLAMECY, 421 172 099 RCS NEVERS, un fonds de commerce d'officine de pharmacie, sis et exploité 1, Place du Grand Marché - 58500 CLAMECY, lui appartenant.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 01/10/2022.
L'entrée en jouissance est fixée au 01/10/2022.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 3.100.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 3.095.000 euros et au matériel pour 5.000 euros.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds cédé, à savoir 1, Place du Grand Marché - 58500 CLAMECY, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance à la SELARL D. CHALAND GIOVANNONI, 583, avenue du Prado - 13008 MARSEILLE, séquestre des fonds.
Pour avis.

AL22004588

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique reçu par Maître Guillaume DINET,notaire à CLAMECY le 1er octobre 2022 enregistré le auservice des impôts de NEVERS le 7 octobre 2022 - 2022N -538
La Société dénommée GARAGE DUQUE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros ayant son siège socialà CLAMECY (Nièvre) La Galette - Route de Pressures identifiée sous le numéro SIREN 395087166 RCS NEVERS.
A cédé son fonds de artisanal de mécanique, garage, vente de véhicules neufs et d'occasions et vente de pneus et lubrifiants situé et exploité à CLAMECY (Nièvre) Route dePressures
A : La Société dénommée RVA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000,00 euros ayant son siège socialà CLAMECY (Nièvre) Route de Pressures identifiée sous lenuméro SIREN 919209338 RCS NEVERS.
Cette vente a été consentie au prix de CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00 euros) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour CENT MILLE EUROS(100.000,00euros)
- aux éléments corporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00euros)
avec entrée en jouissance le 1er octobre 2022, jour de signature de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication auBODACC, par la SCP DINET & ASSOCIES, notaire à CLAMECY, 24rue Marié Davy.

AL22004660

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

à l'annonce parue le 14/10/22 concernant la société. Saint-Saulge Sodepar il fallait lire
Aux termes d'une. décision de dissolution en date du 12.06.2022.

AL22004656

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès survenu à FOUCHAMBAULT (58600), le 5 août 2022 de Monsieur Guy Rémi Alain GOURY, né à NEVERS (58000) le 23 décembre 1961, partenaire de Madame Agnès Nadine AKOSZ, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600) 21 rue des Forgerons, MaîtreMarie CHERAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel. Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé. Pour avis.

AL22004568

Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés
à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE SAISINE

Par testament olographe du 05 décembre 2020, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 10 octobre 2022, Madame Louisette Lucienne Marcelle BAUMIER, en son vivant retraitée, ayant demeuré à LORMES (58140), 8 Rue du Panorama, née à CORBIGNY (58800), le 18 avril 1939, veuve de Monsieur Théodule Joseph Henri NOYELLE,et non remariée, décédée à LORMES (58140), le 3 janvier2021, a institué des légataires universels.
Les oppositions devront être adressées à Me Elvira DIAS-SOUVANT notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champde Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal Judiciaire de NEVERS.
Pour avis : Me Elvira DIAS-SOUVANT

AL22004579

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 26/06/1999, Mr Guy Jean André LOCTIN, célibataire, demeurant à SEMELAY (58360) Le Plessis décédé à SEMELAY (58) le 25/05/2022, a institué 4 légataires universels, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 28/09/2022 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 30/09/2022.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004596

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
En vertu des articles 1007 et 1378-1 du code Civil.
Suivant testament olographe en date du 7 novembre 2016,Monsieur Philippe VIGIER né le 21 juin 1968 à BOIS COLOMBES (92270) a consenti un legs universel et plusieurs legs particuliers. Consécutivement à son décès, ce testament afait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de descriptions de testament reçu par Maître Alexandre BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY (Nièvre) 24 rue Marié Davy, le 10 aout 2022 et d'un acte de notoriétésaisine du 10 aout 2022 desquels il résulte que le légataireremplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de la SCP DINET &ASSOCIES, notaires, 24 rue Marié Davy, 58500 CLAMECY, référence CRPCEN 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition,le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004631

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 12/08/2016, Mr Jean MILLOT, célibataire, demeurant à LUZY (58170) Les Brules décédé à AUTUN (71) le 26/07/2022, ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 28/09/2022 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 30/09/2022.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004648

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :

Cmne de LURCY-LE-BOURG: ZONE RNU occupé sans bail rural sur toute la surface
1 ha 34 a 00 ca
- Les briots: A-667[485]
Cmne de MYENNES: ZONE A et AU
Loué par bail rural sur toute la surface
4 ha 75 a 83 ca
- Champ au roi: AD-46 - Champ du cormier: AB-62-64-65-66-67-68-69-70-71-210 - De la liberte: AC-400[143](A)-400[143](Z) - Le bourg sud: AC-125-126 - Les grands champs: ZE-19 - Les itropes: AD-26
Cmne de RAVEAU: ZONE A
Loué par bail rural sur toute la surface
5 ha 15 a 97 ca
- Champ de la grange: ZE-11(J)-11(K) - Des gounots: ZE-68 - La bletterie: ZE-1 - Le cul des champs: ZE-51
Et, par extension, Cmne de VARENNES-LES-NARCY: ZONE A
1 ha 00 a 00 ca
- Champs des taillis: ZH-12
Cmne de SAINTE-MARIE: ZONE RNU
80 a 00 ca
- Bois de vesvres: C-262
Cmne de SAINT-SEINE: ZONE RNU
2 ha 26 a 79 ca
- Champ bezas: A-317 - Les gouttes blanches: A-7-8-9-10-11 - Sensue: A-316
Cmne de VAUCLAIX: ZONE RNU
1 ha 45 a 90 ca
- Le grand pre des chaumes: A-118 - Les garennes: B-30-32
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE : ZONE AU
1 ha 24 a 50 ca
- 'Champ des trous': D- 1130
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 07/11/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22004663

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LE PARADIS, SCI en liquidation au capital de 3000€ Siège social : 4 rue du Paradis 58400 Chaulgnes. 444 207 385 RCS Nevers. L'AGE du 01/08/2022 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/08/2022. Dépôt au RCS de Nevers

AL22004529

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA SOCIÉTÉ : SARL LV

Société à Responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 1 000,00 €
Siège social
Le Bourg à ARTHEL 58700
RCS : 485 039 887 NEVERS

L'assemblée générale des associés, réunie le 11 octobre 2022 à 14 heures a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à Monsieur Philippe LAVISSE, liquidateur, domicilié Le Bourg à ARTHEL 58700 et constaté la clôture de liquidation à compter du 10 OCTOBRE 2022.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Le Liquidateur.

AL22004642

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. :
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES PITONS

EARL en liquidation amiable
Au capital de 8 000 euros
Siège social
Les PITONS
58380 LUCENAY-LES-AIX
RCS NEVERS 509 940 631

Suivant AGE du 1.09.2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.L'assemblée a nommé comme liquidateur M. Olivier ROBERT, dmt à LUCENAYLES-AIX (58320), Lieudit Les Pitons, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à poursuivre les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à LUCENAY-LES-AIX (58320), Lieudit Les Pitons. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis.

AL22004636

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. :
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GUILLIEN DIDIER

SARL en liquidation
au capital de 93 400 euros
Siège social
Sonne - 58140 LORMES
Siège de la liquidation
Sonne - 58140 LORMES
RCS NEVERS B 504 976 044

Selon AGE du 15.09.2022, les associés ont : approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31.07.2022 ;donné quitus aux liquidateurs et déchargé de leur. mandat ;- prononcé la clôture des opérations de liquidation après. avoir constaté l'absence de remboursement du capital social.
Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,. le liquidateur.

AL22004659

DISSOLUTION

Les associés de la SARL Cosne Escape au capital de 300 € ayant son siège 33 rue du Commerce, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, RCS NEVERS n° 880 857 941, réunis en AGE le 15/10/2022, ont décidé sa dissolution anticipée à compter du 02/10/2022 et sa liquidation sous le régime conventionnel en nommant M. Jérémy CLAYE liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet et en transférant le siège 5 rue des OEillet, 58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN, domicile du liquidateur. Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis : Jérémy CLAYE

AL22004679

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/09/2022 il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Lodge events
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, L'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure où ces aliénations ne constituent pas des actes de commerce. La mise à disposition gratuite des biens immobiliers de la Société, au profit des associés ou d'une partie d'entre eux ou d'un tiers, à la seule initiative du ou des Gérants. L'organisation, en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés.
Siège social : 5 rue du Chollet Lieu-dit Charbonnière 58160 Sauvigny-les-Bois
Capital : 100 euros

ANNONCES LÉGALES

Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Guenot Loïc demeurant au 5 rue du Chollet Lieu-dit Charbonnière 58160 Sauvigny-les-Bois
Gérante : Madame Pinsard Elisa demeurant 133 chemin des Gerles 69380 Saint Jean Des Vignes
Clause d'agrément : Agrément pour toute cession, peu importe la qualité du cessionnaire
Immatriculation au RCS de NEVERS
AL22004181

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 10.10.2022 : constitution d'une SASU dénommée CYCLES UP, dont le siège social est à GARCHIZY (58600), 1162 Avenue de la République, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, dont le capital social sera de 3 000 €. Objet: Développement de solutions de mobilité douce pour les particuliers et les professionnels à travers la revalorisation, l'économie circulaire et l'innovation ; reconditionnement, réparation de cycles et autres moyens de mobilité à faibles émissions de CO_2, Modernisation et électrification de cycles, transformation cargo à partir de solutions issues de l'économie circulaire et à faible impact environnemental ; Vente de cycles de seconde main reconditionnés ; Vente d'équipements et accessoires pour cycles écoresponsables et/ou fabriqués en France ; Fabrication, vente et aménagement de vélos cargos et remorques. En complément de cet objet social, il a été décidé de doter la Société de la raison d'être suivante: Contribuer au développement de solutions de mobilité douce à travers l'économie circulaire, l'emploi et l'artisanat local et favoriser l'émergence d'une culture vélo en zone de moyenne densité et en milieu rural. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Loïc ROUSSET, dt 1162 Avenue de la République 58600 GARCHIZY. Immatriculation au RCS de NEVERS. Le Président
AL22004587

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 08/10/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
FRANCE CONSEIL ET FORMATION
Nom Commercial : FRANCE FORMALITÉ
Siège Social : 44 avenue du 85ème 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 1000 €
Activités principales : conseil et formation continue auprès des entreprises
Durée : 99 ans
Président : M. Kajeiou Toufik 8 passage du clos tourny 95220 HERBLAY
Cession d'actions : libre
Exercice du droit de vote : une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de NEVERS
AL22004600

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 12.10.2022, constitution d'une SARL à associé unique dénommée NLV ACTIV, au capital de 1 500 €, d'une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS, dont le siège social est 1 Bis Rue du Général De Gaulle 58660 COULANGES-LES-NEVERS ayant pour objet l'exploitation d'un centre de bien-être sportif (entretien, remise en forme, cryothérapie, musculation, amincissement...) par l'utilisation de matériels d'électrostimulation, prestations pouvant également être réalisées à domicile ou par tous moyens ; Vente de tous produits liés à cette activité (compléments alimentaires...) ; Participation ou organisation de colloques, de séminaires, de formations liés à cette activité ; Gérance : M. Nicolas VANNIER, dt 20 Rue Saint-Exupéry 58660 COULANGES-LES-NEVERS.
Pour avis
La Gérance
AL22004610

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY, 22, avenue du champ de foire, le 13 octobre 2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SARL BOULANGERIE GUILLOTIN
Forme : société à responsabilité limitée
Capital social : mille deux cents euros (1200,00 €) par apport en numéraire
Siège social : MONTIGNY EN MORVAN (58120), le bourg
Objet : exploitation d'un fonds de boulangerie, patisserie, épicerie avec tournées
Durée : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS (58000)
Associés : Monsieur Emmanuel Jean-Baptiste GUILLOTIN, demeurant à MONTIGNY-EN-MORVAN (58120), L'huis Morot,
Monsieur Claude Marcel André GUILLOTIN, demeurant à MONTIGNY-EN-MORVAN (58120), L'huis Morot,
Gérant : La gérance de la société est assurée sans limitation de durée par Emmanuel GUILLOTIN.
Cession de parts : en cas de pluralité d'associés les parts sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants.
Pour AVIS
AL22004661

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du LA FERMETE à 01/07/22, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile particulière régie par les articles L.324-1 à L.324-11 du Code rural et de la pêche maritime.
DENOMINATION : « FARM CEREALES ».
SIEGE SOCIAL : LA FERMETE - 58160 - 141 Les Grappes
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles.
DUREE : 99 ans RCS de nevers.
APPORTS : 10 000 euros de numéraire.
CAPITAL : 10 000 euros.
GERANCE : Monsieur Nicolas PETIT demeurant à LA FERMETE - 58160 - 45 Rue des Tilleuls
CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Pour avis et mention
La Gérance
AL22004682

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société SCI OSBERY, SCI au capital de 1 000 euros dt le siège social est à SAINT ELOI (58000) 96, Route de Trangy en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier à usage professionnel situé à SAINT ELOI (58000) 12 Route de la Zone Industrielle dt le gérant est M. Luc OSBERY dmt à SAINT ELOI (58000) 96, Route de Trangy.
Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.
Pour insertion : le gérant
AL22004690

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DÉMISSION D'UN CO-GÉRANT

SARL PORTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 7 Rue Auxerroise
89800 CHABLIS
404 445 660 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 14 OCTOBRE 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Eric PORTE de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Madame Edwige PICHEGRU demeure seule gérante.
AL22004499

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BOURGOGNE PARQUET

SARL à capital variable
au capital minimal de 1 000 €
27 Grande Rue
89120 Charny Orée de Puisaye
918 433 111 RCS SENS

Suivant AG du 09/10/2022, nouvel objet social à compter de ce jour : La pose et la vitrification de parquets.
Mention au RCS de SENS.
AL22004576

NON DISSOLUTION ET TANSFERT DE SIÈGE

SAS SIMON ASSOCIES

Société par actions simplifiée
Au capital de 10,00 euros
Siège social : 13 rue du Saule – 89290 VINCELLES
800 565 533 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 9 août 2022, la collectivité des associés a décidé :
- en statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
- de transférer le siège social au 5, rue de la Riotte, 89200 GIVRY à compter du même jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
La société reste immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la présidente.
AL22004589

Acacia legal

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LEBHAR

SAS au capital de 4945712 €
Siège social : Zone Industrielle lieu-dit LE PORT AU VIN
89100 Gron
705 480 200 RCS de Sens

Suivant délibération du Conseil de Surveillance du 07/10/2022, il résulte que M. Jean-Marc LEBHAR, demeurant 88 avenue de Ceinture 95880 Enghien-les-Bains, a été désigné comme membre et président du directoire en remplacement de M. Jean-Pascal SALAÜN, demeurant 48 avenue Hoche 89000 Auxerre, révoqué par décision du Conseil en date du 7/10/2022
Mention au RCS de Sens
AL22004591

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Société d'Avocats
9, rue de l'Ouvrage à Cornes
17000 LA ROCHELLE

MODIFICATION COMMISSAIRE AUX COMPTES

TRANSPORTS PICQ & CHARBONNIER

Société par Actions simplifiée
Au capital de 700.000 euros
Siège social : ZA Terres du Canada – 25 rue des Isles
89470 MONTEREAU
RCS AUXERRE 427 220 025

Aux termes des décisions du 11 octobre 2022, la collectivité des associés a procédé à la nomination de la société AUDICO située 5 rue François Hennebique – 17140 Lagord, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/27.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE
AL22004594

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CAMAF
Société à responsabilité limitée (Société à associé unique), au capital de 50.000,00 euros. Siège social à AUXERRE (89000) 2 Rue Anatole France, 513 718 007 RCS AUXERRE. Aux termes d'un Procès-Verbal des décisions de la collectivité des associés du 28 Juillet 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 12 avenue de la Paix à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000).
Le dépôt légal sera effectué auprès du RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.
AL22004597

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

REMY SOLUTIONS

SARL au capital de 200 €
Siège social : Rue de Pontagny Route de Montallery
89290 Venoy
915 263 859 RCS d'Auxerre

L'AGE du 10/10/2022 a décidé d'étendre l'objet social à : l'aménagement, l'embellissement et l'amélioration de l'habitat la location de meublés saisonniers touristiques
Mention au RCS d'Auxerre
AL22004603

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI DE CHARMEAU

au capital de 3048,98 euros
Siège social
au 50 Rue du Château
89400 Charmoy
Immatriculée au RCS de Sens
sous le numéro 339 194 987

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2022, il a été :
Constaté le décès de Madame PICQ Francine co-gérante en date du 31 Janvier 2022, Monsieur PICQ Jean-Yves co-gérant devenant pour la cause le gérant unique de la SCI
Pris acte d'élargir l'objet social de la SCI à compter du 25 septembre 2022 selon nouvelle mention : «acquisition de tout matériel nécessaire à la réalisation de l'entretien des terrains détenus par la SCI.
Mention en sera faute au RSC de Sens.
AL22004620

TRANSFORMATION

SOCIETE ALAIN MILHYROUX

EURL au capital de 330 000 €
ZI des Charonnes
89 100 MALAY-LE-GRAND
354 011 744 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30/09/2022, il a été décidé de transformer la société en SASU à compter du 30/09/2022.
La dénomination de la Société, son capital, sa durée et son siège social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Cette transformation entraîne la fin du mandat de dirigeant de la société de Philippe FERNANDEZ sous son ancienne forme.
Sous la forme de SASU, la société NBSG, SAS au capital de 10 000 €, ZI, rue des Charonnes, 89100 MALAY-LE-GRAND, RCS SENS 919 180 133, représentée par Mme Nadège BARA, est nommée Présidente.
Mention au RCS de SENS.
AL22004608

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

A.S. TELECOM

SASU au capital de 1 000 €
72 rue Emile Zola
89100 SENS
RCS SENS 884 564 592

Par décision de l'associé unique du 06/10/2022, transfert du siège social au 40 B rue René Binet, 89100 SENS, à compter de ce jour.
Mention au RCS de SENS.
AL22004609

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCHADIS

SOCIETE CHABLISIENNE DE DISTRIBUTION
SAS au capital de 32 000 €uros
Siège social
89800 CHABLIS
rue de la Bretauche
388 938 052 R.C.S. AUXERRE

Aux termes de l'AGO en date du 30/09/2022, il a été pris acte du non renouvellement des mandats de ADH EXPERTS et AUDIT CONTROLE ET CONSEIL, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.
AL22004613

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LOGI RAILWAY

SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 1, rue du Port au Vin
89100 GRON
917 846 644 RCS SENS

Le 01/10/2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de GRON (89100), 1 rue du Port au Vin à CHALON-SUR-SAONE (71100), Centre d'Affaire Pont Jean Richard, 1 avenue de Verdun, à compter du 01/10/2022.
En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de Chalon-sur-Saône.
AL22004618

DÉMISSION DE GÉRANT

SNC GIRAULT

SNC au capital de 10 000 €
Siège social
8 Rue des Glycines
89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE 808296289

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 28/07/2022, il a été pris acte de la démission du Gérant M GIRAULT Eric à compter du 08/08/2022 .
Modification au RCS de AUXERRE.
AL22004622

DÉMISSION DE GÉRANT

EARL GIRAULT

EARL au capital de 116 070 €
Siège social
8 rue des Glycines
89240 CHEVANNES
RCS AUXERRE 316001569

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 28/07/2022, il a été pris acte de la démission du Gérant M GIRAULT Eric à compter du 08/08/2022 .
Modification au RCS de AUXERRE.
AL22004623

NON DISSOLUTION

SIMPSON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
7 place Saint Pierre
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 485 350 813

Aux termes d'une décision en date du 12 octobre 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance
AL22004637

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

HOLDING ROSSI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
Lieudit Les Champs Chevaux
89310 ETIVEY
900 521 568 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3 octobre 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
AL22004638

NON DISSOLUTION

GRANULENERGIE89

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 9996, Route de Paris Genève
Le Saussois
89320 CERISIERS
834 608 366 RCS SENS

Le 28/01/2022, l'associé unique a décidé, en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
AL22004680

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

G.S.B.S.

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 000 euros
Siège social : rue du Cottage
89700 TONNERRE
480 465 103 RCS D'AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 22 septembre 2022, l'associée unique a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON et, en conséquence, de son départ du Comité de Direction.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le Président
AL22004673

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DEMISSION D'UN CO-GERANT

SARL PORTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 7 Rue Auxerroise
89800 CHABLIS
404 445 660 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Eric PORTE de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Madame Edwige PICHEGRU demeure seule gérante, à compter du 1er octobre 2022.
AL22004687

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : AMBULANCE DU BOURDON.
Forme : EURL.
Capital social : 20000 euros.
Siège social : 57 RTE DE SAINT MARTIN, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
894117712 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 1 juillet 2022, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
AL22004695

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 01/10/2022 à Auxerre, enregistré à Service de la Publicité Foncière de l'enregistrement Auxerre I le 06/10/2022 Dossier 2022 00067354., référence 8904P01 2022 A 01978,
il a été constaté la réalisation de la condition suspensive de l'acte de cession de fonds du 29/04/2022 au terme duquel
AUTO-ECOLE FROCHOT, SARL au capital de 3.000 euros dont le siège social est 27 bis rue d'Egleny 89000 Auxerre, 499 158. 152 RCS Auxerre,
A cédé
MERCURE FORMATION, SAS au capital de 730.938 euros dont le. siège social est 26 rue de Madrid 75008 Paris, 800 953 564. RCS Paris,
Le fonds de commerce d'enseignement de la conduite des. véhicules à moteur et de la sécurité routière exploité sous. le nom commercial «Auto-Ecole Frochot» au 27 rue d'Egleny. 89000 Auxerre,
moyennant le prix de 15.563,32 euros et aux conditions. convenues entre les parties.
L'entrée en jouissance a été fixée à compter du 04/07/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les dix. jours de la dernière en date des publications, auprès du. Cabinet Société S.J.B. - société d'Avocats au 43 rue du Clos. 89000 Auxerre pour la correspondance et pour la validité.
AL22004614

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant un acte signé à AUXERRE (89) le 21/09/2022,. enregistré au Service des Impôts de AUXERRE 1 le 04/10/2022, sous la mention 2022 00066700 Référence 8904P01 2022 A. 01972, la société DE OLIVEIRA BAPTISTA, SARL au capital de 100 000 euros, siège social : 67 Avenue de SAINT-QUENTIN. 89470 MONETEAU, 381800838 RCS AUXERRE,
a cédé à la société. DE OLIVEIRA BAPTISTA, SAS au capital de 1 000 euros, siège. social : 35 Rue des Vignes 10320 BOUILLY, 917 701 575 RCS. TROYES,
un fonds de commerce d'entreprise générale de. bâtiment, maçonnerie, plâtrerie, carrelage, couverture et. isolation sis et exploité à MONETEAU (89) 67 Avenue de. Saint-Quentin, moyennant le prix de 400 000 euros.
La prise de possession et la jouissance effectives ont été fixées au 21/09/2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, par la Société S.J.B - Société d'Avocats sis 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.
AL22004662

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce AL894231664 concernant la société **SARL VIRGO** parue le 22/10/2021 dans TERRE DE BOURGOGNE, il fallait lire :
L'AGE du 1/11/2021
en lieu et place de
L'AGE du 1/9/2021.
Le reste est sans changement.
AL22004605

AVIS DE LIQUIDATION

MALAUVIR
S.C.I au capital de 100 Euros
Siège social : 100 Rue Gaspard Coligny
89220 Rogny les Sept Ecluses
R.C.S : AUXERRE 480 902 162
RECTIFICATIF A L'ANNONCE PARUE LE 26 NOVEMBRE 2021 TERRES DE BOURGOGNE.Il fallait prendre connaissance dans l'entête de la société que le N° SIREN est le 480 902 162.Le reste de l'article reste inchangé.
AL22004592

// DIVERS

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION.
Article 1007 du Code civil.
Article 1378-1 Code de procédure civile.
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016.
Suivant testament olographe en date du 22 décembre 2019,
Madame Simone Augustine BOULLE, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Guy COTTENOT, demeurant à ARCY-SUR-CURE (89270) 1 rue du Gué .
Née à ARCY-SUR-CURE (89270) , le 11 avril 1923.
Décédée à AVALLON (89200) (FRANCE), le 6 juin 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 6 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270), Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le Greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL22004580

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BEON - terre à louer par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2023
- 1 ha 60 a 11 ca - 'Brantigny ouest': ZB- 70
- 'La senaude': ZO- 24(J)- 24(K) - 'Vallee de chaillot': ZD- 57
zonage : zone An du PLUi
CHABLIS - vigne AOC Petit Chablis et terre agricole hors AOC - recherche d'un bailleur afin de maintenir l'actuel exploitant en place
- 10 a 05 ca - Le replat de talva: ZM-10(J)-10(K)
- 17 a 55 ca - Le replat de talva: ZM-12(J)-12(K)
zonage : zone A du PLU

COURGIS - vigne AOC Chablis - recherche d'un bailleur afin de maintenir l'actuel exploitant en place
- 1 ha 11 a 06 ca - Les envers des ecueillys: ZI-23 - Les grosses terres: ZH-71-87-248[89]-249[89] - Les monts perriers: ZI-274[69]
zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 7 novembre 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.
AL22004665

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/10/2022 prononçant la résolution du plan de sauvegarde de **Monsieur Michel, Albert, Gabriel RENAUD** 3 Avenue du Berry 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (travaux de peinture intérieure, extérieure, ravalement, revêtements sols et murs). RCS Auxerre 532194933. CIP 4407.
AL22004607

ANNONCES LÉGALES

Notaires

Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 16/03/2022, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 14/10/2022, Mademoiselle Sylvette Henriette DUPRE, demeurant à VALLAN (89580), 10 rue de l'Abreuvoir, célibataire, née à AUXERRE (89000), le 16novembre 1954, décédée à AUXERRE (89000), le 2 août 2022, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL22004666

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 20 juillet 2004,
Madame Maud Micheline Georgette **GORET**, en son vivant retraitée, demeurant à MIGENNES (89400) 2, rue de la Fontaine.
Née à CHATEAU THIERRY (02400) , le 25 janvier 1931.
Veuve de Monsieur Jacques Paul **TONNAIRE** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à MIGENNES (89400) (FRANCE) le 14 mai 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET , Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès , le 11 octobre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400) 75 Bis avenue Jean Jaurès , référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22004670

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SAS P.V.F.B

Société par actions simplifiée au capital de 10 000.00 euros
Siège social : 24 rue Bouchardat
89440 L'ISLE-SUR-SEREIN

829 329 630 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2022 :
Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2022 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Fabien Loïc PECHERY, demeurant 24 Rue Bouchardat – 89440 L'ISLE-SUR-SEREIN, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 160 Rue du Verger – 69 430 MARCHAMPT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre
Pour avis,

AL22004570

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

DOMAINE LETESSIER-TIXIER

Exploitation Agricole à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 61 690 euros
Siège de liquidation :
7 Chemin des Sanguinots
89800 COURGIS
795 045 897 RCS Auxerre

Le 30 Septembre 2022, la collectivité des associés, statuant au vu du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, décidé l'affectation du résultat net de la liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.Pour insertion.

AL22004602

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI OLEA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 3100 euros.
Siège social : 64 GRANDE RUE, 89550 HERY.433814266 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean-Pierre BERTHIER demeurant 64 grande rue, 89550 Hery et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur.

AL22004612

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. DU POIRIER ROUGE

S.C.I. au Capital de 1 524,49 Euros
12, route des Milleries
89360 - PERCEY
RCS AUXERRE
423 867 027 (1999 D 147)

Suivant décision collective des associés en date du 12 octobre 2022, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Arie HOGENDOORN demeurant à PERCEY (89360) 12 Route des Milleries, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
l e siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Mention sera faite au RCS : AUXERRE.
Pour avis,

AL22004619

S.J.B.
Société d'Avocats

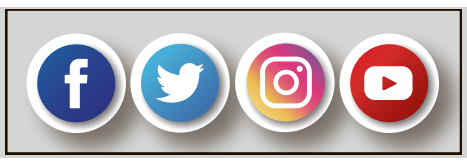
DISSOLUTION

REMLUPHI

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
6 Rue des Ruelles
89400 CHICHERY
479 742 736 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 2 OCTOBRE 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 OCTOBRE 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Philippe JOLIBOIS-QUINOT, demeurant 6 Rue des Ruelles 89400 CHICHERY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue des Ruelles 89400 CHICHERY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL22004639



Notaires

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et 22, rue du Puits des Dames

DISSOLUTION

SCI QUITTOT

SCI au capital de 18.293,88 euros
Siège social
SAINT-FLORENTIN (89600)
4 rue du Faubourg du Pont
R.C.S AUXERRE 413.700.287

Suivant acte reçu par Maître Manon GOUX, notaire àSAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, le 14 octobre 2022, a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la dissolution anticipée à compter du 10/10/2022 de la société « SCI QUITTOT », et la nomination de Monsieur Noël André QUITTOT, demeurant 20 Grande Rue à NEUVY-SAUTOUR (89570) en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis. Le gérant

AL22004655

RZ

DISSOLUTION

B L IMMO

SCI au capital de 500 euros
Siège social
15 rue de la République
89690 Chéroy
891 848 426 RCS de Sens

L'AGE du 30/09/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur Mme KSYK Léa, demeurant 42 rue Henri Barbusse 94450 Limeil-Brévannes, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens.

AL22004657

RZ

CLÔTURE DE LIQUIDATION

B L IMMO

SCI au capital de 500 €
Siège social :
15 rue de la République 89690 Chéroy
891 848 426 RCS de Sens

L'AGO du 30/09/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme KSYK Léa, demeurant 42 rue Henri Barbusse 94450 Limeil-Brévannes pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Radiation au RCS de Sens

AL22004668

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 23.09.2022, l'associé unique de la SAS ATELIER CLOTHILDE GOSSET, capital de 3.000 euros, siège social à CHEVANNES (89240) 2, rue de la Liberté, 831 079 470 R.C.S. AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Clothilde GOSSET, demeurant à CHEVANNES (89240) 2, rue de la Liberté, a été nommé liquidateur de la société dissoute ; les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci lui ont été conférés. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à CHEVANNES (89240) 2, rue de la Liberté.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Cette dissolution met fin aux fonctions du Président.

AL22004675

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : DU PETIT PALTEAU.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 182000 euros.
Siège social : 116 Rue Carnot, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
450538434 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2022. Monsieur Denis LOSAY, demeurant 23 Rue de la Mairie 89100 SOUCY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL22004696

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/09/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ATELIER LEDUC AUTO
Objet social : Entretien, réparation de véhicules légers toute marques
Siège social : 7 rue de l Europe, 89380 APPOIGNY
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE
Gérance : Madame LEDUC Coralie, demeurant 1 allée des Marronniers, 89240 POURRAIN.

AL22004573

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/10/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :BLOOD DIAMOND.
Objet social : RESTAURATION RAPIDE - SOIREES A THEMES.
Siège social :9 RUE DU PONT 89000 Auxerre.
Capital : 500 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. MOHAMMADI SABIH, demeurant 3 RUE DU GENERAL SARRAIL 89000 Auxerre.
Directeur Général : M. MARCHOUD OUSSAMA, demeurant 2 RUE DES LOUPS 89600 Saint-Florentin.
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL22004575

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte s.s.p. en date à SENS du 14.09.2022, il a été constitué sous la dénomination BIEN LOTI, une SAS dont le siège est à 89100 SENS, 22 rue des Longues raies, ayant pour objet l'achat de terrains, leur division en lots destinés à être bâtis, leur mise en viabilité, leur équipement et leur revente, l'achat et la rénovation de biens immobiliers en vue de la revente. Le capital, uniquement constitué d'apports en numéraire est fixé à 400.000 euros, divisé en 4.000 actions de 100 euros chacune intégralement souscrites et libérées de moitié. La durée de la société est de 99 ans. à compter de son immatriculation au R.C.S. M. Cyrille. GALLET, demeurant 14 impasse du moulin du bas à 89100 GRON, a été désignée en qualité de Président pour une durée non limitée. M. Aydin TINMAZ, demeurant le bardeau nord à 89100 MALAY LE GRAND a été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée d'un an. Les actions sont librement cessibles ou transmissibles au profit des descendants en ligne directe du cédant, mais ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés. La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.

AL22004577

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 08/10/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : WORLD SECURITE PRIVEE
Sigle : W.S.P
Objet social : La surveillance humaine, la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet immeuble .
Siège social : 13 Rue JULES FERRY, 89000 AUXERRE
Capital initial : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE
Président : BOISDUR Rosuel, demeurant 11 Avenue Jean Cocteau, 45330 LE MALESHERBOIS FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : LIBRE
Clause d'agrément : LIBRE

AL22004599

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GISY LES NOBLES (89) du 12/10/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS.
Dénomination : CONCEPT AERIEN.
Siège : 7, rue de l'Aérodrome, 89140 GISY LES NOBLES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 100 000 euros.
Objet : La prise de participation, droits et intérêts, sous. quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés ou groupements ; la gestion, l'exploitation, l'aliénation de ces participations, droits et intérêts ; l'accomplissement de tous travaux, services ou prestations intéressant les entreprises et notamment sur le plan administratif, technique, comptable, publicitaire, commercial ou financier ou de toutes autres tâches concernant l'organisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de. l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de. tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des. associés.
Président :Monsieur Damien RINGUEDE domicilié 7, rue de. l'Aérodrome, 89140 GISY LES NOBLES.
La Société sera immatriculée au RCS de SENS.
POUR AVIS.
Le Président

AL22004611

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/10/2022, il a été constitué une SAS ayant. les caractéristiques suivantes :
Dénomination : VTC MAHREZ.
Objet social : Conducteur de voiture de transport avec chauffeur.
Siège social : 16, Boulevard Pasteur 89800 Chablis.
Capital : 500 euros.
Durée : 99 ans.
Président : M. BELLTAIF MAHREZ, demeurant 16, Boulevard. Pasteur 89800 Chablis.
Immatriculation au RCS d' Auxerre.

AL22004625

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 octobre 2022, à La Celle Saint Cyr.
Dénomination : HAPPY LOG89.
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée.
Objet : Développeur informatique.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Siège social : 7 route de Saint Julien - La petite Celle, 89116 La Celle St Cyr.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Gérant : Madame Anaïs GATARD, demeurant 7 route de Saint Julien - La petite Celle, 89116 La Celle Saint Cyr

AL22004669

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE
Nicolas MARTHOURET
Société d'Avocats
au barreau de Chalon sur Saône
77 Grande Rue Saint Cosme
71100 CHALON SUR SAONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société civile. immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE: SCI CM.
CAPITAL: 1.000 Euros.
SIEGE SOCIAL : 1 Rue Carnot et 37 Rue de Lyon - 89200. AVALLON.
OBJET : - l'acquisition, la construction, la propriété, la. gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles. et droits immobiliers ou mobiliers.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au. Registre du Commerce et des Sociétés.
CESSION DE PARTS : Toutes cessions ne peuvent intervenir. qu'avec l'agrément de tous les associés donné dans la forme. d'une décision collective extraordinaire.
GERANT : Madame Mélanie MONTENAT épouse THENOT, demeurant 14. Rue des Griottes - CHASSIGNY à AVALLON (89200).
RCS : AUXERRE.
Pour avis
La gérance

AL22004640

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/10/2022, il a été constitué une SCI dénommée: JAPE
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, - Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, - La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société, - Le prêt d'argent à des associés, l'octroi de garantie, nantissement, hypothèque ou autre gage au profit des associés, - Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 5 allée de Loups, 89240 Lindry
Capital : 3.000 euros
Gérance : Madame POURRAIN Elodie demeurant 5 allée de Loups, 89240 Lindry
Monsieur JOLY Aurélien demeurant 5 allée de Loups, 89240 Lindry
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre
Pour avis.

AL22004672

JOUFFROY + FILEAS
AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

B.E.L. CONCEPT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 ruelle Falcucci - Saint-Aubin Château Neuf
89110 LE VAL D'OCRE
Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 17 octobre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : B.E.L. CONCEPT
Siège : 2 ruelle Falcucci - Saint-Aubin Château Neuf - 89110 LE VAL D'OCRE
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 500 euros
Objet : Tous travaux de second ½uvre en bâtiment et en particulier peinture, rénovation, revêtement de sols, carrelage, menuiserie intérieure, petite menuiserie extérieure, plaquiste, plâtrerie, ravalement, étanchéité.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : La société LTB CONCEPTION, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 2 ruelle Falcucci - Saint-Aubin Château Neuf - 89110 LE VAL D'OCRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 882 612 005 RCS SENS, représentée par Monsieur Thibaud BELHADJ, Président.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS
La Présidente

AL22004683

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AUXERRE du 12/10/2022, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LE SALON O'MAMORI
Siège social : 50 Boulevard Lyautey 89000 AUXERRE
Objet social : L'exploitation d'un salon de coiffure ; La vente de tous produits capillaires, de beauté, de cosmétique, de parfumerie, d'accessoires de coiffure ; L'organisation de tous évènements publics ou privés au sein du salon ; La sous-location commerciale des locaux.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Capital social : 1 000 euros
Gérante : Mme Sandrine CARRE, demeurant 7 Avenue Foch 89000 AUXERRE.
Pour avis, La Gérance

AL22004697

Suivez-nos publications sur Instagram

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// BRAME DU CERF

89

Sur les traces des grands cervidés

Chaque année, entre le 15 septembre et le 10 octobre environ, les cerfs bramент et se battent pour conquérir le maximum de biches, dans un processus de reproduction. Une période importante pour le cycle de l'animal. Et spectaculaire, que nous sommes allés observer, au milieu des bois de Treigny.



Durant un mois, les cerfs bramент et se battent pour constituer leurs hardes.



Les cerfs vaincus restent seuls, jusqu'à la fin de la période du brame.

Si le cerf se fait entendre de loin, il faut être discret pour le voir bramer. C'est dans les bois de Treigny, à la frontière entre l'Yonne et la Nièvre, que nous sommes allés écouter et observer le brame du cerf. Un moment spectaculaire qui revient chaque année, à l'automne.

Pour nous accompagner, nous allons à la rencontre de Jean-François Cornillon, le monsieur cerf du département. Ancien directeur technique du parc de Boutissaint pendant 42 ans, aujourd'hui à la retraite, il est le guide parfait pour espérer observer au mieux les cerfs en train de bramer.

Mais d'ailleurs, qu'est-ce que le brame ? « *C'est la période d'accouplement des cerfs et des biches. Cela se passe entre le 15 septembre et le 10 octobre. Durant cette période, les biches entrent en chaleur, environ toutes les trois semaines* », répond Jean-François Cornillon. « *Les cerfs se font la voix à partir du 15 août. Certains disent que c'est par la voix que les cerfs s'imposent aux autres. Il est vrai que les cerfs les plus vieux ont une voix plus grave. Mais, ce qui fait qu'ils arrivent à « obtenir » des biches, c'est essentiellement le combat et la force. Ils doivent s'imposer face aux autres. Plus les cerfs sont grands, costauds, vigoureux, plus ils prendront le dessus sur les autres, qui s'effaceront* ».

Les yeux dans les yeux

Au loin, dans la clairière, peu avant le coucher du soleil, nous apercevons un cerf, entouré d'une bonne trentaine de biches. Il brame. « *Celui-ci a pris le dessus sur les autres. Il continue d'être aux aguets, au cas où d'autres cerfs reviennent à la charge* », explique Jean-François Cornillon.

Nous avançons dans les bois de Treigny, en essayant de faire le moins de bruit possible pour ne pas effrayer les cerfs. C'est d'ailleurs eux qui nous guident, au son de leur voix. Un, puis deux, puis trois, et d'autres encore. Les cerfs sont proches, tout autour de nous. Nous les observons, sans bouger. Ils en font de même, entre deux brames. À ce moment-là, le temps s'arrête, la nature prend le dessus sur tout.

Même après toutes ces années à contempler les cerfs, Jean-François Cornillon reste, lui aussi, émerveillé. « *Son comportement sauvage, je le trouve passionnant. Il n'y a pas une journée de l'année où je ne suis pas fasciné. C'est une fascination constante. Chaque période de l'année, il y a un élément nouveau* », assure-t-il. « *Voir les cerfs dans la neige au début de l'année, c'est somptueux. Entre février et avril, les cerfs perdent leurs bois, font la mue. J'aime aller les récupérer, les peser, les analyser. Ensuite il y a les refaits, c'est la partie en velours qui poussent sur les pivots. Arrivent ensuite les naissances, entre le mois de mai et juin (le cycle de gestation est de 240 jours, soit 33 semaines). Les biches font alors partir le daguet (jeune cerf d'un an) ou la bichette afin de s'isoler pour mettre bas. Au 14 juillet, les vieux cerfs perdent leurs velours. Puis arrive déjà la période du brame. Avant que les cerfs ne se regroupent, de même pour les biches qui retrouvent ses daguets et bichettes pour reformer une cellule familiale. Il n'y a pas un mois où il n'y a pas d'évolution. La vie du cerf est toujours en mouvement* », détaille Jean-François Cornillon.

D'ami à ennemi

Le spectacle dure pendant plus de deux heures, avant que les cerfs commencent à se réfugier dans la forêt, pour y passer la nuit. La période du brame approchant la fin au moment de ce reportage, nous n'avons pas assisté à des combats, les cerfs étant pour la plupart épuisés. Mais est-ce que tous les cerfs cherchent à conquérir des biches durant cette période ? « *Ils peuvent commencer à se reproduire à partir d'un an. Sur un territoire comme le nôtre, on a des cerfs qui vivent jusqu'à 15 voire 16 ans. Alors tous les jeunes n'ont que très peu de chance de pouvoir s'accoupler. Ce sont essentiellement ceux qui sont en pleine force de l'âge, à 8, 9 ou 10 ans, qui vont aller au combat* », répond Jean-François Cornillon.

Des cerfs qui se retrouveront ensuite, pour passer le reste de l'année, ensembles. « *Ils sont côte à côte de début novembre au 1er septembre. Ils sont ensemble presque 11 mois de l'année. C'est une espèce grégaire (qui vit en troupeau). Les cerfs vivent d'un côté et les biches, avec leurs faons, de l'autre. Mais pendant cette période du brame, ils sont prêts à se battre jusqu'à la mort* ».

Il est temps de repartir et de laisser les cerfs se reposer, avant un nouveau jour à bramer.

Christopher Levé



Si les biches et faons se reposent, le cerf, lui, reste aux aguets, prêt à combattre.

LOISIRS

// FÊTE DES VINS DE CHABLIS

89 En route pour la 74e édition

La fête des vins de Chablis revient pour une 74e édition, ce samedi 22 et ce dimanche 23 octobre. L'occasion de fêter le nouveau millésime avec les vignerons du Chablisien et du Grand Auxerrois. Le tout, bien sûr, à Chablis.



La fête des vins de Chablis, c'est ce week-end.

Pas moins d'une quarantaine de maisons et domaines du Chablisien et du Grand Auxerrois seront présents dans les rues de Chablis pour faire découvrir ou redécouvrir leurs différents millésimes et appellations aux visiteurs, lors de la 74e édition de la fête des vins de Chablis, qui se tient ce week-end.

Si le vin est bien évidemment la star du week-end, les produits locaux seront également mis à l'honneur, avec un marché de producteurs. Et rien ne vaut les bons produits du coin pour accompagner un verre de vin.

Défilé, discours et intronisations

Dimanche matin, le traditionnel défilé de la confrérie des Piliers Chablisiens aura, avec un départ à 11 heures depuis la place de la mairie. Ils seront accompagnés de la fanfare « Les enfants de Chablis » ainsi que du parrain et de la marraine du millésime 2022 : l'acteur Serge Dupire, connu dans le rôle de Vincent Chaumette dans la série *Plus belle la vie*, et de l'actrice Isabelle Breitman, qui a notamment joué dans *Promotion canapé*, *La crise*, *Se souvenir de belles choses*, ou encore *Narco*.

À noter que ces derniers baptiseront le millésime 2022 avant de le mettre en bouteille, le samedi, à 11 heures.

La présidente de la fête, Pauline Chevillier, actrice apparue dans les séries *Balthazar*, *Léo Matteï* ou encore *Rebecca*, sera également de la partie lors de ce week-end.

Quant aux traditionnels discours et aux intronisations, ils auront lieu dans la cour du château Long-Depaquit.

L'office du chablis, en partenariat avec « Les sentiers Chablisiens », proposera plusieurs balades dans les vignes le dimanche matin, afin de faire découvrir le vignoble de Chablis et ses points de vue remarquables. En parallèle, la troisième édition du marathon de Chablis aura lieu dans le vignoble, le samedi.

Christopher Levé

Toutes les informations sur la fête des vins de Chablis sont à retrouver sur le site www.chablis.fr

Le programme du week-end

- **Le samedi : de 12 h 30 à 18 heures. Dégustations de vins, restauration sur place organisée par le comité de Saint-Vincent de Fleys 2023, stands gastronomiques, expositions de matériels viticoles et automobiles, animations pour adultes et enfants (structure gonflable, maquillage, wine painting, musiciens, dégustation à l'aveugle, atelier accords mets et vins, jeux des arômes).**
- **Le dimanche : de 9 h 30 à 18 heures. Mêmes animations que la veille ainsi que des balades à la découverte du vignoble (départs devant la mairie toutes les 15 minutes, entre 9 h 30 et 11 heures), le défilé officiel des Piliers Chablisiens accompagnés par la présidente de la fête ainsi que le parrain et la marraine du millésime (départ place de la mairie à 11 heures) et l'allocution des personnalités et les intronisations par les Piliers Chablisiens (dans la cour du château Long-Depaquit, à 11 h 30).**

L'entrée est gratuite tout le week-end. Le verre de dégustation est à 6 euros.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Soirée festive des JA à Créancey

• Samedi 22 octobre

Les JA21, organisent leur soirée festive du canton d'Arnay-le-Duc/Nolay ce samedi 22 octobre au pôle de Créancey. Des burgers sont à déguster dès 20 heures, un concert avec le groupe Mascara prendra le relais à partir de 22 h 30. Tarifs : 10 euros pour le concert et 25 euros avec le repas

Réservations et renseignements au 07 78 31 75 32

// « Sorcellerie et compagnie » au château de Bussy-Rabutin

• Du 22 octobre au 6 novembre

Le Centre des monuments nationaux propose une programmation délicieusement terrifiante pour les vacances de Toussaint au château de Bussy-Rabutin. Avis aux sorciers, apprentis sorciers, alchimistes et moldus pour une série d'évènements ensorcelants…

Un voyage dans l'univers de JK. Rowling (Harry Potter) grâce aux décors magiques de Benoît Duvergé : pour le bonheur des grands comme des petits, le château de Bussy-Rabutin se transformera en la plus célèbre école de sorcellerie de tous Les temps !

Programme complet sur www.chateau-bussy-rabutin.fr/ ou par téléphone au 03 80 96 00 03

NIÈVRE

// La nature en dormance à Saint-Brisson

• Mardi 25 octobre à 14 heures

En automne, animaux et végétaux se préparent à l'hiver. Chacun utilise des stratégies différentes pour pouvoir affronter les rigueurs hivernales. Hibernation, chutes des feuilles, enfouissement… À chaque espèce sa technique. Le temps d'une après-midi, partons à la découverte de cette nature en dormance et apprenons à mieux la connaître.

Tarif : 4 euros (gratuit pour les moins de 8 ans)
Inscription obligatoire auprès de la Maison du Tourisme au 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org

// 75e exposition nationale d'aviculture

• Les 29 et 30 octobre

Lors du 50e salon de la basse-cour et de la biodiversité, les 29 et 30 octobre au Centre des expositions à Nevers, aura lieu la 75e exposition nationale d'aviculture dont le jugement d'animaux aura lieu le 28 octobre dans la matinée (environ 1 150 animaux avec championnats nationaux de lapins géants et poules soies).

Ouvert le samedi de 9 heures à 18 heures et le dimanche de 9 heures à 16 heures
Entée : 4 euros.
Renseignements : Denis Geoffroy au 06 83 62 19 85.

// Concours photo

• Jusqu'au 31 octobre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental organise un concours photos sur le thème : « La Nièvre, département nature » ! Différentes catégories sont proposées : animaux de la nature, plantes sauvages, paysages, jardin ou encore moins de 16 ans. Pour participer, il faut résider ou travailler dans la Nièvre. Les candidatures sont à déposer avant le 31 octobre 2022.

Informations sur https://nievre.fr/2022/04/07/concours-photos-la-nievre-departement-nature/

// HORIZONS

Allez voir ailleurs

Le monde recèle de nombreuses exploitations agricoles. Damien Larrivée, nivernais de 24 ans, a décidé de découvrir celles du Québec, pour un an.



Damien Larrivée

Damien Larrivée est passionné de mécanique: *« J'ai toujours tout démonté en partant du vélo jusqu'au tracteur en passant par les motos ou les voitures ! »*.

« J'ai choisi de partir car je pense que certains systèmes peuvent être importés en France » souligne Damien Larrivée, nivernais de 24 ans qui a décidé de partir travailler dans une exploitation Québécoise pour un an. *« Il n'y a rien dans mon parcours qui m'a forcé à sauter le pas, à part peut-être une grande curiosité »*.

Les études

« J'ai commencé mes études par un BAC agro équipement à Montargis au Chesnoy. Puis, j'ai continué avec un BTS génie équipement agricole, à Saint-Saulge. Malheureusement, j'ai loupé mon diplôme à quelques points près. Assez motivé, j'ai fait un an d'apprentissage scindé entre un poste de mécanique à Imphy et chez mes parents à Ville-Langy. Ces derniers avaient besoin de main d'œuvre et j'étais très content de travailler avec eux, même si la mécanique est une passion pour moi ».

Partir un jour

Une fois rentré dans la ferme familiale, il met en route ses méninges: *« Travailler auprès de mes parents était très formateur, mais, la vie est riche d'expérience et je pense qu'aller au-delà de sa zone de confort pour apprendre est le meilleur des apprentissages. J'adore voyager et découvrir comment les gens vivent ou travaillent hors de nos frontières »*. Avec cette envie de partir, une destination lui vient à l'esprit: l'Amérique du Nord.

Souvenirs d'aujourd'hui

« En BTS à Saint-Saulge, nous devions faire un voyage d'étude, mais complètement organisé par nous, les élèves. Avec mes amis de l'époque, on s'est dit sur une blague, « Allons aux États-Unis ! » Sauf que les professeurs nous ont pris au sérieux et deux d'entre eux se sont mis à nous aider pour trouver les financements. Au final, nous avons fait 10 jours là-bas. Pas un seul élève ne parlait anglais à l'arrivée outre-Atlantique. À la fin, nous arrivions tous à nous faire comprendre. Comme quoi, il n'y a rien de tel que d'apprendre à nager directement dans le grand bain ! C'est avec ce souvenir que je me suis tourné vers l'Amérique du Nord, et on m'a parlé du Canada, que je ne connaissais pas vraiment. Je me suis dit « pourquoi pas » surtout pour quelques points précis ».

Francophonie

« Même si je ne me débrouille pas trop mal en anglais, recevoir des directives professionnelles dans cette langue est une autre affaire ! C'est pour cela que le Québec avait l'avantage – non négligeable – de proposer des échanges en Français. Je ne voulais pas non plus me retrouver complètement perdu dans une culture aux antipodes de la nôtre car je partais pour un an, là encore le Québec remplissait ce critère. Tout cela mis bout à bout, j'ai alors commencé à faire des recherches pour m'envoler vers ce pays ».

Coup de main

Afin de réaliser toutes les démarches nécessaires (demande de visa notamment), Damien a obtenu l'aide d'un organisme: Odysée Agri (voir TDB 1694 ou https://odyssee-agri.com/). *« Sans leur soutien, je ne sais pas si j'aurais été au bout de la procédure. C'est assez long et complexe, d'autant que le site internet du Québec n'offre pas forcément une navigation aisée. C'est également cet organisme qui m'a trouvé l'emploi que j'occupe aujourd'hui »*.

Sur place

En poste depuis le 31 mars 2022, Damien s'occupe, avec un autre français, d'une ferme à Saint-Simon-de-Rimouski sous la direction du chef d'exploitation. *« Nous vivons dans une maison prêtée par le propriétaire, où nous ne payons ni l'eau, ni l'électricité. Nous sommes à 4 h en voiture de Montréal, ce qui est assez isolé. Les parcelles semées cette année représentent environ 600 ha, qui ne sont pas d'un seul tenant. Les terres les plus éloignées sont à 150 km au Nord, et les plus proches à 30 km au Sud…Nous faisons donc beaucoup d'heures de route… mais ce n'est pas la seule différence avec la Nièvre »*. Pour connaître la suite de l'expérience outre-Atlantique de Damien retrouvez son histoire dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.

Chloé Monget





La maison occupée par Damien et son collègue de travail à Saint-Simon-de-Rimouski.

Saint-Simon-de-Rimouski se trouve sur la municipalité régionale Les Basques, dans le Bas-Saint-Laurent, et compte environ 427 résidents. Les habitants sont nommés les Simonoises ou Simonois. L'économie était autrefois basée sur le commerce de tourbe ou de poissons. Aujourd'hui, elle est fondée sur les activités agricoles et les revenus fonciers des propriétés le long du fleuve.